PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 DECEMBRE 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 décembre 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 59 objets, d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet et d'un second ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;
Présents: MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY,~~ COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT,~~ Mme GUEPIN, ~~Mlle~~ ~~OUALI~~, M.DEBAUGNIES, ~~Mme JUNGST,~~ MM.~~SPEER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme~~ ~~KAPOMPOLE~~, MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme~~ ~~ISAAC~~, ~~M. MERCIER,~~ ~~Mme~~ ~~COUSTURIER~~, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, ~~POURBAIX~~, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Avec votre autorisation, je vous suggère d'entamer nos travaux. Je voudrais excuser le retard de Monsieur MARTIN, Madame ISAAC, Madame JUNGST, Madame OUALI, Monsieur BIEFNOT Bernard et Madame POURBAIX. Mes chers collègues, le dossier n° 3232 du point 55 est remis. Pour l'ordre de nos travaux, je m'adresse à chacun d'entre-vous pour voir si on ne globalisait pas tout ce qui concerne les aspects budgétaires, à savoir le point 13 (CPAS), le point 25 (Programme des investissements), le 27 (la dotation bien sûr à la Police), les points 29 à 36 relatifs aux divers impôts, puisque nous ne les augmentons pas mais qu'il faut chaque fois les remettre, le 37 qui est le budget lui-même et le 43 qui est celui de la Régie Foncière. Sommes-nous d'accord d'essayer de faire, sauf si vous me dites le contraire, on ferait d'abord les exposés du CPAS, de la Régie, de Monsieur l'Echevin des Finances, de moi-même et alors on globalise la discussion. Je pense que cela à plus de sens.
Monsieur VISEUR, Conseiller: D'accord pour la globalisation mais on ne ferait pas tous les petits points avant?
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, attendez, justement c'est une excellente suggestion, je propose que l'on fasse tous les points avant comme cela on se réserve le temps de la discussion sur le budget, un peu plus à l'aise. Puis-je considérer que cet acquiescement du groupe Ecolo est partagé par le CDH? Je vois que c'est une moue qui ressemble à

l'acquiescement. Du côté du MR, le chef de groupe m'a l'air en bonne forme, oui et Madame la Chef de groupe PS faisant fonctions, oui.

1e objet: Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2002. Secrétariat C/01

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On ne vote pas, c'est un rapport, c'est une prise de connaissance.

2e objet: POLICE – CIRCULATION

a) Cuesmes. Avenue Joseph Wauters. Instauration d'un emplacement « handicapés » le long de l'immeuble n° 61 6002/C/92

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

b) Mons. Digue de Cuesmes. Instauration d'un emplacement « handicapés » le long de l'immeuble n° 11. Police 6002/99

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

c) Cuesmes, rue Jean Jaurès. Réglementation du stationnement. Police 6002/C/48

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

d) Mons, chaussée du Roeulx. Réglementation du stationnement entre les mitoyennetés des immeubles n°s 8/10 et 14/16. Police 6002/318

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

e) Maisières, rue Brisée (comprise entre la N6 – rue Grande et le Chemin du Prince). Instauration d'une limitation de vitesse (50 km/h). Police 6002/MAIS/3

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

f) Cuesmes, rue des Amis. Réglementation du stationnement à hauteur des immeubles n°s 1 à 13. Police 6002/C/1

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

g) Mons, rue du Premier Chasseur à Cheval. Instauration d'un passage pour piétons. Police 6002/413

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

h) Mons. Rue de la Boulangerie. Abrogation d'un emplacement de stationnement pour handicapés. Police 6002/419

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

i) Avis sur le projet d'Arrêté Ministériel visant à réglementer le stationnement le long du R 50 Boulevard Churchill (intra-muros) Police 6002/R/50

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

j) Mons, rue Notre-Dame. Réglementation du stationnement le long de l'immeuble n° 36/38. Police 6002/265

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

k) Cuesmes, place de Cuesmes. Réglementation du stationnement des véhicules des services de Police. Police 6002/C/71

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

l) Mons, avenue Baudouin de Constantinople. Instauration d'un passage pour piétons au droit de l'entrée principale de la clinique Saint-Joseph. Police 6002/427

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

3e objet: Autorisation d'introduire une action en cessation en vue d'obtenir l'évacuation d'un dépôt de pneus. Contentieux Environnement

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

4e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police en vue de récupérer les traitements d'un agent définitif Contentieux ACD TIERS

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

5e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable d'un dépôt clandestin d'immondices rue du Plan Incliné à Jemappes.
Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

6e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre les personnes présumées responsables de rébellion, outrages et dégradations d'un véhicule de police en date du 19 octobre 2001. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

7e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Redistribution du temps de travail – Départ anticipé à mi-temps – Prorogation de la réglementation. Contentieux 4939

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

Entrée de Monsieur BAILLY: 33 présents

8e objet: AGENTS POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Reconduction du Plan communal pour l'Emploi pour l'année 2004. 1e 2864 sd

Monsieur VISEUR, Conseiller: Au point 8, je voudrais vous poser une question. Il s'agit du plan communal pour l'emploi pour l'année 2004. En réalité, Electrabel qui finance ce plan a décidé de se retirer en trois ans, à partir de l'année 2004, donc un tiers chaque année. Le plan, lui est reconduit, donc il y a la question de savoir qui va financer le tiers qu'Electrabel ne va pas financer, la réponse n'était pas trop claire en Commission donc je voudrais savoir, surtout est-ce que c'est la Ville, la commune ou est-ce que c'est la Région Wallonne qui va financer?
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour le moment, il n'y a pas eu de réponse claire parce qu'il n'y a pas de réponse claire. En d'autres termes, personne ne sait qui pourrait éventuellement se substituer. Et donc, dans l'état actuel, nous recherchons des interlocuteurs capables de suppléer la situation mais ce n'est pas évident. Et je ne pense pas que la Ville en tant que telle pourrait se substituer purement et simplement au financement des intercommunales d'électricité puisqu'à l'époque, vous vous souviendrez que sous l'impulsion de notamment certains responsables politiques, il était acquis que les intercommunales, notamment d'énergie, devaient accomplir un effort, elles ont accompli un effort et comme par hasard, libéralisation oblige, maintenant ils disent: "on ne peut plus poursuivre" et donc l'IEH comme toutes les autres se retirent de ce plan. Et on est en discussion avec la Région Wallonne, on pourra vous informer peut-être dans un ou deux Conseils, on est en train d'essayer de voir, mais on n'a toujours pas trouvé de solution. Parce que du côté de la Région, comme ils n'ont pas que notre seule commune, c'est clair que pour elle, ce n'est pas si simple que cela.
Monsieur VISEUR, Conseiller: Est-ce que ce n'est pas un peu se mettre en porte à faux de dire qu'on prolonge le plan, ce que je comprends puisqu'il y a une question d'emplois à la clef, sans savoir comment on va le financer.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je pense qu'il faut rester dans le prescrit du règlement de ce plan pour ne pas donner l'impression que nous en sortons nous-mêmes. Je pense qu'il faut garder la pression comme si tout était en état et continuer à revendiquer. Si on se mettait nous-même dans une position où on renonce, il n'y a plus aucune pression que l'on peut exercer. Mais, je ne suis que moyennement optimiste. Ce qui veut dire moyennement pessimiste, ce qui n'est pas dans ma nature. Mais, tant les besoins sont énormes puisque cela se passe dans toutes les communes.

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

9e objet: ASBL « Parenthèse ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

10e objet: ASBL « Parenthèse ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

11e objet: Politique des Grandes Villes. Agence InfoJemappesFlénu.be. Report budget extraordinaire PGV 2003 en 2004. Agence Info Jemappes.Flénu.be 11

Madame MERCIER, Conseillère: A propos de la politique des Grandes Villes, Agence InfoJemappesFlénu.be, ma question vous paraîtra sans doute naïve, mais je la pose par mesure de précaution. Est-on sûr qu'il n'y a pas d'inconvénients, voire de danger à reporter le budget extraordinaire en 2004? Ce serait tout à fait dommageable de ne pouvoir disposer de cette somme si important, rassurez-moi, s'il vous plaît.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, on peut reporter, il y aurait un accord de la tutelle pour reporter en 2004. Mais, vous avez raison de vous inquiéter, ce n'est pas une règle générale. C'est important.

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

12e objet: Intercommunale de Gaz du Hainaut. Assemblée Générale extraordinaire du 17.12.2003. Secrétariat MPO/IGH

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

Entrée de Mmes COUSTURIER et POURBAIX: 35 présents

61e objet: Déclaration de Rome du 10/12/2003: l'eau en tant que droit humain. Cabinet du Bourgmestre

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce point est une motion que le Collège vous propose. De quoi s'agit-il? Il s'agit en fait de la suite de cette conférence de Rome, présidée par le Maire de Rome, dont l'objectif est de déclarer l'eau, bien de l'humanité, c'est-à-dire un droit humain universel. Alors, pour ce qui concerne notre pays, c'est clair qu'on est tellement habitué à avoir d'accès à de l'eau de qualité, qu'on en oublie à quel point la problématique de l'eau est une problématique cruciale pour la très, très grande majorité des citoyens du Monde et même si chez nous, l'eau est de qualité et abondante, le prix de l'eau est une question qui deviendra de plus en plus problématique pour diverses raisons car si il faut le coût vérité, il faut aussi

tenir compte de la dimension sociale des uns et des autres et par ailleurs, dans le reste du Monde, c'est un problème majeur. Vous devez savoir que 30.000 personnes par jour meurent parce qu'elles n'ont pas accès à de l'eau suffisamment propre que pour se nourrir. Qu'il y a 1.400.000.000 personnes qui n'ont pas du tout accès à l'eau, et 2,4 milliards qui n'ont pas accès à des services sanitaires. Que si on ne fait rien, toutes les organisations internationales montrent que dans 30 ans, 60 % de la population n'auraient plus accès à de l'eau. Bien entendu, ce sont des chiffres macro économiques mais nous pensons, compte tenu qu'il y a eu cette conférence à Rome, qu'il était bon que les autorités locales comme d'autres autorités (il y aura un débat aussi au Parlement) puissent faire leur déclaration en tant que telle et ce qui vous est proposé ici, c'est que nous fassions nôtres, les principes qui sont contenus dans la déclaration pour l'eau en tant que droit humain, affirmer qu'il est urgent et indispensable de reconnaître le caractère de bien commun public, de demander au Gouvernement de constitutionnaliser ce droit, il y a une possibilité constitutionnelle dans l'article 23 qui sont les droits économiques et sociaux, on a par exemple le droit au logement, le droit au travail, il serait bien peut-être qu'on y rajoute le droit à l'eau et alors, de demander à notre propre intercommunale de contribuer également à la réduction des gaspillages, si faire se peut. Nous avons demandé aussi de ne pas inclure dans le cadre de l'OMC l'eau en tant que secteur qui pourrait y être soumis puisqu'il y a là des tentatives. Voilà en résumé, pour ne pas abuser de votre temps, ce projet de résolution que nous pourrions prendre. Qui souhaite s'exprimer?

Madame BROHEE, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, nous adhérons complètement au principe qui est repris dans la motion et qui définit l'accès à l'eau comme un droit fondamental et pas seulement comme un besoin vital qui devrait être satisfait en considérant l'eau comme une marchandise quelconque mise sur le marché. C'est d'ailleurs une motion que nous aurions pu déposer nous-mêmes sans difficultés. Je tiens quand même à souligner…

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je suis plus Ecolo que vous, c'est cela?

Madame BROHEE, Conseillère: Vous avez plus de moyens que nous!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Là, c'est me prêter beaucoup de possibilités que je n'ai peut-être pas!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Laissez-là d'abord aller jusqu'au bout avant de dire que vous êtes plus Ecolo que nous!

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, il existe toute une série de déclarations, notamment au niveau international, qui sont pétries de bonnes intentions mais qui ne sont souvent assorties d'aucune mise en œuvre concrète. En fait, on peut d'ailleurs relever qu'il existe des contradictions flagrantes dans les déclarations successives du Comité des Nations-Unies sur

les droits économiques, sociaux et culturels qui, en 1996, précise que le droit humain à l'eau est indispensable pour vivre sa propre existence dans les conditions de dignité humaine et constitue une condition pour la réalisation des autres droits et qui, d'autre part, déclare en 2003 que l'eau doit être considérée principalement comme un bien économique auquel il faut attribuer une valeur économique selon le prix du marché qui permet la récupération du coût total de production. Nous pouvons voir dans ces contradictions les ravages de la progression de la pensée libérale dans le Monde. En fait, en ce qui concerne la motion qui est déposée, nous pouvons, je tiens quand même à signaler que la demande qui est reprise dans le texte, c'est de décider de demander au Gouvernement wallon de contribuer à la réduction des gaspillages domestiques d'eau potable utilisée surtout pour des usages non potables. En fait, nous savons déjà que le Gouvernement wallon n'est pas inactif en la matière puisque, à dater du 1er janvier 2004, le fond social de l'eau qui sera géré par la SPGE sera effectif, ce fond aura comme objectif de veiller à ce que les personnes en difficultés conservent un accès minimal à l'eau. Un peu sur le même principe de l'accès de base à l'électricité défini depuis peu. En fait, nous demandons quand même dans cette motion la Ville de Mons, que fait-elle en pratique sur le terrain, sur son terrain? La Ville de Mons ne peut-elle pas contribuer à la réduction des gaspillages domestiques d'eau potable utilisée surtout pour des usages non potables, comme elle le demande à la Région wallonne, par des moyens qui peuvent facilement être mis en œuvre. Deux exemples concrets, l'arrosage communal et l'entretien. Actuellement, le Service des Plantations utilise l'eau potable du réseau de distribution, via des bornes rouges situées sur les voiries. Cette eau est pompée dans des camionnettes citernes qui sont prévues à cet effet. Pourquoi ne pas décider d'utiliser l'eau de pluie récupérée dans des citernes existantes? Il y en a sûrement dans la longue liste des bâtiments de la Ville ou à créer si nécessaire. Il faut savoir qu'actuellement, l'intercommunale IDEMLS estime à 25 % les pertes d'eau au niveau de sa distribution et que les pompages effectués sur ces bornes par le Service des Plantations alimentent effectivement ces 25 %. Le deuxième exemple c'est pour l'entretien, pour l'entretien en général et particulièrement l'entretien des véhicules de service et des bâtiments, la Ville peut veiller à ce que soit également utilisée de l'eau non potable. La motion telle que déposée a donc pour nous un goût de trop peu. C'est pourquoi nous vous proposons d'intégrer l'amendement suivant, en deux parties: ajouter comme dernier considérant, "considérant que la Ville de Mons veut s'impliquer concrètement" et ajouter un point e) dans "par ces motifs, le Conseil", "décide de mettre en œuvre, au sein de ses services, les procédures et moyens nécessaires à la réduction des gaspillages domestiques d'eau potable utilisée surtout pour des usages non potables, notamment au niveau de l'arrosage des

plantations communales, de l'entretien en général et celui des véhicules et des bâtiments en particulier et de toutes les utilisations actuellement affectées au sein de l'Administration". Voilà l'amendement que nous vous proposons. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vous voulez bien le répéter cet amendement?

Madame BROHEE, Conseillère: Comme considérant: "considérant que la Ville de Mons veut s'impliquer concrètement" et dans "par ces motifs, le Conseil": le Conseil décide de mettre en œuvre, au sein de ses services, les procédures et moyens nécessaires à la réduction des gaspillages domestiques d'eau potable utilisée pour des usages non potables, notamment au niveau de l'arrosage des plantations communales, de l'entretien en général et celui des véhicules et bâtiments en particulier et de toutes les utilisations actuellement effectuées au sein de l'Administration".

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que nous ne pourrions pas dire "contribuer" et on s'arrête dans ses services, sans dire en particulier où, en laissant à l'autorité communale exécutive le soin de voir où. Donc, continuer à, parce que vous devez savoir qu'au niveau de la Ville comme au niveau de l'IDEMLS et avant cela à la Régie, il y a un contrôle strict du réseau notamment pour détecter en temps réel toutes éventuelles duites. Je pense que, très objectivement, on a l'une des meilleures intercommunales. Mais, ce qui est vrai, c'est vraisemblablement cela que vous voulez indiquer, c'est qu'il y a des robinets, tantôt pour les pompiers, tantôt pour d'autres raisons et qu'il n'est pas exclu que parfois, par ces biais-là, indépendamment du réseau, on laisse s'écouler de l'eau, nous-mêmes, avec notre Echevine anti-gaspi, on pourchasse, on a détecté déjà des endroits où des robinets cassés coulaient depuis x temps avec un gaspillage financier et de matières totalement inutile et inacceptable. Et donc, ce que je suggère c'est de dire que l'on continue, donc dans les considérants, on accepte et dans les motifs, c'est que "la Ville continue à", mais dans la motion que j'ai déposée aussi, nous avons modifié le tout dernier paragraphe en disant qu'on décide de demander à l'IDEMLS, parce que ce n'est pas intelligent d'aller demander à la Région Wallonne qui fait de grands efforts car nous avons un des meilleurs réseaux au Monde à cet égard, mais de demander à l'IDEMLS de contribuer aussi à son niveau. Donc, on rajoute ce que vous dites et on garde l'IDEMLS. Cela va?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Si vous permettez, nous, on insiste quand même fort, pas seulement sur les gaspillages, c'est-à-dire le robinet cassé que l'on ne remplace pas, les exemples que vous avez cités, mais aussi pour des usages de l'eau qui sont des usages normaux mais qu'on n'utiliserait plus l'eau potable pour le faire. Les arrosages des plantations ne nécessitent pas de l'eau potable. Nettoyer des véhicules, nettoyer des planchers

ne nécessite pas de l'eau potable. Donc, cet aspect-là nous semble quand même important dans l'amendement à la motion que nous avons défendu. Je sais bien que l'on ne sait pas le faire du jour au lendemain, mais c'est quand même un objectif à atteindre d'arroser à l'eau de pluie plutôt qu'à l'eau potable.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, le problème n'est pas aussi simple que vous l'indiquez, c'est la raison pour laquelle je me permets d'insister. Il est démontré aussi qu'il y a un ratio économique entre les investissements à faire non seulement pour récolter l'eau mais aussi pour l'épurer, et la contribution à cela. Dans notre pays, nous n'avons pas de grandes difficultés en terme de quantité d'eau encore faut-il que cela soit utilisé à bion escient. Et donc, c'est la raison pour laquelle je me permets d'insister pour que la majorité accepte, j'ai déjà consulté mes collègues du Collège qui sont d'accord, pour qu'on accepte votre considérant et qu'on accepte alors de continuer à faire une utilisation rationnelle de l'eau dans les services de l'Administration. Ou bien les termes que vous avez utilisés. On peut s'accorder là-dessus?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Un peu à regret, oui. Parce que nous aurions aimé mettre des exemples très concrets, parce que faire des motions avec de bonnes intentions, c'est moins difficile que de se mettre des objectifs. L'objectif d'utiliser l'eau de pluie, cela c'est un objectif concret.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est ce que l'on dit de vos motions en général mais je pensais que la nôtre avait une autre portée puisqu'elle est de portée internationale et c'est un soutien à la déclaration, en tout cas, à faire en sorte que tant sur le plan international que sur le plan de la Constitution Belge, le droit à l'eau soit reconnu. Donc, je pense que cette contribution-là en soi, est déjà hautement symbolique.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Nous allons accepter justement pour faire l'unanimité sur quelque chose qui nous semble effectivement importante mais un regret sera mis au rapport.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, allez, nous acceptons ce regret et surtout l'approbation.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, nous sommes d'accord avec la motion mais je voudrais quand même faire une petite leçon de libéralisme aux Ecolos qui me semblent avoir mal compris la pensée libérale. La pensée libérale, c'est aussi l'égalité des chances et par conséquent, quand il y a des populations qui n'ont pas la chance de naître dans des endroits où il pleut et qui dès lors, n'ont pas d'eau, qui est un besoin vital, l'égalité des chances de ces populations est entamée et nous sommes dès lors pour le principe de solidarité vis-à-vis de ces populations. Deuxièmement, cela ne veut pas dire pour autant que chez nous,

l'eau doit être exclue de tout prix de marché parce que donner où il y a de l'eau en abondance, donner de l'eau gratuite, cela provoque exactement le contraire, la gratuité dans ce cas-là provoque des gaspillages et nous estimons que le meilleur moyen de lutter contre les gaspillages, ce n'est pas précisément d'avoir la gratuité. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il ne peut pas avoir des incitants et là, c'est le rôle des pouvoirs publics, des incitants de façon à ce que les gens utilisent beaucoup plus l'eau de pluie dans l'intérêt de tous. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Moyennant toutes ces considérations, peut-on considérer que cette motion est approuvée à l'unanimité? Je vous en remercie très sincèrement.

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

14e objet: AMAS HORTICULTURE - Réfection plate-forme et cheminée. Approbation de l'avenant 1. 3e 1e E/2003.735.127.CV

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

15e objet: Mission de coordination pour les travaux dans les bâtiments communaux. Approbation avenants. 3e 1e E/2002/COORD-REA.BE.FW

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

16e objet: Mission de coordination pour les travaux dans les bâtiments communaux. Approbation avenants. 3e 1e E/2003.104.033.FW

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

17e objet: Gare de Jemappes - Travaux de rénovation: Phase 3 Région Wallonne - Lot 2: modification du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché adapté. 3e 1e E/2002.104.024.PH3.RW.lot 2/AB

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

18e objet: Gare de Jemappes: raccordements.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e 1e E/2002.104.024.AB

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

19e objet: Requalification de la façade de l'immeuble 9/10 de l'îlot commercial de la Grand-Place. Marché d'assurance décennale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e 1e E/2003.569.090.FIC.AB

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

20e objet: Aménagement immeuble rue Buisseret. Lot 4: HVAC – Sanitaires – matériel de lutte contre l'incendie. Approbation de l'avenant n° 3. 3e 1e E/98.104.005.MG

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

21e objet: Aménagement immeuble rue Buisseret – lot 5: Electricité. Approbation de l'avenant n° 2. 3e 1e E/98.104.005.MG

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

22e objet: Mise à gabarit du Trouillon dans sa traversée de la rue Valenciennoise. Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré. 3e 3e E/2003.877.208.01.ML

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Notre groupe entend s'abstenir sur ce point car il résulte effectivement d'une omission faite au moment de la conception du permis de bâtir de la prise en charge ou de la prise en compte de l'existence du Trouillon, ce qui a entraîné le placement de palplanches qui ont créé un fort désagrément dans le voisinage de la construction et qui, par ailleurs, menace en fait la validité des autorisations urbanistiques qui ont été données. Il nous paraît dès lors que nous ne pouvons pas, en approuvant ce point, marquer notre accord sur la méthode qui a été suivie pour éviter peut-être une nouvelle fois certaines exigences des permis d'urbanisme.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Y a-t-il d'autres remarques?

Madame MERCIER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin des Travaux, précisément la mise à gabarit du Trouillon dans la traversée de la rue Valenciennoise va perturber évidemment l'ordre de cette rue. Il faut savoir que les travaux en empêcheront le transit et je vous demande quand ils débuteront. L'Institut des Ursulines doit, en effet, s'organiser car les parents des enfants des écoles primaires et maternelles, déposent et reprennent leurs enfants à proximité des écoles. Je crois savoir que le président du pouvoir organisateur vous a déjà écrit dans ce sens, nous souhaiterions vraiment trouver des solutions qui puissent satisfaire tout le monde, y compris Ambroise Paré et, en tout cas, connaître le plus rapidement possible la date du début des travaux, sachant qu'ils vont durer plus ou moins un mois et quand on dit plus ou moins, c'est plutôt plus que moins. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Y a-t-il d'autres remarques? Nous prenons acte de vos commentaires et de vos remarques. Il y a en effet une réunion programmée entre le pouvoir organisateur de l'école et les responsables des travaux ainsi que de l'hôpital pour qu'au plus vite, on puisse trouver les modalités acceptables pour les uns et les autres. Donc, cela c'est

programmé, je ne connais pas la date précise mais je sais qu'on y travaille à la Ville avec Monsieur DUFOUR pour avoir cette rencontre le plus rapidement, en tout début janvier.

Madame MERCIER, Conseillère: Donc, les travaux commenceront on ne sait pas bien quand?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
3 Abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 32e annexe

23e objet: Modification de l'équipement public dans la traversée de la rue Valenciennoise pour les travaux de mise à gabarit du trouillon 3e 2e A/8359/IDC/3/87

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, SODDU, DE PUYT, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
3 Abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 33e annexe

24e objet: Pose d'éclairage public en façade des riverains de l'avenue Général de Gaulle. Approbation de la convention avec le MET pour la reprise de la gestion des nouvelles installations d'éclairage public 3e 2e E/2002.877.240.01/ML

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

26e objet: Garantie d'un emprunt par le SGIPS de 9.256 € destiné à financer les travaux de réfection des menuiseries à l'École rue Mouzin à Nimy. Gestion financière 6120

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

28e objet: **FABRIQUES D'ÉGLISE** – APPROBATION DES BUDGETS GÉNÉRAUX DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE2004

a) Notre-Dame de Messines à Mons Gestion financière 79001

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

b) Sainte-Waudru à Mons Gestion financière 79002

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

c) Saint-Nicolas en Havré Gestion financière 79003

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

d) Sacré-Cœur à Mons. Gestion financière 79004

ADOPTE à l'unanimité – 39e annexe

e) Sainte-Elisabeth à Mons. Gestion financière 79005

ADOPTE à l'unanimité – 40e annexe

f) Saint-Remy à Cuesmes Gestion financière 79006

ADOPTE à l'unanimité – 41e annexe

g) Saint-Martin à Hyon Gestion financière 79008

ADOPTE à l'unanimité – 42e annexe

h) Sainte-Waudru à Ciply. Gestion financière 79009

ADOPTE à l'unanimité – 43e annexe

i) Saint-Martin à Obourg Gestion financière 79010

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

j) Saint-Denis en Brocqueroie à Obourg Saint-Denis Gestion financière 79011

ADOPTE à l'unanimité – 45e annexe

k) Sainte-Vierge à Nimy Gestion financière 79012

ADOPTE à l'unanimité – 46e annexe

l) Saint-Martin à Ghlin. Gestion financière 79013

ADOPTE à l'unanimité – 47e annexe

m) Saint-Martin à Harveng. Gestion financière 79016

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

n) Saint-Martin à Havré. Gestion financière 79017

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe

o) Saint-Léger à Havré-Ghislage Gestion financière 79018

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

p) Sainte-Barbe à Flénu Gestion financière 79019

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

q) Saint-Martin à Jemappes Gestion financière 79020

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

r) Saint-Martin à Maisières Gestion financière 79021

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

s) Saint-Vincent à Mesvin. Gestion financière 79022

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

t) Saint-Brice à Nouvelles Gestion financière 79023

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

u) Saint-Symphorien à Saint-Symphorien Gestion financière 79024

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

v) Saint-Amand à Spiennes Gestion financière 79025

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

w) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain Gestion financière 79026

ADOPTE à l'unanimité – 58e annexe

38e objet: Parkings couverts communaux. Adaptation des dispositifs de surveillance, d'enregistrement et anti-intrusion. Approbation du mode de passation du marché. Régie foncière RF/4061/PB

ADOPTE à l'unanimité – 59e annexe

39e objet: Cellule foncière – Cuesmes. Rue Hector Delanois, n°s 24/26/28/30. Aliénation des appartements, garages et emplacements de parking. Acte de base, règlement de copropriété, premier syndic. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

40e objet: Mons. Site de la Caserne Léopold. Etablissement d'un Plan Communal dérogatoire. Convention d'auteur de projet. Approbation du mode de passation du marché et du projet de convention. Caserne Léopold PCA/Convention

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

41e objet: Actualisation des conventions "Région Wallonne - Ville de Mons – TEC Hainaut" relatives à la mise en place du réseau urbain montois de transport en commun. Approbation des nouvelles conventions relatives à la définition et à l'exploitation du réseau urbain montois de transport en commun pour les années 2003 et 2004 et de l'avenant à la convention entre le TEC Hainaut et la Ville de Mons relative à l'Intra muros.
Urbanisme Mobilité/TEC/Convention/031202

Madame MERCIER, Conseillère: Ma question concerne les navettes desservant les parkings de dissuasion, je m'adresse à Monsieur le Bourgmestre et à Monsieur l'Echevin CARPENTIER. Ma question donc concerne les navettes desservant les parkings de dissuasion ou de persuasion, comme on l'entend, ou plutôt les parkings eux-mêmes. On l'a déjà fait remarquer lors de précédents Conseils, mais moi-même j'observe à peu près chaque jour que le parking de la Chaussée de Binche est pratiquement ignoré des automobilistes. C'est dommage car il est vaste, d'accès facile, bien proportionné, bien situé, mais c'est un fait il n'attire pas. Vous vous êtes certainement posé des questions à ce sujet, peut-on savoir comment vous voyez son avenir.
Monsieur CARPENTIER, Echevin: C'est vrai que depuis sa mise en service, ce parking de persuasion n'a pas recueilli un grand succès alors qu'on croyait, vu sa situation et desservant de grands axes importants, qu'il aurait pu recueillir pas mal d'adhérents. Je vois deux solutions pour renforcer l'utilisation de ce parking de persuasion. Tout d'abord, une étude que nous avons confiée à la Police pour l'extension des zones riverains même en dehors des zones d'extension contrôlées par horodateurs. Parce que nous avons pas mal de plaintes. Qu'est-ce qui s'est passé lorsque nous avons étendu le parc des horodateurs en septembre 2002? On a constaté un déplacement des stationnements des personnes qui viennent encore en Ville, vers l'extérieur des zones non-payantes, ce qui dérange très sensiblement le parking des riverains qui habitent dans ces rues. Donc, je pense que si l'on réinstalle du "parking riverain" dans ces rues, automatiquement on pourrait les dissuader et les inciter à utiliser ce parking de persuasion. Deuxième objectif, nous allons entrer en négociation parce que nous avons reçu la demande d'un hôpital, il y a notamment l'hôpital Saint-Joseph, Ambroise Paré et Saint-Luc, dont les élèves ou les professeurs et le personnel éprouvent des difficultés pour trouver du

stationnement. Mais il y a quand même une partie de ce personnel qui stationne au Centre-Ville. Et donc, nous allons essayer de négocier, avec ces institutions, un accord pour que leur personnel utilise ce parking de persuasion et nous adapterons les itinéraires de la navette de desserte à due concurrence.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, permettez-moi une toute petite remarque. Vous voyez, Madame à quel point les meilleures intentions ne sont pas nécessairement suivies d'effets. Reconnaissons à la Ville de Mons que nous accomplissons des efforts considérables et des efforts financiers considérables pour trouver des solutions les plus adéquates possibles. On a deux parkings de persuasion. On a des minibus gratuits. Manifestement, on n'en est pas encore à l'époque où la voiture est considérée comme un moyen qui a des potentialités exceptionnelles, car elle en a, mais aussi ses limites, et notamment ses limites dans les centres urbains. On en est toujours à vouloir aller à l'intérieur du magasin ou de son bureau en voiture, et si on pouvait rentrer en voiture à l'intérieur d'un bureau avec un ascenseur pour voitures, y en a qui seraient ravis et de faire un peu comme quand on va acheter des hamburgers "driving in", si on pouvait avoir un "driving in" du travail administratif, y en a à qui ça plairait bien. Nous avons un gros travail à faire sur les mentalités. Nous continuons notre travail. Vous savez que je résiste à beaucoup de choses, en ce compris, je me suis toujours refusé de "faire sauter" quelque PV que ce soit, et je confirme et je persiste à penser que si quelqu'un a un PV tant pis pour lui. Nous essayons de faire respecter si faire se peut la réglementation. On a élargi les zones à 3 heures en intra muros au lieu de 2, pour permettre à tout un chacun de faire plusieurs courses simultanément sans qu'il y ait de vrais problèmes. Il me semble qu'en 3 heures, au Centre-Ville, il y a moyen de faire pas mal de courses pour le plus grand bénéfice des intéressés et des commerçants. Mais je propose que l'on ne se décourage pas et qu'au contraire on continue, on persévère et on essaiera alors de les rendre plus attractifs, un peu comme l'a indiqué Monsieur l'Echevin. Ok? Puis-je considérer qu'on peut approuver le point?

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

Entrée de M. MARTIN et Mmes JUNGST, BLAZE, KAPOMPOLE: 39 présents

42e objet: Programme triennal d'actions en matière de logement 2004/2006.
Cellule Logement JCL.C/AA/15/2003

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Madame MERCIER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin CARPENTIER, encore une fois, pouvez-vous me dire de quelles façons concrètes l'observatoire du logement travaillera à ce que chacun ait un habitat décent? Vous savez que le social m'a toujours interpellé vivement. Or, je lis que certaines villes ont mené des expériences innovantes dont on pourrait s'inspirer. Lesquelles par exemple? Je ne vous demande pas réponse nécessairement aujourd'hui…
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si, si, il sait répondre à tout l'Echevin là-dessus. Il a travaillé et je devrais d'ailleurs le féliciter.
Madame MERCIER, Conseillère: Très bien, merci.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur COLLETTE.
Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre. On nous demande aujourd'hui d'approuver le programme triennal d'action en matière de logement 2004-2006. Il est un peu dommage que nous n'ayons pas eu le bilan de l'action programmé dans le précédent triennal pour la période de 2001 à 2003. Nous sommes également un peu surpris de constater que dans ce programme n'interviennent plus pratiquement que des opérateurs publics, à savoir la SO.RE.LO.BO, pour la toute grande majorité, le Fonds du Logement de la Ligue des Familles et la Régie Foncière mais à titre d'interventions "croupions", si je puis dire. La SO.RE.LO.BO se taille la part du lion puisque sur les 562 logements à reconstruire qui sont programmés pour la période 2004-2006, 494 auront pour promoteur la SO.RE.LO.BO, mais que l'on ne s'illusionne cependant pas dans la mesure où en même temps mais sur une période plus longue, la SO.RE.LO.BO participera au programme de déconstruction de 612 logements sur 5 ans. Autrement dit, il n'y a pas de réelle progression puisqu'il y aura suppression d'autres logements. Enfin, on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a comme moyen du côté public mais, par contre, je pense qu'il y a une défaillance du programme dans l'association du secteur privé. Nous savons que différents phénomènes et spécialement de baisse boursière amènent les gens, les personnes privées, à réinvestir dans l'immobilier qui est une valeur "refuge" et à retrouver là le moyen de gagner de l'argent, ce qui est légitime, sans être nécessairement libéral ou néo-libéral, et qu'un véritable programme ambitieux qui, comme le disait le schéma de structure, exige la création de 400 à 500 logements nouveaux par an, implique évidemment l'association des opérateurs privés. On m'a répondu en Commission que la SO.RE.LO.BO allait s'intégrer dans le programme de rénovation mixte réalisé par les sociétés filiales de la Régie Communale Autonome, oui, mais ça reste évidemment encore à ce moment-là des initiatives publiques. C'est-à-dire initiatives publiques avec fonds privé. Ce qu'il manque, ici, notamment, c'est ce

qu'il devait être associé au plan d'actions triennal et qu'il était dans le premier plan, c'est notamment la référence à l'AIS et aux ambitions de cette association de retrouver encore davantage de logements privés qui n'ont pas des affectations ou qui ont une mauvaise affectation ou des affectations insuffisantes au logement ou dont les propriétaires ne bénéficient pas des fonds nécessaires pour adapter leur bâtiment à cet objectif. Alors, sincèrement, je suis déçu que l'on n'ait pas profité de ces 3 années de mise en œuvre du premier plan triennal pour créer et tisser des liens avec les opérateurs privés, je parle individuellement, de manière à attirer leur attention sur la nécessité, le besoin de satisfaire un besoin qui est fondamental. Je crois que c'est le premier besoin de tout ménage, c'est effectivement le logement. C'est aussi surtout pour les faibles ou moyens revenus, la part prépondérante qu'ils prennent dans leur budget, qu'ils affectent dans leur budget. Je pense qu'il faut, effectivement, avoir une action beaucoup plus proactive en ce qui concerne l'association des propriétaires privés à la création de logements locatifs essentiellement de logements moyens pour satisfaire une demande de familles monoparentales ou qui se décomposent et qui font que ce sont plutôt de petits logements de qualité dont on a besoin et que le privé peut réaliser grâce à un encouragement qui peut leur être apporté surtout dans les démarches plus que dans les garanties, ce que fait l'AIS pour qu'ils soient parties prenantes et qu'ils apportent leur contribution à ce programme. Pour cette raison, quoi que nous n'ayons pas à critiquer le programme tel qu'il est présenté mais parce qu'il est insuffisant, notre Groupe s'abstiendra.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, Monsieur le Chef de Groupe MR.
Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, nous nous permettons d'insister sur l'accès à la propriété et je sais que le CPAS a fait de nombreux efforts dans ce domaine, puisqu'il a écrit à ses locataires en leur proposant l'acquisition de leur immeuble. De même, on en a discuté en section, la Régie Foncière a fait de même avec, je crois,
40 acheteurs potentiels, néanmoins, on a pu constater que sur les 40 acheteurs potentiels, il n'y avait, en ce qui concerne la Régie Foncière, que 2 personnes qui s'étaient intéressées à l'accès à la propriété. Alors, j'ai une proposition à faire. Je pense qu'il faudrait peut-être s'inquiéter de savoir pourquoi certains locataires n'ont pas répondu et que peut-être il faudrait davantage les informer, c'est-à-dire à nouveau leur écrire mais on avait fait un simple calcul en section en disant que finalement le loyer qu'ils payaient 10 à 11.000 francs belges, ça équivalait plus ou moins à l'emprunt qu'ils devraient faire pour acheter leur maison en 20 ans. Peut-être que chez les locataires et dans cette population, ça n'a pas fait "tilt" et qu'ils ne sont pas au courant de toutes les tractations financières qu'ils pourraient faire. Eventuellement aussi des aides qu'ils pourraient obtenir pour avoir accès à la propriété. Et dès lors, je me permets de suggérer de les

informer davantage. Ne pas se contenter uniquement de leur écrire en disant: "vous pouvez devenir propriétaires" mais de leur écrire en disant: "votre maison peut être estimée à autant, si vous faites un emprunt d'autant en X temps, vous allez devoir payer autant par mois, ce qui correspond plus ou moins au loyer que vous payez actuellement" et peut-être aussi il y a moyen d'avoir des taux d'intérêts intéressants, "nous avons fait une étude de marché pour vous et voilà les taux qu'on vous propose et éventuellement les aides que vous pourriez obtenir par différents pouvoirs publics". Moi, je pense, Monsieur COLLETTE avait parlé tout à l'heure de "proactivité", eh bien je pense que ça serait une solution tout à fait proactive de faire ce genre de chose.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok, Monsieur COLLETTE.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, si je peux contribuer à ce débat en répondant à Monsieur BEUGNIES. Je pense qu'effectivement il parle d'un point qui était approuvé il y a quelques instants, c'est le point 39 de notre ordre du jour. La Régie Foncière, effectivement, a appelé les locataires des appartements de la rue Hector Delanois à opter pour devenir propriétaire. Mais quand on connaît le taux des loyers que pratiquait la Régie Foncière, de 11.500 francs belges pour un appartement à une chambre, 13.500 pour un appartement à deux chambres, on sait qu'on s'adresse là à, effectivement, une population qui n'est pas nécessairement favorisée. Et alors, croire que ces gens peuvent accéder à la propriété, c'est une illusion parce que si les gens n'ont que des revenus de remplacement, il n'y a aucun organisme de crédit, même le Fonds du Logement de la Ligue des Familles, notamment, qui accordera un prêt. Je crois qu'il faut être très conscient de ce besoin locatif pour tous les gens qui ne peuvent pas assurer à un banquier d'une stabilité de revenus dans un emploi. D'autant que les allocations de remplacement, quant à elles, sont toujours éventuellement remises en cause suite à des contrôles et les choses sont effectivement très difficiles pour ces gens.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, alors, Monsieur l'Echevin, je vous en prie.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: J'aurais voulu, Monsieur le Bourgmestre, faire la présentation de ce plan parce qu'il y a déjà, dans mon intervention…

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On voit bien qu'on n'a pas tout lu et qu'on n'a lu peut-être que d'une manière fort parcellaire.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: … des réponses qui se dégageront aux questions posées, puis ensuite, j'apporterai les réponses complémentaires à ce qui a été demandé. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, dans le cadre de l'ancrage communal du logement, en sa séance du 18 juin 2001, notre Conseil communal a décidé de s'engager à mener une politique active en matière de logement dans le respect des objectifs fondamentaux

de la politique régionale du logement, repris notamment aux articles 2 et 187 du Code wallon du Logement. Dans cette perspective, il a approuvé la déclaration d'intention qui définit les objectifs généraux pour mettre en œuvre le droit à un logement décent et les principes d'actions menées au cours de la législature. Les articles 187 à 190 du Code wallon du Logement modifié par les articles 120 et 122 du décret du 15 mai 2003 stipulent que les pouvoirs locaux doivent élaborer un programme triennal en matière de logement. Le premier programme triennal d'actions en matière de logement 2001-2003 a donc été approuvé par notre Conseil communal en sa séance du 17 décembre 2001 et le 7 novembre 2002, sur proposition de Monsieur le Ministre DAERDEN, le Gouvernement wallon a approuvé ce premier programme triennal et nous a accordé un montant de 63.500 EUR donc 254 millions d'anciens francs. Le Code wallon du Logement modifié par le décret du 15 mai 2003 précise que ce programme doit être défini en concertation avec les sociétés et organismes qui participent à la politique locale du logement, Sociétés immobilières de Service Public, Sociétés de Crédit Social, Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, Pouvoirs Locaux et Organismes à finalité sociale. Ce second programme triennal qui vous est présenté ce soir a donc été élaboré en fonction de la législation en vigueur, de la philosophie de principes d'actions et d'objectifs reprise dans notre déclaration d'intentions et en prenant en considération tous les aspects qui découlent de la décision prise par le Gouvernement wallon le 3 juillet dernier approuvant le programme exceptionnel d'investissements visant à la sécurisation et à la salubrité du Parc Social Locatif Wallon. En effet, pour notre Ville, ce programme exceptionnel d'investissements concerne 3.445 logements dont 612 devront être déconstruits. Une subvention globale de 133.563.138 EUR (5,59 milliards d'anciens francs) sera donc octroyée à la SO.RE.LO.BO par tranches annuelles pour la réalisation de ce programme quinquennal de remise à niveau de la qualité de location de ces logements sociaux. Le programme triennal 2004-2006, qui est soumis à votre approbation ce soir, comprend 2 volets. Un volet A relatif à la politique générale du logement et qui comprend notamment les actions non-matérielles faites et à réaliser, y compris les moyens financiers humains à mettre en œuvre pour les concrétiser. Nous proposons notamment l'élargissement des missions de la Cellule Logement qui deviendra le Service communal du Logement, le développement d'une politique d'information à l'égard des citoyens, la mise en place progressive d'un observatoire de l'habitat, la poursuite de la phase amiable de lutte contre l'inoccupation des logements en vertu du décret du 18 novembre 1998. Un premier recensement des immeubles à l'abandon a été établi. Ces contacts sont en cours avec les 400 propriétaires via notamment l'Agence Immobilière Sociale. Ce programme comporte

également un volet B reprenant le récapitulatif des opérations pour lesquelles une demande d'aide financière régionale est demandée. Au total, 22 projets ont été proposés pour un volume d'investissement de 45.304.433 EUR par nos partenaires opérateurs que sont la SO.RE.LO.BO, le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie, la Maison d'Accueil Saint-Paul, le Centre Public d'Aide Sociale, la Régie Foncière, auxquels se joindront des investisseurs privés pour les opérations mixtes privées et publiques. Le nombre total de logements proposés par les opérateurs précités s'élève à 562 logements de différents types: sociaux, moyens, d'insertion, de transit, individuels et collectifs. A ce programme s'ajoute une analyse globale de la situation en matière de logements. En conclusion, nous estimons que le programme que nous proposons à votre décision, au niveau de l'offre publique, est équilibré puisqu'on y trouve des logements de tout type destinés à la location et à l'acquisition. Il prend en compte le problème de relogement de plus de 500 familles qui occupent les logements sociaux qui devront être déconstruits à Mons et à Ghlin. Ce programme triennal ne handicape pas et ne créée aucun obstacle à la poursuite, au fil de l'eau, des initiatives privées dans le domaine du logement. Initiatives qu'il ne faut pas négliger puisque le nombre de logements nouvellement construits entre le 1er janvier 2001 et le 31 octobre 2003 est de 434. La mise en place de la Régie Communale Autonome "Mons-Capitale" et de sa filiale immobilière "Mons-Rénovation", sont des outils qui contribueront à amplifier les partenariats publics-privés en vue d'accroître l'offre de logements dans l'intra muros. Pour terminer, nous tenons à remercier tous nos opérateurs, nos partenaires, tous les services de notre administration et de l'administration du CPAS, toutes les personnes qui ont apporté leur contribution efficace à l'élaboration de notre second programme triennal du logement. Soyez persuadés qu'avec notre Bourgmestre nous mettrons tout en œuvre auprès des autorités wallonnes pour que celui-ci fasse l'objet d'une approbation favorable dans les meilleurs délais.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, chers collègues, est-ce que…

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Et je vais peut-être ajouter quelques réponse, d'abord aux interrogations de Monsieur COLLETTE au niveau de l'AIS. Il est évident que, comme vous l'avez d'ailleurs dit en mon absence lors de la présentation des comptes et budget de l'AIS, c'est vrai que le nombre de prises en locations privées est moins important que le nombre de prises en locations publiques, mais de plus en plus, justement, on développe une politique dans le sens d'obtenir des propriétaires privés leur mise en location par le canal de l'AIS. Il y avait un problème à cela parfois parce que certains propriétaires privés ne savent parfois pas investir pour réaliser quelques travaux et permettre de remettre en état justement leur

logement pour qu'il soit acceptable et pour qu'il puisse être pris en location par l'AIS. L'AIS peut intervenir dans ce sens, elle est déjà intervenue mais pour de faibles montants. Mais elle n'a pas les moyens d'intervenir pour des dizaines d'opérations et justement pour pallier cette déficience, nous avons questionné le Ministre DAERDEN pour lui faire état de cette situation et nous avons obtenu une réponse de sa part puisque dans le budget de 2004 de la Région wallonne, sera constitué un fonds qui permettra aux AIS d'avoir un droit de tirage de manière à faire des investissements pour pouvoir vis-à-vis de propriétaires prendre leur logement en location. Donc, ça c'est une première réponse des moyens qui seront mis en œuvre par l'AIS pour pouvoir accroître beaucoup plus la prise en location de logements privés et comme je viens de le citer aussi, donc nous avons contacté les 400 propriétaires des logements qui étaient recensés être à l'abandon et nous sommes en train de dépouiller, nous avons eu 288 réponses déjà de ces propriétaires et nous sommes en train de prendre les contacts pour essayer d'accélérer aussi cette prise qu'un bon nombre de ces logements puissent être mis dans le canal locatif par l'entremise de l'AIS. La réponse à Madame MERCIER pour l'observatoire du logement. Nous avons donc demandé dans ce plan triennal une subvention à la Région wallonne afin de créer la base de données de cet observatoire dont une étude approfondie de l'offre et de la demande de logements s'avère nécessaire d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Donc, un bureau d'études privé pourrait éventuellement réaliser cette étude, et là, nous avons demandé les moyens suffisants pour mettre cette étude en œuvre.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, vous voilà éclairés. Peut-on considérer, moyennant toutes ces explications, j'y reviendrai un autre jour car c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important. Ceci n'est toujours qu'un plan triennal mais je voudrais qu'on ait une fois un débat global sur le logement en intégrant ce que vous avez dit. Moyennant tous ces éléments, puis-je considérer que l'on approuve.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

35 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 Abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 63e annexe

44e objet: Acquisition de matériel didactique (tapis de réception, balles, tunnels,…) pour les écoles maternelles de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8e 1e E/2003/BD/KL6

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

45e objet: Confirmation de l'adhésion de la Ville au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. 8e/1e 760

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Avant de passer aux dossiers de l'Echevin DEPLUS, n'oubliez pas que le PV est à votre disposition, j'imagine que tout le monde l'a lu, et que sans remarque, il est approuvé.

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

46e objet: Phase II des travaux d'aménagement du Port de Plaisance – confirmation et délégation à l'ASBL de Gestion. Tourisme 441/SD

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

47e objet: ASBL « Maison du Jazz en Hainaut ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 67e annexe

48e objet: ASBL « Maison du Jazz en Hainaut ». Budget de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003

ADOPTE à l'unanimité – 68e annexe

Entrée de Mme ISAAC: 40 présents

13e objet: CPAS. Budget général – services ordinaire et extraordinaire – Exercice 2004. Gestion financière CPAS

25e objet: Budget Communal de l'exercice 2004. Programme des investissements. Approbation. 3e 3e E/20522/ML

27e objet: Zone de Police Mons-Quévy. Fixation de la dotation 2004. Gestion financière

29e objet: Impôt sur les mines, minières, carrières, exploitation de terrils. Renouvellement du règlement pour l'exercice 2004. Gestion financière T/2004/0904001/364.309

30e objet: Terrasses ouvertes. Transformation du règlement-taxe en règlement- redevance pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière 04001/366.06

31e objet: Redevance relative à l'instruction des dossiers introduits en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Création du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière 04001/361.02

32e objet: Impôt sur les établissements dangereux, insalubres, incommodes. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière T/2004/3504001/364.31

33e objet: Impôt sur les enseignes, publicités assimilées et cordons lumineux. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière T/2004/0704001/364.22

34e objet: Impôt sur l'enlèvement des immondices. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006 (successions). Gestion financière 04001/36303

35e objet: Impôt sur l'entretien des égouts. Modifications du règlement pour l'exercice 2004 (successions). Gestion financière T/41-04001/363.09

36e objet: Impôt sur le raccordement des égouts. Modification du règlement pour les exercices 2005 à 2006. Gestion financière T/41/04001/363.09

37e objet: Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2004.
Gestion financière B/2004

43e objet: Budget de la Régie foncière et de Services pour l'exercice 2004.
Régie foncière RF/3000/RM

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, mes chers collègues, nous entrons alors dans le plat de résistance de cette soirée. Je suggère que Monsieur le Président du CPAS sous l'autorité politique du Collège puisse présenter le Budget du CPAS. Viendra ensuite le Budget de la Régie, puis l'exposé de Monsieur l'Echevin du Budget et enfin votre serviteur qui essaiera d'être aussi bref et précis que possible. Voilà! Nous allons commencer avec l'exposé de Monsieur le Président du CPAS.

Monsieur BARVAIS, Président CPAS: Bien, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues, merci. Comme le budget du CPAS a déjà été présenté évidemment au niveau du Conseil de l'Aide Sociale où il a été approuvé, que l'on ait l'occasion d'avoir une discussion approfondie au niveau de la Commission du CPAS de la Ville, je vais me permettre, ici, de faire une présentation un peu plus courte mais évidemment je me tiens à votre disposition pour toutes les questions. Donc, le Budget du CPAS, cette année, est un budget qui évidemment vous est présenté, comme les années précédentes en équilibre, sans prélèvement au niveau du fond de réserve et un budget de 42.827.000 euros, c'est-à-dire à peu près 500.000 euros de plus que l'année passée. Ce qui est important sur cette dia, c'est de vous montrer le pourcentage de l'intervention communale, intervention communale qui représente 28 % des recettes au niveau du CPAS. Je vous rappelle que cette dotation communale a subi une évolution puisque en 2002 il y avait eu une forte augmentation de la dotation et nous avons convenu qu'il y aurait une diminution de cette dotation dans les années suivantes

puisqu'en 2003, c'était déjà moins 250.000; cette année, c'est encore 250.000 euros de moins, les deux années prochaines, ce sera 370.000 euros. Malgré cela, vous voyez que le budget total est en augmentation grâce à d'autres recettes de transfert. Alors, au niveau des dépenses, ce qui est important de noter, c'est que d'une part 40 % des dépenses du CPAS, c'est surtout les dépenses de transfert, c'est l'aide aux habitants et dans ces 40 %, 38 % est l'aide générale, donc l'aide que l'on donne aux habitants surtout à travers le revenu d'intégration sociale. Maintenant, si vous ajoutez à cela la politique d'articles 60 qui est de 11 %, cela nous fait 51 % des dépenses du CPAS qui sont directement des dépenses d'ordre social. Par contre, au niveau des frais de fonctionnement, c'est seulement 7 %, et pour le personnel, nous sommes à 37 %, c'est-à-dire une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. Ce qui est important c'est ceci mais le seule chose à retenir, c'est la dernière ligne où vous voyez que le résultat global du CPAS d'année en année, reste en équilibre jusque 2007 et qu'en 2007, nous ne serons plus en équilibre. Ce sont des projections qui sont faites à partir du budget de cette année, budget 2004, avec des coefficients d'évolution qui sont des coefficients déterminés par le plan de gestion. Donc, cela veut dire une amélioration évidemment par rapport au budget précédent que nous présentions puisque nous n'étions pas encore parvenus à arriver à un équilibre en 2006, ce qui est théoriquement fait. Alors, évidemment, si cela a été fait, c'est notamment parce que nous avons pris nombre de mesures structurelles dans le plan de gestion qui sont les mêmes qu'au niveau de la Ville et que le Bourgmestre pourra éventuellement détailler, mais citons notamment le non-remplacement des personnes qui nous quittent pour des raisons professionnelles ou bien pour des raisons d'âge de la pension, aussi la politique de remise à l'emploi dont on va parler et aussi les grosses collaborations que nous avons au niveau de la politique communale. Voici donc les mesures structurelles. C'est surtout grâce au partenariat que l'on parvient à faire autant et sans nécessairement demander plus au niveau des contribuables montois. Notamment, ce qui est à retenir, c'est les cellules projets informatique et patrimoine qui sont maintenant des cellules communes à la fois à la Ville et au CPAS et qui travaillent avec du personnel mixte. Nous avons actuellement un audit assurances qui est réalisé également sur le portefeuille d'assurances à la fois de la Ville et du CPAS. Le garage est un garage qui sert aux deux flottes et nous avons également lancé des marchés publics qui sont des marchés publics communs Ville-CPAS notamment pour les fournitures de bureau, par exemple. A partir de l'année prochaine, 2004, dans les sous-sols de Buisseret, nous ouvrirons un économat commun donc pour les produits de la Ville et du CPAS. Alors, gros défi pour les prochaines années, c'est évidemment la gestion des ressources humaines. Lors du Conseil précédent, vous avez entendu l'exposé fait par Madame

BERIOT de ce que l'on veut comme management des cellules de ressources humaines et ici, nous espérons bien avoir en fait une gestion opérationnelle commune et une grande mobilité du personnel au niveau de nos deux administrations. Vient aussi la collaboration avec l'économie sociale puisque ce sont quand même des emplois de qualité qui sont créés au niveau de l'économie sociale et nous sommes évidemment partenaires et moteurs dans toute cette dynamique. Alors, je vous rappelle quand même que 42 millions d'euros c'est beaucoup mais qu'il y a aussi 719 personnes qui travaillent au niveau du CPAS, ce qui représente quand même un employeur important sur la région de Mons. Là, je crois que c'est important, c'est l'évolution du RIS ou l'ancien minimex, d'année en année, où vous voyez que progressivement nous avons une petite diminution du nombre de dossiers, sauf en 2002 où nous avons de nouveau une augmentation. Mais cette augmentation en 2002 est due à la modification de la Loi et l'individualisation des droits puisque à partir d'octobre 2002, les couples qui avaient un seul revenu de minimex ont maintenant deux revenus de cohabitant, donc on a une augmentation qui est une augmentation théorique plus qu'une augmentation d'indicateur de pauvreté. En 2003, nous reprenons une légère décroissance. Maintenant, si vous regardez ces chiffres, il faut les comparer aussi avec toute la politique d'intégration socioprofessionnelle que nous avons puisqu'on passe quand même de 55 à 248 emplois de type article 60 ou article 61, il faut savoir que toutes ces personnes finissent donc par quitter le minimex ou RIS et sont à ce moment-là sur le marché de l'emploi. Les personnes qui sont plutôt d'un naturel pessimiste et négatif estiment que l'article 60 est purement une politique qui vise à permettre aux gens de quitter le minimex pour arriver au chômage, il s'avère qu'il y a quand même des études qui ont été faites par la Région wallonne et qui prouvent actuellement que 40 % des gens qui terminent leur article 60 trouvent des contrats d'emplois et 70 % des gens qui terminent leur article 61 trouvent également de l'emploi. Nous travaillons, nous, au niveau du CPAS avec d'une part, Pro-Action qui est une cellule commune avec le Forem, qui sert au placement des personnes qui arrivent en fin de contrat, il y a une soixantaine de personnes qui ont eu des sorties positives cette année, nous travaillons aussi en collaboration avec la Mission Régionale de Mons-Borinage qui assure des formations et qui assure aussi leur placement et ils ont aussi 106 personnes qui ont été placées de manière positive depuis le début de cette année. Donc, cela veut dire quand même que le taux d'insertion via l'article 60 vers un emploi durable est quand même important. Alors, voici la répartition de ces contrats. Il faut considérer qu'en gros, vous avez 1/3 du personnel article 60 qui travaille au CPAS, 1/3 à la Ville et l'autre tiers dans d'autres vecteurs économiques que sont les asbl, les intercommunales, le privé ou l'économie sociale. Alors, on a aussi ici une

représentation à la dia suivante des tranches d'âges, pour vous montrer qu'il y a 18 % de ces contrats qui sont des jeunes de 18 à 25 ans, vous allez me dire c'est peu, mais si on compare cela à la population que nous aidons, en fait, nous aidons, dans la tranche d'âge 18-25 ans, cela représente 28 % de notre population. Mais parmi ces jeunes, il y a évidemment des personnes qui sont aux études, que ce soit dans l'enseignement secondaire, supérieur, universitaire ou non universitaire et grosso-modo, on a un peu moins de 600 personnes qui sont entre 18 et 25 ans, et un peu moins de la moitié qui sont étudiants. Donc, cela veut dire que 18 % c'est quand même un taux légèrement supérieur à la population RIS. Il n'empêche que c'est la population sur laquelle nous voulons avoir le plus de prise, parce que c'est sur celle-là qu'il faut casser la spirale de la dépendance et c'est chez eux que nous voulons être les plus opérationnels, c'est d'ailleurs pour cela qu'à partir de cette année, nous allons regrouper dans un seul bâtiment le service de réinsertion socioprofessionnelle et le service qui s'occupe des 18-24 afin d'avoir évidemment une priorité sur ce groupe-cible. Il faut savoir que par exemple sur les 260 contrats que nous avons en cours, il n'y a eu que 13 ruptures de contrats l'année passée et parmi ces ruptures de contrats, il y a notamment 6 personnes qui avaient trouvé de l'emploi, donc, cela veut dire que le taux d'échec, mais on n'appelle pas cela échec, parce qu'il faut considérer que les personnes qui arrivent à l'article 60, parfois cela nécessite des orientations, on les reprend chez nous pendant un certain temps pour les remettre sur d'autres pistes, mais si on veut parler d'échec, cela veut dire 6 % maximum. Voici un autre indicateur de notre travail, c'est tout l'aspect de la prévention. Au niveau de la prévention, vous voyez qu'on a une augmentation du nombre de dossiers, que ce soit en médiation simple ou en médiation judiciaire, il y a une augmentation du nombre de dossiers traités, ce sont des dossiers qui sont évidemment très lourds, très complexes, juridiquement très pointus, qui vont nécessiter un renforcement de notre cellule. De même, au niveau de la guidance budgétaire, vous voyez l'augmentation. Par contre, les dossiers qui sont les dossiers Electrabel, là il y a une certaine stabilisation des données et nous sommes assez satisfaits de notre service talexus, c'est-à-dire qu'on a la possibilité maintenant au CPAS de recharger les cartes des compteurs à budget et avec l'avantage que maintenant, ces cartes ne servent plus qu'à la consommation. Dans la première version, les personnes, lorsqu'elles rechargeaient leur carte, apuraient une partie de leur dette vis-à-vis du fournisseur d'énergie, actuellement, c'est fini. Si elles ont des dettes, elles ont un plan d'apurement mais la carte ne sert qu'à la consommation. Donc, cela veut dire que c'est un service que l'on va devoir renforcer et c'est un service qu'on va devoir renforcer d'autant plus que l'on sait bien que dans l'exposé précédent qui a été fait par Monsieur CARPENTIER, la problématique du relogement suite à

la démolition de la SO.RE.LO.BO, pas mal de ces populations qui se trouvent à la limite au niveau équilibre financier, qui vont devoir déménager, seront certainement des candidats à ce service pour évidemment essayer de gérer au maximum toutes les dépenses supplémentaires qui seront générées par ces déplacements. Autre action que nous voulons privilégier, c'est l'action sur la jeunesse. J'avais déjà insisté au niveau des étudiants. Donc, il faut savoir que nous avons un service tutorat, c'est-à-dire que nous accompagnons les étudiants qui le souhaitent par des cours, soit en collaboration avec les universités et les écoles, soit en collaboration avec d'autres étudiants, que nous utilisons via les agences d'intérim pour pouvoir donner des cours aux étudiants qui chez nous sont en décrochage, c'est un service qui marche très bien puisque notre taux de réussite global, que ce soit en universitaire ou en non-universitaire, on est à un peu plus de 60 % de réussite après la deuxième session, ce qui correspond à peu près à la moyenne au niveau de la région wallonne. Donc, nos services continuent à travailler à ce niveau-là et nous allons intensifier les collaborations avec le SAJ, l'ONE, les SPJ et les maisons communales d'accueil afin, comme vous le voyez, de briser dans l'œuf la spirale de la désaffiliation sociale parce que cela ne sert à rien évidemment d'attendre qu'ils arrivent chez nous au RIS pour se dire qu'il était temps d'empêcher les jeunes de suivre parfois les traces des parents et des grands-parents. Alors, le logement. Là, on sait très bien que cela va être le challenge des années à venir. Dans le plan triennal, notamment, nous avons demandé le renforcement de nos unités de logements de transit puisqu'on a demandé la possibilité de construire 13 logements supplémentaires. Nous avons procédé à l'accès à la propriété, c'est-à-dire que nous avons écrit à toutes les personnes qui louaient une maison au niveau du CPAS. Sur les 85 logements dits logements de maison ouvrière, nous avons 8 demandes d'acquisition. Evidemment, c'est une population généralement âgée, à faible revenu, et nous avons assez bien de pensionnés dans ces maisons ce qui fait qu'effectivement, à partir d'un certain âge l'accès à la propriété n'est plus nécessairement une de leurs priorités, donc nous sommes à peu près à moins de 10 % de demandes. Sans-abri, on va en parler par la suite et quant au guichet unique, à partir du 2e trimestre 2004, nous espérons bien avoir, grâce à la collaboration de la Ville et de l'AIS, un guichet unique logements. Voici l'abri d'urgence. Nous avons notre abri de nuit qui a été inauguré en février de l'année passée, donc cela veut dire que cette année, 96 personnes sont passées par cet abri de nuit, ce qui représente près de 1.200 nuits. Donc, parmi cette population, il y a évidemment des gens qui ont fait un choix de vie et qui se trouvent momentanément dans cette situation difficile, qui passent par chez nous et pour lesquels le travail social est léger mais il y a évidemment beaucoup de personnes qui arrivent sur la rue

par accident et une fois qu'elles passent chez nous, elles ont évidemment tout le contact avec l'ensemble des services du CPAS afin de retrouver évidemment l'ensemble de leurs droits. L'abri d'urgence est une nouvelle structure d'accueil notamment pour les femmes avec les enfants, puisque notre abri de nuit c'est surtout de l'hébergement pour personnes seules. A côté de cela, vous connaissez l'hôtel social, notre atelier logements qui a quand même eu plus de 1.283 visites, c'est-à-dire un lieu où les personnes qui cherchent un logement ont accès à toute la documentation sur Mons, que ce soit sous forme d'Internet, que ce soit sous forme de papiers, ils ont tous les conseils, on peut même les accompagner dans leurs démarches. Dispositif d'urgence sociale, cela fonctionne toujours grâce à l'aide de Télé-Assistance et nous enregistrons 561 demandes chaque année. C'est ce dispositif d'urgence sociale qui servira d'ailleurs de base au relais social puisqu'il faut savoir que Mons sera la 3ème ville wallonne a avoir finalisé un relais social sur son territoire. Liège et Charleroi ont commencé il y a deux ans, Mons commence cette année. Autre aspect prioritaire, ce sont les personnes âgées puisque nous encourageons le maintien à domicile avec notre service ACASA où nous avons fortement diminué le déficit puisque nous avons diminué le déficit de 71 % et que nous nous sommes déjà engagés dans les titres services puisque nous avons déjà 7 personnes qui travaillent dans le cadre du titre service et, à mon avis, d'ici aux vacances de Pâques, on sera arrivé à remplir notre quota qui est de 11 personnes. Nous diversifions évidemment les formules d'accueil au niveau des maisons de repos puisque nous avons un accueil de jour maintenant qui est opérationnel à la Bonne Maison de Bouzanton et que nous avons eu l'autorisation de construire et d'ouvrir des lits courts séjours sur Cuesmes. Alors sur la dia suivante, vous découvrirez le résultat financier des homes qui sont bénéficiaires, au compte 2002, et j'attire votre attention sur le fait que les pensionnaires extérieurs à charge du CPAS sont encore très nombreux, puisque nous avons près de 160 personnes que nous aidons et que nous ne pouvons héberger dans nos homes donc ils sont surtout dans la région mais parfois, évidemment, à Bruxelles ou bien dans d'autres zones wallonnes puisqu'ils essaient de se rapprocher à ce moment-là de leurs familles. Les investissements. Il faut savoir qu'au niveau de notre budget extraordinaire, c'est la même valeur que les années précédentes. J'insisterai simplement sur le travail qui est en train de se terminer à la rue Lamir où le bâtiment de l'ancien Consulat du Portugal sera bientôt ouvert et où nous accueillerons donc nos services de réinsertion et le service 18-24. Quant à la CAP de Jemappes, grâce au projet Grandes Villes, nous sommes en discussion avec l'ONE pour pouvoir y centraliser les consultations ONE et ouvrir aussi une nouvelle maison communale d'accueil de l'enfance puisque c'est encore un secteur où il y a un manque d'accueil sur la région de Mons et nous espérons

pouvoir accueillir là une unité de 24 lits mais cela, ce sont des projets qui sont budgétisés et que nous devons concrétiser l'un en 2004 et l'autre probablement début 2005. Voilà, c'était une version évidemment raccourcie d'un budget qui représente quand même le quart du budget de la Ville et j'attends évidemment vos questions pour pouvoir éventuellement amplifier les explications. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Président. Je suggère que l'Echevin de la Régie puisse maintenant présenter le budget de la Régie.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Voilà, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, le budget de la Régie Foncière et de Services qui est soumis à votre approbation présente, au niveau de la gestion foncière, une intervention de la Ville en diminution de quelques 273.142 euros par rapport au budget 2003. Les recettes de cette fonction s'élèvent à 2.647.270 euros, elles proviennent notamment de la vente de terrains et d'habitations, de l'exploitation des immeubles acquis ou construits, et des prestations pour compte de tiers. Les dépenses de cette fonction s'élèvent à 2.820.180 euros, elles couvrent principalement les frais de personnel, les charges financières. Le chapitre II du budget reprend le programme d'investissements, il acte une série d'acquisitions et de réalisations en cours, notamment l'acquisition du site de la ferme d'Epinlieu à Ghlin, limitrophe au terrain du Grand Large où va s'ériger le village sportif, des terrains pour l'agrandissement des cimetières et l'aménagement de parcs à container, un terrain pour l'accueil des nomades, l'aménagement de CALVA, à Maisières et à Havré, la construction d'un skate parc à Hyon, l'acquisition et la réhabilitation d'immeubles insalubres qui pourrait s'avérer opportune dans la zone d'initiatives privilégiées à Jemappes. Quant à la rénovation et la revitalisation des centres urbains, le budget 2004 prévoit la rénovation des façades de la Grand-Place, les frais d'études du projet de quartier de Jemappes, étape indispensable dans la reconnaissance d'un périmètre de rénovation urbaine, l'opération de revitalisation du quartier du Béguinage, la réhabilitation d'immeubles destinés au logement. Au niveau de la gestion des parkings couverts, la gestion du parking de la Halle prévoit un bénéfice de 48.086 euros contre un déficit prévu de 61.643 euros au budget de 2003. La gestion du parking de la Grand-Place prévoit un bénéfice de 209.468 euros, soit une augmentation de 44.961 euros par rapport au budget 2003. En vue d'atteindre ces résultats, la politique privilégiant le rotatif par rapport aux abonnements sera évidemment poursuivie. Au niveau de la gestion des horodateurs, à la dia suivante, un bénéfice de 535.864 euros est estimé, soit une augmentation de 53.521 euros par rapport au budget de 2003 et ce, par le renforcement du staff de contrôle. Au niveau de la gestion de l'informatisation, l'intervention de la Ville est de 1.243.534 euros pour 2004, soit une

augmentation de quelques 445.589 euros par rapport au budget 2003. Cette augmentation est due à l'accroissement des charges financières d'emprunts, vu les importants investissements consentis pour la modernisation du parc informatique. J'ajouterai, pour conclure que la création et la mise en place de la régie communale autonome Mons Capitale et de sa filiale immobilière Mons Rénovation sont des outils qui contribueront, de manière significative, à la rénovation urbaine du Centre-Ville. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, rapidement énumérés les postes principaux que comporte le budget 2004 de la Régie Foncière et de Services. Mais une note plus détaillée accompagnait le projet de budget et vous l'avez reçue avec ce projet de budget. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin, sans transition, si Monsieur l'Echevin des Finances accepte, nous pourrions alors entamer la présentation du budget général de la Ville de Mons, année 2004.

Monsieur MILLER, Echevin: Oui, j'accepte sans transition, Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais tout d'abord adresser quelques remerciements avant de présenter ce projet de budget extrêmement important. Je voudrais adresser des remerciements au Collège des Bourgmestre et Echevins, au Service financier de la Ville de Mons, à mes collaborateurs, au Secrétaire communal, au Receveur ainsi qu'aux collaborateurs directs du Bourgmestre, sans oublier le Président de ma Commission communale que je remercie. Pourquoi commencer par ces remerciements, non pas simplement pour faire un effet de manche, mais parce qu'il s'agit de remerciements sincères étant donné que, comme chacune et chacun le sait, j'ai rejoint l'équipe collégiale en juin dernier, à un moment où le budget en était encore à ses premiers balbutiements et si, aujourd'hui, 15 décembre, nous sommes en mesure de vous le présenter et de présenter des aspects extrêmement importants, vous le verrez, c'est grâce à l'ensemble de ces personnes. Je voudrais également marquer ma reconnaissance à mon prédécesseur ou à ma prédécesseuse, Françoise COLINIA pour le travail qu'elle a réalisé. Alors, Mesdames, Messieurs, le budget 2004 de la Ville de Mons présente plusieurs qualités et plusieurs particularités que je vais essayer de souligner étant donné que l'ensemble des documents a été transmis, je vais vous demander un peu d'attention parce que tout n'est pas repris sous forme de graphique. Premier élément important, le budget que nous proposons à votre approbation, ne prévoit pas d'augmentation de la part communale à l'impôt des personnes physiques, nous restons à 8 %. C'est loin d'être négligeable surtout si on pense que des villes relativement proches comme Tournai, La Louvière, Jurbise, Quaregnon, Braine-le-Comte, sont à 8,5. Deuxièmement, ce budget 2004, s'inscrit parfaitement dans la continuité du plan de redressement des finances communales entrepris par l'actuelle majorité, sous la conduite de

notre Bourgmestre. En effet, le budget est présenté en équilibre grâce, bien entendu, à l'aide Tonus, venant du Ministère de la Région Wallonne, ce qui signifie que nous nous conformons au plan de gestion approuvé par la Tutelle, nous respectons ce plan. Plan de gestion dont le but, vous le savez, est d'arriver à un équilibre propre en 2007. Objectif ambitieux, objectif difficile à atteindre compte tenu de l'état des finances au moment où cette majorité est entrée en fonction mais je crois que, et cela apparaîtra à travers mes propos, le budget que nous présentons aujourd'hui est un budget sérieux, crédible et surtout encourageant. Je pense que tous ces aspects feront davantage partie de l'intervention de notre Bourgmestre. Intervention, je pense dont il ressortira que si l'objectif est atteint, vu la situation je le répète extrêmement difficile héritée du passé, le travail qui aura été réalisé par cette majorité aura été, en bout de course, colossal. Le budget 2004, je vous l'ai dit, prévoit une intervention de la Région wallonne de l'ordre de 8.613.000 euros. C'est un montant important mais qui constitue un déficit déjà moindre que celui qui était prévu par le plan de gestion. Je vous ai dit que nous nous conformions à ce plan de gestion, nous l'appliquons, nous le concrétisons mais avec des résultats positifs puisque le déficit qui est présenté par ce budget est déjà inférieur à celui qui était escompté, un déficit moindre de l'ordre de 2.173.000 euros. Autre point qui mérite d'être souligné, le montant d'aide Tonus est de l'ordre de 8.613.000 euros je l'ai dit, il est inférieur de l'ordre de 500.000 euros à celui auquel notre Ville aurait pu prétendre, aide que nous aurions pu escompter de la Région wallonne. Cinq cent mille euros, c'est important, c'est un signe que non seulement nous restons dans les balises fixées par le plan de gestion que nous avons accepté et que nous avons négocié avec la Région wallonne mais, en plus, non seulement nous l'appliquons, nous présentons un déficit moindre mais nous demandons une aide inférieure. Cela montre que la Ville de Mons est un excellent élève de la Classe wallonne. L'équilibre se réalise donc sans augmentation fiscale et avec un niveau de déficit légèrement inférieur à celui escompté pour un montant global de 196.606.835 EUR, montant important. Je vous demande de vous rappeler le montant du budget 2003. La masse budgétaire en 2003 était de 160.857.368 EUR. Ce qui représente une augmentation de notre budget. Nous passons donc de 160 millions d'euros en 2003 à 196 millions d'euros en 2004. Sauf erreur de ma part, cela fait une augmentation de 22 %. Donc, la masse globale budgétaire de notre Ville augmente de 22 %, soit 35 millions d'euros supplémentaires. Si on compare ce que représentait le rapport de la dette en 2003 au budget global, c'est-à-dire 160 millions avec une dette de 11 millions d'euros, nous avions un déficit de 7 %. Si on fait le même exercice cette année, donc si on compare notre déficit au montant global 196 millions d'euros, eh bien nous avons un déficit de 4,5 %, incontestablement c'est une avancée positive. Même si

comparaison n'est pas raison, parce qu'il va falloir voir d'où vient cette augmentation, il me semble néanmoins que ces premiers chiffres montrent que si les finances de la Ville ont été malades, nous poursuivons la cure. Elle continue et se poursuivra et notre Bourgmestre va en parler, mais le malade ou le convalescent se porte mieux. Deux éléments budgétaires extrêmement importants vont apparaître à travers ce budget. Ce sont eux qui conditionnent la transformation de la masse budgétaire de la Ville, qui passe, je le rappelle, de 160 millions d'euros à 196 millions d'euros. Deux éléments importants viennent d'aides de la Région wallonne. Alors, quand on parle de la Région wallonne, cela ne veut pas simplement dire que le Ministre Charles MICHEL, pour le citer, aurait tout simplement décidé de sortir de son chapeau un lapin! Les aides qui sont obtenues pour la Ville de Mons, que ce soit au niveau du Plan Tonus, que ce soit au niveau du déficit attendu des hôpitaux, ou que ce soit au niveau du paiement des pensions, ces aides sont obtenues bien évidemment par un travail constant de rencontres, de dialogues, de négociations avec la Région wallonne et je pense qu'il faut, en ce sens, rendre hommage à notre Bourgmestre et aux Échevins, membres du Collège et aux services qui accomplissent ce travail. Alors, les deux aides, je vais aller rapidement, il y a une aide d'un montant de 10 millions d'euros pour le déficit attendu des hôpitaux. C'est une opération qui n'était pas prévue dans le budget 2003, qui est venue s'ajouter à la suite de cette décision du Ministère de la Région wallonne, je vous le disais. Mais c'est donc l'anticipation d'un déficit que nous allons prendre en charge à partir de 2004 et auquel nous allons apporter des réponses. C'est donc une opération qui me semble être la meilleure réponse possible qui soit à la critique qui avait été formulée par notre collègue, Monsieur VISEUR, demandant davantage de solidarité intergénérationnelle. On ne peut pas mieux appliquer cette solidarité intergénérationnelle que de prendre en charge un déficit et d'essayer d'y répondre. La deuxième décision qui est prise par le Ministre est de participer au financement des pensions. Le montant complet de l'opération est, cette fois, de 20.900.000 EUR avec un système sur lequel on pourra revenir tout à l'heure, je ne vais pas entrer dans les détails, mais là, encore, il y a une volonté d'assurer une solidarité entre les générations. Quand vous additionnez les 20 millions d'euros relatifs au paiement des pensions, les 10 millions d'euros pour le déficit des hôpitaux, plus les 8 millions d'euros de l'aide Tonus, eh bien vous arrivez à peu près aux 40 millions d'euros qui sont inscrits dans les tableaux qui vous ont été remis en prélèvement de recettes qui viennent s'ajouter aux 155 millions de recettes et donc, permettent d'équilibrer le budget à 196 millions. Chers confrères, quelques remarques avant de terminer, nous avons déjà reçu une note d'analyse du réviseur qui s'occupe de nos finances, ainsi qu'une note du CRAC. Le réviseur, dans le point 3, parle d'un impact favorable pour les prochaines années, il

dit également que les principales balises sont respectées. Je ne vous ai pas dit autre chose, même si, bien entendu, le travail est loin d'être fini. Au niveau des frais de personnel, nous poursuivons la politique de non-remplacement des départs naturels et nous continuons, donc, à contenir les dépenses en personnel. Au niveau des frais de fonctionnement, vous verrez qu'il y a une augmentation des frais de fonctionnement par rapport à l'initial 2003 mais il y a une diminution des frais de fonctionnement par rapport à la deuxième modification budgétaire 2003 que nous avions apportée. C'est un montant important et significatif de l'ordre d'un peu moins de 300 000 EUR. Donc, nous avons entamé des économies de type structurelles au niveau des dépenses de fonctionnement de notre administration. Ces montants sont obtenus alors que – et cela aussi le réviseur d'entreprises le fait remarquer, le souligne dans sa note – nous avons été victimes d'une diminution du fonds des communes de l'ordre de 935 000 EUR. Donc, malgré cette diminution, nous en arrivons quand même à présenter le budget que je vous résume pour l'instant. Nous obtenons de meilleures rentrées à l'IPP, d'après les informations qui nous ont été transmises par le Ministère des Finances. Il y a une augmentation des recettes des horodateurs et des parkings, – et mon collègue, Monsieur CARPENTIER, vient d'en parler – on peut également souligner une majoration importante des crédits relatifs à l'informatisation des services, 804 000 EUR supplémentaires. Cela montre bien la volonté de notre majorité de développer notre administration et de lui donner les outils nécessaires. La dotation du CPAS, je n'y reviens pas, le Président du CPAS l'a expliqué. Au budget extraordinaire nous maintenons une charge complète d'emprunts de l'ordre de 1 million d'euros pour un programme d'investissements de l'ordre de 22 millions. Toutes ces mesures sont prises, chers collègues, sans réduire les aides aux associations sportives et culturelles qui font la vie de notre Ville. Il y a même certaines augmentations. Si on ajoute à cela ce qui va être bientôt présenté par notre Bourgmestre, à savoir, l'ensemble des innovations, l'ensemble des nouveaux bâtiments, des nouvelles constructions, renforcement de l'aide sociale au niveau du CPAS, sécurisation des écoles, etc. j'ai donc la certitude de proposer à votre approbation avec le présent budget, un excellent budget pour la Ville et pour ses habitants. Vous permettrez à l'Echevin de l'Emploi de signaler que pour la première fois un montant budgétaire est inscrit au niveau de la politique de l'emploi, et en conclusion je ne peux que répéter mes premiers propos à savoir que ce budget est un budget sérieux, solide et encourageant. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci Monsieur l'Echevin. Alors, à mon tour, très rapidement, pour ne pas abuser de votre temps, permettez-moi de remettre en perspective le budget 2004 par rapport au plan que nous avons approuvé au sein de ce Conseil communal.

La première dia montre la méthodologie, mais ça on peut passer. La dia 2, rappelez-vous ce plan de convergence dont l'objectif était d'éviter ce déficit dramatique auquel nous aurions pu être confrontés. Rappelez-vous des chiffres pour le budget de 2002, qui avoisinait les 700 millions anciens et ceci était la dérive du déficit. Toute chose étant égale en incluant simplement l'indexation prévisible et les augmentations barémiques. Et dès lors, il était important d'éviter de se retrouver dans une situation qui eût été insoutenable et il fallait, au contraire venir à une situation où ce déficit serait de l'ordre de 0. Heureusement, nous avons pu négocier avec le Gouvernement de la Région wallonne et bénéficier de l'intervention Tonus et il y a eu ce plan Tonus pour les communes dont les finances étaient obérées. Et il restait, à partir du moment où nous connaissions l'intervention régionale, il restait à combler le déficit et c'est le plan que nous avons approuvé. On retrouve ici l'intervention de la Région wallonne, les efforts qui ont été accomplis en 2001, qui portent leurs effets tout au long de la période. Il y a ici des mesures complémentaires que nous souhaitions voir être prises par le Gouvernement wallon et c'est maintenant fait, en matière de pension et de déficit des hôpitaux. Le CPAS, dont la dotation avait été calculée à l'époque, donc en 2001 pour 2002, avec une certaine réserve permettant au CPAS de contribuer à raison d'environ un quart de million d'euros par an et il reste alors cette zone où l'on sent qu'il faudra encore continuer dans la maîtrise des finances pour finalement arriver dans les années 2007 à un équilibre du budget de la Ville de Mons. Dia suivante. Monsieur l'Echevin vous l'a indiqué, nous en sommes maintenant à 347 millions de francs anciens de déficit et complètement couverts par la Région wallonne. Dia suivante. Ceci rappelle que nous sommes en équilibre mais bien entendu grâce à cet apport considérable des autorités régionales et l'Echevin a également évoqué la différence entre l'an passé et cette année-ci et l'évolution positive de la maîtrise du budget et de l'assainissement du budget de la Ville de Mons. Dia suivante. Alors, rapidement, quelques projets pour vous indiquer qu'en termes d'investissements sans entrer dans les détails, nous en avons pour environ 22 millions d'euros ce qui est quand même un programme avec, je dirai, l'ensemble de ce qui est prévu, un programme qui reste considérable puisque ça représente environ 1 milliard de francs belges d'investissements publics, ce qui n'est pas rien et nous recevons, bien entendu, des aides de toute nature pour ce faire. Alors, rapidement, quelques grands postes. Dans le domaine de l'éducation, nous continuons à travailler notamment, comme vous le voyez ici, pour sécuriser les abords des écoles. On a déjà réalisé 62 aménagements dans les écoles primaires, nous devons continuer. En 2004, il y en aura une douzaine supplémentaire mais là les travaux sont beaucoup plus lourds à réaliser mais ils sont prévus. Dia suivante. Toujours dans les écoles, sécurité "anti-intrusion" qui est véritablement

une calamité que nous essayons d'endiguer et alors différents travaux dans les différentes écoles qui relèvent de notre autorité. Jemappes-Flénu, je rappelle, si besoin, que nous poursuivons l'utilisation à 100 % de la dotation de la Politique des Grandes Villes sur Jemappes-Flénu, en espérant que ces deux communes pourraient retrouver une certaine prospérité. L'an passé, c'était de l'ordre de 2 millions d'euros. Cette année-ci, enfin l'année 2004, nous aurons 2,2 millions d'euros totalement consacrés à Jemappes et à Flénu. Alors là, il s'agit de la Gare, du Salon communal, vous connaissez tout ça, la Roseraie, la création d'une Gestion Centre-Ville, la réfection du complexe sportif de Flénu où nous ne cessons d'avoir des difficultés, l'aménagement de la Place du Souvenir, l'éclairage du Centre-Ville et la poursuite du Budget Participatif. Pour ce qui concerne les infrastructures sportives, nous poursuivons les investissements à l'Albert de Mons. Il nous est, bien sûr, difficile de marquer des goals au départ du Conseil communal mais nous continuons à respecter nos engagements tels qu'ils ont été prévus… Certains se portent forts sur les goals à venir, ce qui est quand même bien! Et là, nous devons poursuivre les réalisations des investissements en matière de tribunes notamment du côté marquoir pour rester dans les clous de la Fédération belge. Dia suivante. Alors, il y a toujours le transfert du Tennis, où nous assumons ce transfert, je pense, dans des conditions optimales. Pour ce qui concerne le projet de piscine au Grand Large, nous avons maintenant l'accord de la Région wallonne. Le projet entre dans sa phase de finalisation mais il y a une question de principe quant au type de marché que nous voulons passer compte tenu de l'expérience désastreuse de Flénu, où objectivement, on en a marre pour vous parler simplement depuis des années et des années, entre le toit et le carrelage et les carreaux, etc. on n'en finit pas, et donc, nous pensons que nous devrions responsabiliser à la fois le concepteur, le réalisateur et l'exploitant et qu'il faut un marché qui garantisse que tout ça fasse une unité avec des conditions très claires de la part de l'autorité publique. Sans quoi, il y a toujours quelqu'un d'autre qui est responsable de ce qui ne va pas. Et franchement, comme on a un vrai besoin de piscine, ce serait, à mon sens, nécessaire d'essayer d'avoir cette garantie. Nous sommes en discussion avec la Région wallonne pour voir si c'est faisable ou si ce n'est pas faisable compte tenu des subventions que nous devons recevoir. Alors, il y a toujours une petite incertitude quant au lieu. Nous essayons de convaincre le Ministère des Voies Navigables pour aller en bordure du Grand Large. Je trouve que ce serait un peu plus "sexy" de pouvoir être en bordure de l'eau. Si nous ne parvenons pas à convaincre le Ministère des Voies Navigables, alors nous irions en face de l'ADEPS où des terrains attendent la construction de cette piscine. Le skateboard, beaucoup d'adolescent le souhaitaient. On en a eu tout un débat la fois passée, je n'y reviendrai pas. Les clubs locaux

dont on maintient, bien sûr, la subvention et on espère d'ailleurs faire mieux et plus dans les prochaines années. Pour ce qui concerne le cadre de vie, il y aura, lors du prochain Conseil communal, le débat sur la charte du "Bien vivre ensemble". Comme je viens de l'indiquer, comme on en reparlera vraisemblablement, il y a toute une nouvelle campagne de l'ISPH avec révision des horaires des ramassages dans l'espoir d'avoir la Ville la plus propre possible en permanence. Il reste encore des choses à faire, nous en reparlerons et, bien sûr, toujours la décentralisation des Services des Travaux sous la responsabilité de l'Echevin Richard BIEFNOT avec les aménagements des infrastructures des cellules décentralisées. Pour la sécurité, comme vous l'aurez constaté, et celles et ceux qui sont au Conseil de Police peuvent en attester, nous avons maintenu la dotation de la zone de Police avec comme principale action, à la fois les vols dans et de véhicules, les accidents de circulation avec lésions corporelles où là, on a un gros travail à faire, je ne vous cache pas que je suis chaque fois scandalisé et il faut absolument essayer par des moyens matériels de réduire les vitesses et épargner ces vies humaines et épargner également toutes les invalidités qui résultent de comportements parfois totalement inacceptables. Des questions liées aux incivilités, les atteintes à l'intégrité physique sur la voie publique et nous engagerons une petite vingtaine de policiers pour la proximité et accentuer la présence policière dans les rues et quartiers. Infrastructures culturelles, les Arbalestriers, la rénovation continue. Théâtre royal, il s'agit du hall d'accueil et de tout le "cattening", le Foyer, à ces deux théâtres il faut rajouter le troisième théâtre pour lequel la Ville ne paie rien mais on a acquis des terrains, qu'est le théâtre du Manège. Dia suivante. L'Îlot de la Grand-Place, nous en avons assez parlé, les travaux débuteront le 6 janvier, et puis tous les dossiers d'aménagement de la Grand-Place avec le mobilier urbain et la valorisation urbaine de la Ville qui se poursuit. Toujours chez nous, le Mont de Piété où on voudrait pouvoir achever et parachever les travaux de rénovation pour qu'il puisse être utilisé. Les Beaux-Arts où, là, l'adjudication vient d'être approuvée et un architecte a été désigné. L'adjudication pour un architecte, je pense que si je ne me trompe pas c'est Monsieur MENU qui est français et qui est venu avec un projet de qualité approuvé unanimement par le jury, et les Abattoirs. Dia suivante. Bien sûr, nous n'oublions pas la Collégiale Sainte-Waudru avec l'aménagement pour la disposition d'un certain nombre d'œuvre, le Parc du Château Comtal, l'adoption du plan triennal nous en avons parlé, le relevé des immeubles vides en vue d'une réhabilitation et taxation, c'est clair qu'avec la volonté de recréer de la dynamique économique et d'une vie au Centre-Ville en particulier mais aussi dans d'autres zones dans lesquelles les pouvoirs publics ont beaucoup investi, nous allons nous montrer de plus en plus intransigeants par rapport aux propriétaires d'immeubles laissés

à l'abandon. Généralement, les personnes tentent de louer ou de vendre, eh bien, c'est clair que, là, c'est la règle et la loi du marché qui l'emporte entre l'offre et la demande, mais il y a aussi beaucoup de spéculations, notamment pour des biens qui appartiennent à des consortiums dont parfois le centre de décision n'est même pas situé en Belgique. Et là, avec la Région wallonne et un décret qui est en préparation, nous devrions pouvoir faire pression, en attendant, on fait des relevés, des photos et on constitue le dossier pour être prêt instantanément dès que la Région nous en donnera l'autorisation. Mobilité, on continue, je vous l'ai dit tout à l'heure, les horodateurs au Centre-Ville passeront à 3 heures, les activités des parkings de persuasion, on en a parlé, on essaie d'améliorer les "parcours bus" pour les communes qui ne sont pas du Centre-Ville mais les communes du Grand Mons pour voir comment on pourrait les amener le plus près possible de la Grand-Place et en même temps, on continue à avoir les bus gratuits Intra Muros. Et, on essaie aussi, dans les parkings couverts de réduire un certain nombre d'abonnements pour qu'il y ait un maximum de voiture et donc, une augmentation du rotatif et on est toujours à la recherche d'investisseurs pour un parking supplémentaire. L'Administration qui accomplit un travail de qualité, on est venu la fois passée vous présenter le projet de modernisation, je n'y reviens pas mais là aussi il y a un très grand travail qui se réalise, lié d'ailleurs au fait du non-remplacement systématique du personnel qui quitte et aussi, nous aurons le transfert de l'État-Civil/ Population vers la rue Buisseret, vraisemblablement à la fin du printemps, début de l'été, ce qui sera tout bénéfice pour nos concitoyens. Alors, on développera là un nouveau projet, on expliquera ça plus tard, et d'ici 2007 nous avons l'obligation, et ça c'est important de le rappeler, c'est clair que nous avons un budget de consolidation, on va dans le bon sens mais comme l'Echevin l'a indiqué, on n'est pas au bout de nos peines et il faut bien mesurer que l'assainissement des finances publiques de la Ville est un travail de longue haleine et que nous allons devoir poursuivre ce travail au moins jusqu'en 2007. Voilà, je pense que nous sommes au bout des présentations et je cède la parole aux membres du Conseil. Bien, chers collègues, en remerciant nos services qui nous aident en permanence pour que les conditions d'explication soient les meilleures possibles, je cède la parole à qui la demande. Alors, d'abord l'opposition toujours, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, dans quel ordre?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dans l'ordre qui vous sied le mieux.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Parce que moi je n'interviens pas sur le CPAS, par exemple.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, commençons peut-être… chez ECOLO, c'est la même chose?
Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, je ferai moi-même comme Chef de Groupe une intervention générale mais je souhaiterais pour des raisons personnelles que vous donniez d'abord la parole à Madame JUNGST sur le CPAS.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, est-ce que vous êtes d'accord que nous commencions par les interventions liées au CPAS, puis on fait les interventions générales et puis nous commencerons à répondre. Ok? Alors, Madame, je vous en prie et puis le Groupe CDH.
Madame JUNGST, Conseillère: Oui, donc, en fait, nous avons eu une présentation du budget 2004 du Centre Public d'Aide Sociale de Mons et on nous l'a présenté en équilibre et nous pouvons constater que le plan de gestion est respecté. Une seule question se pose à nous, c'est que le budget est annoncé en équilibre mais jusqu'en 2007, or, le but du Plan Tonus est d'atteindre dans les années à venir un équilibre consolidé, je dirais. Et donc, je suppose que ça veut dire qu'il y aura renégociation des dotations communales à partir de 2007 ou bien d'autres pistes, j'aimerais bien avoir un éclaircissement par rapport à cela. Au niveau de la collaboration Ville-CPAS dans le cadre des économies d'échelle, évidemment, nous avons pu constater que cette politique s'est poursuivie au niveau du personnel, Cellule Informatique, Cellule Patrimoine, Cellule Projets. Sur le plan du travail des échanges d'informations, un audit "assurances", les achats groupés, les formations communes, de la logistique, locaux, matériel, véhicules, et au niveau de la gestion des ressources humaines. Nous soutenons tout à fait ce genre de collaboration, nous l'avions d'ailleurs toujours défendu dans les années passées et donc, nous sommes heureux de constater que c'est une chose qui se met en place. Et donc, on peut constater aussi que les frais de fonctionnement ont été contenus excepté pour la téléphonie, qui suit une augmentation régulière, comme à la Ville, d'ailleurs, et donc, là, je me demande s'il n'y pas des mesures à prendre pour juguler ce phénomène et c'est peut-être une des questions à se poser en termes de collaboration entre Ville et CPAS. Et donc, globalement, je dirai qu'au niveau de la gestion, même si nous attendons des éclaircissements par rapport à la situation après 2007, au niveau de la gestion, tout nous semble bien maîtrisé. Mais cela c'est la gestion chiffrée, ce qui nous semble plus problématique, c'est que quand on lit les dossiers surtout quand on écoute les travailleurs des services et peut-être aussi les gens qui siègent au Conseil de l'Aide Sociale, puisque, effectivement, Monsieur le Président du CPAS le disait, ce budget a été présenté d'abord au Conseil de l'Aide Sociale où nous avons aussi nos représentants et donc, il y a déjà eu une étude approfondie des questions. Plusieurs

services, en tous les cas, nous semblent traverser des difficultés, alors nous en épinglons quelques-uns, ce n'est pas exhaustif mais simplement, cela nous pose questions. Au niveau de l'atelier logement notamment, nous avons l'impression qu'il y a une certaine stagnation au niveau de l'utilisation alors que la recherche d'un logement est crucial pour de nombreux citoyens et d'ailleurs, on se rend compte que cela sera effectivement le problème majeur des années à venir. Au niveau du budget, donc le budget tient compte d'une augmentation des dépenses pour le relogement des personnes mais qu'en est-il de l'organisation des services puisqu'en fait on nous dit bloquer le recrutement, or il nous semble qu'il va y avoir une surcharge de travail parce que, accompagner toutes ces situations difficiles qui vont se poser dans les années qui viennent, lorsqu'il va falloir reloger, déménager, au moment où il y aura la déconstruction partielle ou totale des logements, notamment des Tours de Ghlin, qu'en est-il donc au niveau de l'encadrement professionnel? Les professionnels sont-ils suffisamment outillés, suffisamment nombreux pour répondre et faire face aux difficultés que ne manqueront pas de rencontrer les locataires des logements sociaux lorsque ceux-ci seront rénovés? Est-ce que la mobilité annoncée au niveau du personnel entre la Ville et le CPAS ne va pas compromettre le suivi de cette situation puisque vous le savez, je pense que nous sommes tous sensibles sur ces questions, que le travail social est un travail minutieux, qui demande un suivi et une permanence dans la démarche et donc la mobilité du personnel nous devons peut-être veiller à ce qu'elle n'ait pas des effets pervers. Au niveau d'autres services qui nous semblent peut-être ne pas répondre aux attentes, nous avons entendu déjà parler à plusieurs reprises de la création d'un guichet unique d'informations pour le suivi du logement mais on nous l'annonce pour le 2e trimestre 2004, on nous l'avait déjà annoncé comme une priorité en 2002 et en 2003, et donc j'aimerais bien savoir pourquoi, quel est l'obstacle majeur, pourquoi ce guichet unique a-t-il difficile à être réalisé? Au niveau du cadastre des logements insalubres, au niveau de la Ville, nous avons entendu qu'il y avait une démarche qui était faite et au niveau du CPAS, puisque le CPAS est aussi propriétaire d'une série de logements, nous n'avons toujours pas ce cadastre des logements insalubres ou à déconseiller et donc, il n'est toujours pas opérationnel. Autre point sensible, donc dès lors tout cet aspect logement nous semble vraiment une priorité et je pense que dans les mois et les années à venir le CPAS devra faire face à de multiples situations et avec des gens extrêmement précarisés, qui je pense peuvent demander à nos services un encadrement adéquat. Autre point sensible, c'est le travail avec la jeunesse. Il y a un service qui est en difficulté aussi, c'est par exemple le service d'aide en milieu ouvert. On nous a annoncé, je vais dire, sa refonte globale et donc nous avons cette information, mais il est clair qu'il y a dans la concrétisation des objectifs, des

difficultés. Nous aimerions pouvoir connaître le fond des problèmes et savoir où la difficulté se pose. Nous avons reçu ici des chiffres et j'avais demandé d'ailleurs en Commission les chiffres de la réinsertion par la mise au travail donc dans le cadre des articles 60 et 61, j'ai reçu d'ailleurs ces informations, elles étaient reprises d'ailleurs dans l'exposé, parce que j'étais curieuse de savoir la répartition des personnes mises au travail, par l'article 60 et l'article 61, par tranches d'âges. Parce que, effectivement, il nous semble que la cible principale de la réinsertion, ce doit être des jeunes de 18 à 25 ans puisque avant de parler de réinsertion socioprofessionnelle, et bien à cet âge-là, cela peut être de la simple insertion professionnelle, ce qui nous semble être une très bonne prévention pour éviter parfois des parcours longs, difficiles et fastidieux et donc, nous avons eu ces chiffres, Monsieur le Président a eu l'amabilité de les présenter ce soir, c'est vrai que seulement 18 % des 254 personnes qui ont été remises au travail, sont des jeunes entre 18 et 25 ans, et donc la question qui se pose est quelle mesure pourrait être prise pour améliorer l'insertion de ces jeunes, pour arriver à une augmentation, pour que ce soit plus que 18 %? Quand on regarde ces chiffres, c'est vrai qu'on voit les 18 %, c'est vrai aussi qu'il y a toute une part de ces 600 personnes donc entre 18 et 25 ans qui sont scolarisées, une bonne moitié, c'est clair, mais ce qui semble quand même problématique, c'est que par contre, les personnes plus âgées, de 46 à 65 ans, elles représentent 26 %. Donc, pourquoi ne pas arriver au moins à un objectif similaire avec les plus jeunes, cela me semble être quand même un objectif, je vais dire un noble objectif pour l'avenir. Donc, quelles sont les raisons, quels sont les obstacles, comment pourrait-on les surmonter? Nous avons aussi constaté à la lecture des diverses informations que nous avons eues en notre possession, que le service des aides familiales pourtant très utile pour les familles, est en difficulté ainsi que le service des repas chauds même si on nous dit que le déficit diminue mais il y a quand même encore des difficultés et donc, globalement pour une série de services, nous constatons que si la gestion est effectivement bien jugulée, bien consolidée et je pense qu'il y a une réelle approche volontariste à ce niveau-là, je pense qu'au niveau de certains services, il me semble qu'il faudrait peut-être voir où se situent les obstacles, les cerner et voir comment pouvoir intégrer et amener le personnel à être partie prenante de cette démarche. Parce que je pense que les années qui vont venir vont être des années quand même difficiles pour le CPAS, il y aura beaucoup de défis à relever et je pense que ce grand chantier doit être mené avec le personnel et je pense que le défit est là. Merci.

Monsieur BAILLY, Conseiller: Et bien, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, mes chers collègues, le CDH apprécie l'effort consenti pour obtenir ce budget en équilibre sans puiser dans la réserve et tout en respectant les contraintes du plan de gestion

2002-2008. Néanmoins, pour plusieurs aspects de ce budget, nous nous posons des questions. Généralement, les variations observées entre les grandes masses budgétaires par fonction, d'un exercice à l'autre, sont de l'ordre de 2 ou 3 voir 4 %. Dans ce projet de budget 2004, nous constatons des variations beaucoup plus importantes des dépenses par fonction, personnel + 5 %, fonctionnement – 6,19 %, transfert – 10,76 %, dette + 7 %. Ceci semble traduire de nouveaux choix radicaux. Et le CDH est inquiet de constater d'abord une diminution de plus de 82 millions de francs belges à la fonction dépenses de transfert, c'est-à-dire les dépenses qui concernent la plupart des actions sociales et ceci au détriment de nos citoyens les plus démunis. Une augmentation des recettes de prestation de 4.886.000 francs belges qui traduit vraisemblablement une augmentation de la contribution des usagers à mettre en relation avec des dépenses en personnel de plus en plus importantes de l'ordre de 974.000 euros. Une augmentation de 7 % des dépenses de la dette. Pouvez-vous expliquer ces variations et nous montrer qu'elles n'auront pas d'incidence sur la qualité et la réponse aux besoins sociaux que nous devons couvrir? Vous pratiquez la facturation interne pour mieux réaffecter les charges là où elles doivent l'être et ainsi permettre de dissocier certains frais communs et donc mieux apprécier l'équilibre et le déficit d'un service. La comptabilité analytique pourrait rendre plus aisée cette objectivité des coûts et des produits par service malheureusement restée sans suite depuis l'exercice passé. Nous regrettons aussi que vous n'ayez pas respecté la circulaire du 20 novembre 1997 qui précise que la facturation interne devra s'appuyer sur des critères objectifs déterminés préalablement par le Conseil de l'Aide Sociale. La décision déterminant les critères de répartition sera jointe au budget. La note de politique générale donne une assez bonne image de la diversité des services rendus par l'institution, elle explique les objectifs poursuivis, la philosophie sous-jacente, parfois la démarche, elle donne souvent les chiffres relatifs aux agents occupés dans ses services, le nombre d'usagers ou dossiers traités mais elle gagnerait encore en intérêt et vous avez répondu partiellement à cette question, Monsieur le Président, si elle fournissait l'évaluation des résultats atteints. Par exemple, le nombre de personnes réellement réinsérées sur le marché de l'emploi dans la vie sociale après avoir bénéficié tantôt du RIS ou de statut d'article 60 ou après avoir passé à l'EFT, par exemple combien de jeunes, après avoir été accueillis à la Cité de l'Enfance, après avoir été formés, mènent aujourd'hui une vie d'adulte autonome et sans difficultés. C'est en quelque sorte, essayer de dégager un "return" sur les efforts consentis par l'institution, c'est aussi essayer par cette voie de dégager une relative performance du travail mené. Dans cet esprit, la note de politique générale pourrait s'enrichir de comparaisons avec la moyenne tantôt de la Région wallonne, tantôt de l'Etat fédéral. La

diversité des intentions exprimées sous forme de projets est certes appréciable mais les réalisations concrètes seraient davantage appréciées. Qu'en est-il de la constitution de la régie communale autonome informatique annoncée comme étant en cours de réalisation dans la note de politique générale de 2003? Où en est le projet de comptabilité analytique au CPAS, mentionné également en 2003 parmi les projets managés par la cellule Projet Europe commune à la Ville et au CPAS? Voilà quelques réflexions et questions que je tenais à formuler au nom du groupe CDH. Merci.

Madame GUEPIN, Conseillère: Voilà le groupe socialiste souhaiterait dire quelques mots à propos du budget du CPAS. Le groupe socialiste pense que cette année encore, le budget du CPAS a tenu à respecter scrupuleusement les engagements pris envers les autorités communales et la Ville et inscrits dans le plan de gestion voté tant par la Ville de Mons que par le CPAS. Ainsi, depuis 2 exercices budgétaires, le CPAS tient compte dans les efforts à faire, du principe de la dégressivité de l'intervention communale, c'est-à-dire 500.000 EUR en moins sur 2 ans, ce qui représentera en 2006, une économie pour les finances de la Ville de plus d'1,5 Millions d'euros. Afin de respecter ses engagements, le budget 2004 du CPAS traduit en chiffres, la collaboration initiée depuis le début de la mandature communale entre la Ville et son CPAS notamment dans le cadre des économies d'échelle. On citera entre autres: la mise en place de services communs (patrimoine, informatique, projets), des audits communs (assurances, téléphonie), des marchés de fournitures groupés, une mobilité souple et fluide du personnel, une gestion rationnelle de certains départements (les archives, la trésorerie, la taxe immondices due par les ayants droit à l'aide sociale). Autres défis du CPAS: l'an dernier, celui-ci a dû amortir l'impact de la réforme du minimex devenu le Revenu d'intégration sociale avec les conséquences financières et de gestion administrative qui en découlent. Aujourd'hui, comme l'a signalé son Président, le travail social doit se concentrer sur la population des jeunes. Saluons, à cet égard, l'énorme travail de prévention effectué dans le cadre de la médiation de dettes notamment, évitant peut-être le basculement de certaines personnes dans la dépendance sociale. L'autre challenge est pour le CPAS de contribuer dans le cadre de ses compétences à renforcer l'offre de logements décents sur Mons. Le budget 2004 traduit ses objectifs en prévoyant notamment dans son programme d'investissement des travaux de rénovation de son parc de logements, une mise en vente de logements sélectionnés destinés à leurs locataires de longue durée et une recherche systématique de subsides (via notamment le plan triennal "logement" développé avec les autorités communales et les acteurs). La majorité PS du Conseil communal approuve ces

collaborations et rapprochements entre la Ville et son CPAS et gage que ces synergies permettront de réelles économies et une amélioration de l'offre de services aux citoyens.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame la Chef de Groupe. Alors, le Groupe MR sur le CPAS.
Monsieur JACQUEMIN, Conseiller: Oui, un petit mot car j'ai l'insigne honneur de participer à votre assemblée mais je participe également aux assemblées du CPAS au Conseil et au Bureau Permanent et, bien sûr, mon Groupe m'a interrogé sur un certain nombre de points et des questions aujourd'hui ont été posées également mais je laisserai, bien sûr, au Président du CPAS le soin de répondre à ces questions, mais j'ai répondu à mes collègues du MR et je crois que je les ai convaincus et qu'ils voteront donc le budget du CPAS.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien voilà une bonne nouvelle! Monsieur le Président du CPAS, donc on est alors à avoir eu les quatre Groupes, ayez la gentillesse de répondre et puis nous passerons au vote sur le CPAS et puis on entame alors le débat général.
Monsieur BARVAIS, Président CPAS: Merci, Monsieur le Président. Premièrement, les réponses au Groupe ECOLO. Donc, pour Madame JUNGST qui s'inquiète à partir de 2007, ça je crois que j'avais précisé qu'on estimait que notre travail n'était pas terminé mais certains vous diront aussi que 2007 est une autre planète et que nous verrons bien quelle sera la discussion à ce moment-là de la dotation communale au niveau du CPAS. Alors, vous évoquiez, au niveau des pistes d'économie supplémentaire, la téléphonie. C'est vrai que les chiffres de téléphonie sont en train d'augmenter. Nous avons fait un audit interne au niveau téléphonie et il y a un projet de développement commun au niveau de la téléphonie de la Ville et du CPAS, donc, ça c'est une piste qui nous permettra de limiter les dépenses, mais c'est général de voir une augmentation des budgets en téléphonie, pas uniquement au niveau des centres publics mais également au niveau du privé. Alors, vous avez insisté sur la problématique du logement et il est un fait que la surcharge de travail importante que nous allons avoir de par ce programme de déconstruction au niveau de la SO.RE.LO.BO qui est unique au niveau de la Wallonie, va nécessiter un travail social énorme, que ça nécessitera des renforcements, c'est évident. Pas plus tard que cet après-midi, je présidais une réunion où étaient réunis nos assistants sociaux qui travaillent sur les sites où il y aura de la déconstruction, ainsi qu'avec les assistants sociaux de la SO.RE.LO.BO et de la Prévention, cela veut dire qu'il y a vraiment une action sociale intégrée qui va avoir lieu sur l'ensemble de ces cités. Mais il ne suffit pas d'avoir les travailleurs de bonne volonté, il va, évidemment, falloir dégager des budgets pour pouvoir assurer l'ensemble des problèmes. Nous aurons évidemment aussi une surcharge au niveau de notre Service de Médiations de Dettes, mais

tout ça sera inclus dans les budgets à venir mais on sait bien que c'est un grand défi. Alors, vous vous inquiétiez quant à l'avenir de certains services, notamment au niveau de l'AMO. Enfin, je crois que votre Conseillère au niveau du CPAS pourra vous rassurer puisque le nouveau projet éducatif a été validé récemment et que sur base de ce nouveau projet, nous allons procéder au transfert vraisemblablement d'AS volontaires, de l'aide générale vers ce nouveau Service AMO. Donc, nous favorisons, chaque fois que c'est possible, la mobilité interne plutôt que l'engagement et si nous ne trouvons pas des candidats à l'intérieur, c'est seulement à ce moment-là que nous engageons. Alors, vous vous inquiétiez aussi pour la problématique des jeunes. Je crois que j'avais répondu en vous signalant qu'effectivement les jeunes dans l'article 60, c'était notre priorité, que nous rassemblions les services de réinsertion et de 18-24 sous le même bâtiment et que la proportion que nous avons correspond à peu près à la proportion de jeunes au sein de la population RIS. Maintenant, il faut savoir que c'est bien plus difficile d'intégrer des jeunes dans le circuit du travail que des personnes volontaires qui ont 45 ans et qui, eux, ont déjà connu le travail et ont un certain acquis par rapport aux règles de hiérarchie et de respect de l'autorité. Il faut savoir aussi que parmi notre population de jeunes, il y a énormément de jeunes qui ont des problèmes d'ordre psychologique ou psychiatrique, puisque la moyenne de la Région wallonne, c'est à peu près un quart, un tiers de cette population-là qui nécessite une attention particulière. Nous étions déjà attentifs à cela puisque nous avons fait une étude récemment qui vient de se terminer sur cette population que l'on appelle "boarder line" ou personnalité chaotique, qui va nous permettre de dégager des pistes de collaboration pour lutter contre ce phénomène de désaffiliation. Alors, le Service d'Aide Familiale, je ne crois pas qu'il est en difficulté parce que jusqu'à présent je n'ai pas eu d'informations à ce niveau-là et les repas à domicile, eh bien, nous avons suivi une petite chute mais qui est en train de reprendre. Donc, tout cela, je crois, est analysé. Il faut savoir que dans la vie d'une société, il y a des fluctuations et que nous avons des indicateurs et chaque fois qu'il y a un indicateur qui s'allume nous essayons d'agir. Mais il n'y a rien d'inquiétant, je peux vous rassurer. Pour Monsieur BAILLY, les réponses, effectivement, la plupart des questions qu'il nous a posées ont déjà été fournies au niveau du Conseil de l'Aide Sociale. Pour vous dire que l'augmentation au niveau du personnel est due notamment à l'application des barèmes RGB au niveau des homes, à l'application des barèmes de la Communauté française au niveau de la Cité, à l'engagement d'un ingénieur système au niveau de l'informatique, que les diminutions en transfert, c'est une diminution qui est purement technique parce que, c'est assez complexe à expliquer mais, si nous avions appliqué le même mode de présentation dans le budget 2003 que 2002, en fait, le budget du CPAS aurait été

augmenté de 2 millions d'euros qui est une recette que nous avons notamment pour les RIS des articles 60, mais pour une simplification administrative, ces 2 millions n'apparaissent qu'une seule fois au niveau du budget et pas deux fois comme ils apparaissaient antérieurement. Donc, j'en profite pour vous dire que si nous avions appliqué la même présentation du budget que l'année passée, malgré une dotation communale en diminution, nous aurions une augmentation de 2 500 000 EUR surtout au niveau de l'Aide Sociale. La comptabilité analytique, là aussi, on est au fait de l'actualité, Monsieur BAILLY, puisque notre Receveur a eu une réunion cet après-midi avec la personne désignée par la Région wallonne parce que nous sommes, effectivement, pilotes dans la comptabilité analytique et nous commençons à travailler à ce niveau-là. Alors, ce qui est également en cours c'est l'étude pour la Cellule Informatique commune et son avenir. Est-ce que ce serait une asbl, est-ce que ce serait une Régie communale autonome? La solution n'est pas encore trouvée, une "task force" a été déterminée, et à mon avis, nous devons finaliser ce dossier en même temps que nous finaliserons le plan stratégique informatique qui a débuté pour la Ville et pour le CPAS et qui devrait être finalisé pour Pâques. Donc, vous aurez toutes ces informations au niveau de Pâques. Pour Madame GUEPIN qui insiste sur les économies d'échelle, il est un fait que les économies d'échelle est un des moteurs de l'équilibre budgétaire et qu'il n'est pas toujours facile de chiffrer ce que ces économies d'échelle peuvent apporter en gain en euros, parce qu'évidemment ces collaborations sont des collaborations qui, par l'absence de comptabilité analytique, ne nous permet pas d'être précis au niveau des chiffres. Mais c'est certainement un des facteurs qui fait que nous pouvons déjà présenter des projections en équilibre jusque 2007. Et quant à Monsieur JACQUEMIN, je lui dirai que tout l'honneur est pour nous de l'avoir comme membre de notre assemblée.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà qui est une réponse sincère et juste. Alors, mes chers collègues, nous voilà éclairés par des réponses détaillées du Président du CPAS, nous en assumons la responsabilité politique. Je passe au vote. Groupe ECOLO, CDH, MR, PS? Approuvé. J'ouvre la discussion générale. ECOLO, je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'aborderai d'abord brièvement un point de forme sur le budget comme je le fais chaque année puis une série de points particuliers et enfin une réflexion politique plus générale. Alors, sur la forme, il me semble que le rapport que nous avons reçu cette année, le rapport sur le budget, est en léger progrès. C'est peut-être les bienfaits de la méthode Coué à force de demander un peu plus de choses explicites dans le rapport. Sur les 57 pages de ce document, il y en a encore 43, quand même, qui sont la copie de la circulaire du Ministre de

l'Intérieur, mais on est quand même passé de 8 pages hors graphiques à 10 pages et je dirais même un peu plus dense. Moi, j'ai eu l'impression d'en avoir appris un peu plus en lisant le rapport cette année-ci. Donc, il y a un léger progrès sur la forme mais je continue quand même à donner en exemple le budget du Conseil de Police qui est plus détaillé ou mieux encore, ce qui se fait dans les Parlements, c'est-à-dire avec une note de politique générale pour chacun des Ministres, ici, ce serait chacun des Échevins. Ou alors, comme vous nous avez fait une présentation Powerpoint, on pourrait imaginer aussi que nous ayons un document qui accompagne le budget avec cette description de la politique de ce que vous comptez faire l'année prochaine, autre chose que des chiffres, ça avancerait en tout cas dans l'esprit que je souhaiterais, quant à moi, dans la présentation de ce budget. Alors, quelques points particuliers d'abord, je note quand même que le ton du discours a un peu changé, il est moins catastrophiste que les années précédentes. On entend moins ce que je qualifierais de jérémiades sur les finances communales et la sempiternelle excuse qu'il n'y a pas d'argent pour réaliser des politiques. D'autant plus que nous avons quand même, ici, un boni de 15 millions d'euros sur les exercices antérieurs, donc il n'y a pas énormément de moyens, mais quand même certains moyens, il ne faudrait pas non plus céder à la tentation de capitaliser pour dépenser beaucoup dans les années 2005/ 2006. C'est vrai que c'est la Région wallonne, ça a été dit plusieurs fois, qui a sauvé la Ville de la faillite et je dirais même qu'elle continue un peu à jouer les "Pères Noël" avec nous. Iil y a bien sûr les aides Tonus mais, on l'a cité, je le rappelle en m'en réjouissant, il y a l'aide aussi au déficit des hôpitaux, l'aide pour les caisses de pension et peut-être, ça dépendra de la décision qui sera prise, l'aide pour le financement du plan "Emploi", le débat dont nous avons parlé tout à l'heure tout en début de séance puisqu'il y a une part qui ne sera plus payée par Electrabel, peut-être que ce sera encore la Région qui viendra à notre secours. Mais je voudrais signaler aussi qu'il y a de nouvelles recettes importantes et dont on n'a pas parlé jusqu'ici, qui proviennent des retombées de la libéralisation de l'énergie. Bien sûr, en principe, on va avoir une diminution des dividendes en électricité et plus tard en gaz lorsque le gaz sera libéralisé aussi. Mais, pour le moment, le dividende "gaz" continue d'augmenter, 212 000 EUR. Pourquoi? Parce que le réseau s'étend et que les dividendes s'étendent aussi. Le dividende "électricité" va chuter dans les années prochaines, a déjà chuté un petit peu parce qu'il y a une petite tranche de clients qui ont été libéralisés, mais en compensation maintenant il y a une redevance pour occupation du domaine public qui est beaucoup plus importante que la perte de dividende, ce qui fait qu'au total on n'a pas loin de 1.200.000 EUR de recettes supplémentaires, ce qui fait quand même à peu près 50 millions de francs belges. Ça ira en s'amenuisant avec la chute des dividendes, je

l'ai dit, mais en attendant pour passer le cap de ces années difficiles c'est évidemment une recette nouvelle qui est tout à fait la bienvenue. Alors, un autre point, ce sont les économies que vous avez décidé de faire à juste titre, c'est-à-dire la lutte "anti-gaspi". Sur ce plan-là, là, on aurait aimé avoir un rapport plus précis. Qu'est-ce qui a été fait? Qu'est-ce qu'on a économisé? On va essayer de voir au travers du budget d'évaluer un peu ça. Les frais postaux, c'est vrai que, nous, en tout cas, les Conseillers, nous recevons maintenant plusieurs courriers dans une même enveloppe, ce qui est très bien, c'est une économie. Reste quand même qu'on reçoit encore parfois plusieurs fois le même courrier, surtout quand ce sont des invitations et qu'il y a peut-être encore des fichiers à expurger. Au budget, il y a une diminution de 33 000 EUR par rapport au budget 2003 mais il y a quand même encore une augmentation de 30 000 EUR par rapport au compte 2002, le compte étant quand même quelque chose de plus précis, il faudrait voir si le budget est surévalué mais 30 000 EUR par rapport au compte 2002, c'est encore pas mal. Le téléphone, on en a parlé la fois passée, les frais explosent mais vous avez annoncé des mesures, je suppose qu'elles seront d'application en 2004, donc je n'y reviens pas. L'eau, pour l'Administration générale, le seul chiffre de l'eau pour l'Administration générale, au budget, il y a une augmentation de plus de 5 000 EUR. Ma collègue, Madame BROHEE, a fait une série de remarques, je crois qu'il y a certainement des moyens d'économiser de ce côté-là, ce serait des mesures à la fois économiques et écologiques, c'est une double raison de le faire. Alors, un chapitre important, c'est celui de l'énergie, le gaz et électricité. Je vais m'y étendre un peu plus parce que, comme je le dis, il est important. Pour l'Administration générale, le poste gaz/ électricité augmente de 100 000 EUR par rapport au budget 2003. Cent mille euros, ce n'est pas rien, je suppose que c'est l'impact du bâtiment "Buisseret" peut-être qui vient là mais, quand même, c'est beaucoup, surtout qu'on ne prévoit pas une augmentation du coût à l'unité de l'énergie puisque la force de notre monnaie européenne, la valeur de l'euro actuellement permet de garder le prix de l'énergie relativement stable. Mais il y a des possibilités nouvelles en matière d'économie d'énergie, notamment un arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003 qui octroie des subventions aux personnes de droit public, donc les communes sont reprises dedans, pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et les bénéficiaires sont les bâtiments des communes ou des CPAS pour un audit énergétique et une étude de préfaisabilité des investissements. Donc, une intervention de 50 à 60 % pour un audit énergétique, ça me paraît intéressant parce que ce seraient des investissements qui rapportent mais je n'ai pas trouvé trace, sauf erreur de ma part, dans le budget de la volonté de faire cet audit. Vous pouvez considérer que c'est en quelque sorte un amendement de notre part au

budget que de demander qu'il y ait cet audit énergétique avec l'intervention de la Région wallonne, mais évidemment cet amendement est verbal, est de principe parce que nous n'avons pas pu le chiffrer, il faudrait pour ça l'aide de l'Administration mais jusqu'ici, évidemment, l'Administration ne reçoit pas encore ses ordres de l'opposition, donc c'était un peu difficile pour nous de le chiffrer avec plus de précision. Dans le même esprit, d'ailleurs, il y a aussi le programme "Palme", c'est-à-dire le Programme d'Action Local pour la Maîtrise de l'Energie. Il y a eu une réunion d'information il y a quelques jours à Mons. J'ai vu la liste des communes qui était retenue dans le programme "Palme", je n'y ai pas vu Mons, mais il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 19 janvier dans ce programme-là, donc nous plaidons certainement dans notre Groupe pour que la Ville le fasse. Toujours au chapitre de l'énergie, il y a le "sous-chapitre", le paragraphe des panneaux solaires. Alors, c'est bien de soutenir l'installation de panneaux solaires par une prime. C'est nous qui avions introduit un amendement au budget 2002 et depuis lors la Ville a continué à reconduire le subside en 2003, mais je crois qu'on pourrait voir, pour aller un pas plus loin, si la Ville et le CPAS ne pouvaient pas eux-mêmes installer des panneaux solaires, là où il y a une utilisation d'eau chaude. C'est peut-être moins le cas pour la Ville, c'est certainement plus le cas pour le CPAS puisque dans les homes ou à la cité de l'Enfance, il y a sûrement un grand besoin d'eau chaude. Alors, sur un autre point que celui de l'énergie, je voudrais, ce point est un peu plus technique, je m'en excuse mais c'est une proposition que je fais au Collège pour avoir d'éventuelles rentrées supplémentaires. C'est ce qu'on appelle les intérêts de la dette "Rossoux". Alors, un mot d'explication, ROSSOUX est un fonctionnaire de l'Administration fiscale qui a révélé à une certaine époque que l'État fédéral restituait mal l'impôt communal, c'est-à-dire l'additionnel à l'impôt des personnes physiques, à l'IPP. Il y a eu un audit qui a déterminé qu'en fin 1997, il y avait un arriéré à verser aux communes de 20 milliards de francs belges. Depuis lors, le Fédéral a largement apuré sa dette mais pas les intérêts de retard et la commune de Lennik a introduit une action contre l'État et en avril 2003, l'État a été condamné à payer des intérêts à la commune de Lennik entre le 1er janvier 2000 et le jour où la dette a été complètement apurée. Je vous le signale parce que nous nous sommes plaint plusieurs fois du mauvais fonctionnement de la restitution des impôts communaux perçus par le Fédéral. C'est une façon aussi de faire respecter ses droits. Je voudrais aussi réévoquer une affaire que nous avons déjà évoquée ici, c'est l'affiliation d'abord et puis la désaffiliation de la Ville de Mons à l'IOS. Alors, Mons avait payé un ticket d'entrée à cette intercommunale qui, je crois, avait permis d'offrir une reconversion en guise de "parachute doré" à l'Ancien Président du CPAS de Mons. Ça avait coûté 4 millions ce ticket d'entrée mais une fois cette

mission accomplie, ou un peu plus tard en tout cas, Mons a voulu se retirer de cette intercommunale. Madame JUNGST était d'ailleurs intervenue là-dessus. Le Conseil d'Administration de l'IOS a examiné les coûts engendrés par cette désaffiliation et réclame 296 000 euros à la Ville de Mons, ce qui n'est pas rien lorsque dans le budget il y a un poste qui est prévu à hauteur de 99 000 euros, cela fait près de 200 000 euros de différence, soit près de 8 millions de francs belges. C'est une opération qui me semble commencer à coûter assez cher et je voulais le signaler. Un mot enfin à l'Extraordinaire sur le Budget Participatif, parce qu'on y trouve une série de dépenses qui relèvent visiblement du Budget Participatif à Jemappes – Flénu, mais d'autres qui se retrouvent plutôt dans la gestion normale de la Ville et que je n'ai pas retrouvées en tout cas dans le cahier d'avenir des habitants de Jemappes – Flénu lorsqu'ils l'ont remis au Collège le 21 octobre dernier, par exemple, l'installation d'une clôture au complexe sportif de Flénu ou le remplacement de feux tricolores, est-ce que c'est logique que ces dépenses fassent partie du Budget Participatif, en tout cas, il me semble que ça demande quand même une petite explication parce que ça me paraît un peu à côté. Alors, maintenant, plus fondamentalement, quelques réflexions politiques sur le vote du budget. Voter un budget, c'est évidemment signer un chèque et dans ce cas-ci signer un chèque de près de 200 millions d'euros, soit plus ou moins 8 milliards de francs belges. Alors, s'il y a un chèque comme ça, ça demande quand même une grande confiance pour ne pas dire une totale confiance dans le destinataire du chèque, c'est-à-dire dans l'Exécutif, le Collège. Il n'y a pas de méfiance a priori et systématique de notre part, d'ailleurs je crois qu'on peut dire qu'on vote 95 ou 98 % des points du Conseil communal, donc il n'y a pas de méfiance systématique mais quand même est-ce que nous avons cette confiance totale dans l'Exécutif. Alors, on pourrait y répondre tout simplement "non" puisqu'on n'en fait pas partie, ça se justifie parce que d'ici du banc de l'Opposition on peut poser les questions qu'on veut, faire les remarques qu'on veut, mais on n'est pas au cœur de la décision, on n'est pas vraiment au cœur de l'endroit où les décisions se prennent, on n'a pas la gestion des budgets, on n'a pas l'Administration à notre disposition, donc, cette seule raison pourrait justifier que l'on ne vote pas le budget mais ce serait un peu court et je vais évoquer trois aspects qui limitent, en quelque sorte, notre confiance dans l'Exécutif. Alors, lors de l'examen d'un budget, on serait tenté de poser la question: "Quoi de neuf à Mons pour l'année prochaine?". Alors, bien sûr que Mons a changé depuis le 1er janvier 2001, ça c'est une évidence, mais Mons a surtout changé sur trois pôles, en quelque sorte. Il y a les Grands Prés, il y a Jemappes – Flénu et il y a l'avenue du Tir. Au Grands Prés, bien sûr, Mons Expo et le Centre commercial, ce sont des dossiers qui ont été montés par la Majorité précédente surtout, enfin, c'était plus ou moins la même que celle-ci,

mais je veux dire le Collège précédent, c'est ce Collège qui en recueille les fruits mais évidemment qui en recueille aussi les charges, j'en suis bien d'accord, mais disons que ce Collège n'a ni le mérite, ni la responsabilité tellement de ces réalisations-là puisque ça a été initié par d'autres, on peut ajouter l'Auberge de Jeunesse aussi. Jemappes – Flénu, par ailleurs, ça, on peut dire qu'il ne se passe pas un Conseil sans qu'on vote quelque chose sur Jemappes – Flénu. Il y avait du retard, c'est une correction d'injustice, on est tout à fait d'accord avec ça. Mais le problème c'est qu'il n'y a pas que là, à Jemappes – Flénu, il y a d'autres quartiers, où pendant des décennies il n'y a pas eu d'investissements. J'habite personnellement un de ces quartiers, les habitants demandent depuis longtemps qu'il y ait une réunion publique avec le Collège. J'ai écrit au Collège dès le début de cette mandature pour proposer une réunion comme vous en faites tant par ailleurs, je n'ai pas eu de réponse. Les habitants ont interpellé Monsieur l'Echevin BIEFNOT qui a promis que ça allait se faire mais jusqu'ici pas de concrétisation. Et, donc, ce quartier n'est évidemment pas le seul, je le connais puisque j'y habite mais il n'est pas le seul et il faudra peut-être quand même réfléchir à rééquilibrer un peu les choses entre Jemappes – Flénu et un certain nombre d'autres quartiers qui sont plus ou moins dans la même situation. L'avenue du Tir, eh bien, ça tout le monde le sait, depuis la montée en Division 1 on a trouvé les sous qu'il fallait pour faire la tribune, pour déménager le Tennis, là il y avait une menace, une échéance et donc on a pris des décisions, on a trouvé l'argent et les réalisations sont en cours et je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec la saga des piscines, même si vous nous avez annoncé ce qu'on peut considérer comme une bonne nouvelle, quand même, mais pour les piscines on en est toujours à l'état de projet de recevoir des autorisations; de l'autre côté, c'est déjà sorti de terre largement. Il y a aussi à Mons, évidemment, d'autres choses qui se passent comme le Manège ou le Palais de Justice mais cela ce sont d'autres – je ne dis pas que vous n'y avez pas travaillé, ça c'est clair – pouvoirs qui investissent dans ces dossiers-là, c'est pour ça que je ne les évoque pas sur le même pied. Alors, un deuxième aspect qui limite notre confiance, c'est la lenteur dans un certain nombre de choses. Il y a beaucoup de choses qui n'avancent que très lentement, je viens déjà de parler des piscines et je sais bien que l'on ne peut pas tout faire en même temps mais il me semble que parfois on complique les choses et qu'à les compliquer, évidemment, on n'aide pas à ce que les choses aillent beaucoup plus vite. Dans les dossiers que je suis plus particulièrement, je veux citer la mise en place de la plate-forme du troisième âge et des personnes handicapées. Alors, ça s'est réalisé dans le courant du deuxième semestre de cette année, donc, presque après 3 ans que la Majorité était en place, alors que j'ai toujours dit qu'il me semblait que l'on pouvait relancer ce qui existait déjà, c'est-à-dire les conseils participatifs.

On a changé les choses et ça a pris du temps et, d'ailleurs, lors de l'installation de la plate-forme du troisième âge dont je fais partie, c'est un triste privilège mais j'en fais partie, un certain nombre de personnes ont dit: "Oui, mais et tout ce qu'on a déjà fait auparavant? Et les cahiers de revendications et les cahiers de suggestions que nous avions faits auparavant, qu'est-ce que ça va devenir?". Eh bien, je n'ai pas entendu vraiment de réponse probante mais, au contraire, on refait l'inventaire, on repart à zéro de l'inventaire des besoins, de l'inventaire des réponses, et donc, ça me semble aller quand même beaucoup trop lentement. Dans le même domaine, un terrain pour les gens du voyage, on en a parlé avec la Régie Foncière mais depuis le début, me semble-t-il, de cette législature, on en parle, ça n'est pas fait, de même que les travaux pour le site des nomades sédentarisés. Les échos que nous recevons des associations culturelles d'éducation permanente nous disent que le Conseil participatif, qui a vu le jour assez difficilement, n'avance pas très fort non plus, que ça stagne. Même le renouvellement de l'amplification qui était au budget 2003, eh bien nous parlons toujours devant les mêmes micros devant le même inconfort d'audition pour le public et probablement aussi les journalistes et, en tout cas pour nous, lorsque quelqu'un ne parle pas très fort, l'amplification n'est pas très bonne. Le plan de circulation d'Hyon, le projet de Ville, ça vous nous avez dit qu'on allait en parler en janvier. Donc, il y a toute une série de chantiers où on ne voit pas que ça avance. Je voulais citer un bon exemple qui concerne plus particulièrement le Bourgmestre, d'ailleurs, pour illustrer ceci, à propos du règlement de Police qui est devenu la Charte du "Bien vivre ensemble". Il y a un peu plus d'un an, en novembre 2002, nous examinions le premier jet de ce règlement de Police et vous nous déclariez, Monsieur le Bourgmestre: "Tout ça devrait prendre entre trois et quatre mois au cours desquels le débat sur les incivilités seraient dans la population, nous pourrions alors arrêter le règlement général de Police qui serait soumis à la Tutelle et devrait être qu'applicable – du moins je l'espère, vous étiez prudent – en septembre de l'année prochaine". Donc, plus d'un an plus tard, c'est-à-dire en décembre de cette année prochaine nous attendons toujours que ça repasse au Conseil. Vous venez aussi de l'annoncer mais, enfin, ce sera pour le mois de janvier. Alors pourquoi? Pourquoi est-ce que ça a pris autant de temps? Vous aurez sûrement vos explications mais j'ai la mienne, vous aviez oublié ou vous aviez feint d'oublier, je ne sais pas, qu'il y allait y avoir des élections et que comme candidat, d'une part, comme Président de Parti, d'autre part, vous n'alliez plus être très disponible. Puis, le Roi vous a demandé d'être Informateur, ce qui est évidemment tout à votre honneur et peut-être même à l'honneur de la Ville et de ceux qui vous entourent. Après quoi, il y a eu des négociations, puis la formation du Gouvernement, puis une loi à voter "dare-dare" parce qu'il fallait échapper au courroux des USA, puis il y a

eu les vacances et puis finalement l'examen du règlement de Police a tardé beaucoup plus longtemps. Comme vous êtes, Monsieur le Bourgmestre, la plaque tournante, l'axe central du pouvoir et que rien ne se passe sans vous, que rien d'important ne se décide sans vous, mais que, par ailleurs, vous êtes accaparé sur d'autres sujets comme je viens d'évoquer et encore en plus, par exemple, la Convention européenne, eh bien, au total, il y a des dossiers qui n'avancent peut-être pas assez vite. Je vais entendre comme d'habitude la réponse: "On en a marre des leçons d'ECOLO et de ses donneurs de leçons", si ça ne vient pas de vous, ça viendra d'un autre. Moi, je vais vous dire que j'en ai marre d'entendre cette réponse comme ça on sera à égalité! Parce que je veux préciser qu'il n'y a aucun jugement de personne dans ce que j'ai dit. Si je dénonce quelque chose, c'est un mode de fonctionnement ou même un mode de dysfonctionnement mais sûrement pas une incapacité des personnes. Et je tiens à dire haut et clair que je ne suis pas ici pour juger des personnes, ça n'est sûrement pas le cas. Et, d'ailleurs, que ce soit en privé ou même ici en public je dis volontiers que nous avons un Bourgmestre dont l'intelligence est nettement supérieure à la moyenne et la capacité de travail qui frise souvent le déraisonnable. Nous avons un Bourgmestre intelligent et travailleur, je le dis publiquement et comme ça vous ne pourrez pas dire que je n'ai dit que des bêtises, au moins là vous serez d'accord avec moi!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, les fleurs je les ai reçues, maintenant le pot! Allez-y!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Non, non, les fleurs sont plus importantes que le pot, mais il y a quand même un pot pour mettre les fleurs! Je ne dis que ça ne justifie pas cette façon de fonctionner avec la centralisation du pouvoir et la prise du pouvoir à tous les étages. Pendant l'année 2004 dont nous examinons le budget, il y aura une autre campagne électorale, nous aurons encore un long moment de campagne. Je suppose que vous serez sur l'une ou l'autre liste, si pas sur plusieurs parce qu'il est normal qu'on ne se passe pas d'un faiseur de voix comme vous dans un parti, mais après il y aura les négociations, il y aura la formation du Gouvernement, toutes choses qui concernent le Président de Parti et donc, pour nous, ici au Conseil communal, je suis persuadé qu'il y aura encore une longue période pendant laquelle nous déciderons d'acheter un peu de matériel ou de quelques dossiers techniques ou mineurs mais sans grand débat, parce que c'est comme ça que ça fonctionne à Mons. Alors, le troisième aspect qui limite un peu notre confiance, ce n'est pas encore tout à fait tout, mais ce ne sont pas des choses trop graves, mais je tiens à les dire, c'est la non-mise en exécution des décisions du Conseil. Nous avons déposé plusieurs fois des points à l'ordre du jour et d'ailleurs sur plusieurs de ces points, nous avons été suivis par la Majorité. Vous voyez, ici, j'ai encore des fleurs à vous donner, c'est que s'il y a une qualité que l'on peut reconnaître à

cette Majorité, c'est qu'elle est à l'écoute de ce que dit l'Opposition ou de ce qui se dit dans le Conseil. Nous n'avons pas, je l'ai dit tout à l'heure, une méfiance a priori et systématique, mais de la part de la Majorité il n'y a pas un rejet a priori et systématique de l'Opposition non plus. Plusieurs des propositions que nous avons présentées ont été votés et sur plusieurs points de l'ordre du jour où, moi-même mais surtout certains de mes collègues ont fait des remarques, vous avez remis le point pour un examen plus approfondi et c'est tout à votre honneur. Mais il n'y a pas toujours eu une suite et c'est ça que je veux évoquer ici. Nous avions déposé une motion "Ma commune n'est pas le bout du monde", qui décidait de l'achat régulier d'un certain nombre de produits issus du commerce équitable, c'est quelque chose qui me tient à cœur. Vous nous avez répondu à l'époque: "Mais on boit déjà du café Max Havelaar" et je suppose que vous continuez à le boire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je continue à le boire!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Mais à ma connaissance, pour les autres produits, en tout cas, il n'y aurait eu que deux commandes, une en début de 2002 et puis en octobre 2003, alors que nous avions voté que pour un certain nombre de produits, le vin, les jus de fruits, etc. ça devait être des produits issus du commerce équitable qui étaient consommés dans la Ville de Mons. Je profite, d'ailleurs, de ce point pour parler aussi des clauses sociales dans les marchés publics. J'avais invité à la Commission des Affaires Sociales, récemment, un spécialiste, donc, c'était au mois de novembre, des clauses sociales dans les marchés publics. La conclusion est que c'est tout à fait possible de les inclure et donc j'aimerais bien que, là, sur ce sujet aussi il y ait une déclaration de l'Exécutif communal sur sa volonté d'inclure des clauses sociales dans les marchés publics. Alors, autre point, il y a eu la fameuse motion "Irak" que vous avez voté également mais il était prévu de l'envoyer aux autres communes. A ma connaissance, ça n'a pas été fait, ça se trouvait dans la motion pourtant. Dans une autre motion, la motion sur les OGM que la Majorité avait déposé elle-même, il était prévu d'organiser une conférence citoyenne sur le sujet. Alors elle n'a jamais eu lieu. Au début, j'ai relancé, je me suis informé auprès des services mais un moment j'ai cru comprendre en tout cas que vous aviez laissé tomber. Voilà une série de choses qui ont été décidées ici, qui ne sont pas vraiment suivies d'effets; ce ne sont pas des points de toute première importance, mais malgré tout, quand c'est voté ici j'estime que l'Exécutif doit l'exécuter. Voilà, je dirai en conclusion que ce Collège n'est certainement pas le pire que Mons ait connu, loin de là. Je parle surtout de la composante socialiste parce que pour ma part je n'ai toujours pas vu l'utilité du MR dans ce Collège, excusez-moi Chers Collègues, mais enfin, on s'y habitue, à la longue, on n'y prend plus garde, vous faites partie des meubles et vous n'êtes pas dérangeants donc… donc, ça ne me gêne

plus! Enfin, bref, voilà les raisons pour lesquelles il n'entre pas dans nos intentions de cosigner le chèque de 196 600 835,52 EUR du budget de 2004. Je vous remercie.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller. Je ne vous redirai pas ce que disent les Libéraux de vous dans d'autres niveaux de pouvoirs pour ne pas créer de l'animation dans nos travées. Puis-je m'autoriser à donner la parole au CDH, et puis prendre note des autres intervenants qui souhaitent intervenir?
Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Merci Monsieur le Bourgmestre. Eh bien voilà, nous examinons le quatrième budget de la législature et je dirai à ma manière que c'est un budget de "haute mer" puisque je veux dire par-là que nous sommes déjà loin des rives contestées. On voit déjà plus clair mais on ne voit pas la même chose, je crois, mais enfin, on voit déjà plus clair et on arrive forcément à une plus juste appréciation du passé, par exemple. Alors, on l'a dit, mais j'insiste, c'est un budget présenté en équilibre grâce à des aides exceptionnelles, 8 millions d'euros, mais c'est un fait constant dans cette Ville depuis des décennies, il y a toujours eu des aides exceptionnelles. Je le dis parce que ça démontre, s'il le fallait encore, que Mons vit dans une pauvreté congénitale, que seule une juste révision du fonds des communes pourrait atténuer, sinon guérir. Alors, examinant le budget, le passage à l'euro, l'an dernier, le nouveau fonctionnement de la Police, cette année. Et cette année, les très importants prélèvements dont on a parlé en matière de pension et de déficit des hôpitaux, rendent vraiment difficile et parfois même impossible les analyses comparatives et évolutives. En tout cas, à ce jour, les catastrophes financières annoncées n'ont pas eu lieu, mais elles restent cependant à craindre à court terme. Monsieur le Bourgmestre, vous avez récemment dit que le Collège avait hérité de la gestion de la Ville avec un déficit annuel de 20 millions d'euros. Vous l'avez répété tout à l'heure, d'ailleurs, en parlant de 800 millions de francs belges. Je ne suis évidemment jamais d'accord car si la Ville est réellement pauvre à ce point, la cause n'en serait pas du tout un héritage direct mais, comme je voulais y faire allusion, la structure même de cette Ville dans le contexte régional qui est le sien et dans la charge des missions qu'elle doit assumer. Et c'est vrai que les provisions justement budgétée notamment à la modification budgétaire 3 et le boni reporté dont on a parlé de 15 millions d'euros, ne doivent pas cacher la réelle misère et les centaines de millions d'euros qu'il faudrait pour réaliser les travaux indispensables de voiries, de trottoirs dont tant se plaignent, d'égouttage, d'entretien des bâtiments scolaires et du patrimoine immobilier. Et c'est vrai aussi que dans deux ou trois ans (vous avez dit 2007), après Tonus, nous retrouverons l'état de faillite permanente qui est celui de cette Ville depuis si longtemps. Et alors, je me répète encore, on croise les doigts pour qu'aboutisse l'année prochaine cette fameuse révision du fonds des

communes pour qu'avec Namur, Mons rejoigne Liège et Charleroi en toute équité. Donc, ce budget est sans surprise, cadenassé qu'il est par la circulaire du Ministre, par Tonus et par son plan de gestion, personnel et fonctionnement restent ainsi quasiment en statu quo. Sur la technique du budget je n'en dirai pas plus, sauf un mot quand même, Éric BAILLY interviendra tout à l'heure, sur le Budget Participatif qui figure pour la première fois dans un budget global. Il faut rappeler que cela reste un essai toujours au stade expérimental limité au district Jemappes – Flénu, et je perçois divers écueils qui doivent être évités. D'abord, la déception qui pourrait suivre l'espérance non réalisée car quand on examine le cahier d'avenir, soit la réalisation représenterait des centaines de millions d'euros, indépendamment des procédures, des délais inépuisables en matière administrative. D'autre part, il faut quand même clarifier aussi les choses parce que j'ai lu qu'à Lille on avait dit dans un Congrès qui se préoccupait de cette formule: "La démocratie participative, c'est chercher à faire autre chose et mieux que la démocratie représentative", attention, parce que la décision doit quand même toujours rester ici et il ne faut pas apprécier une délégation qui n'existerait pas. Autre écueil aussi parce que je l'ai vu poindre, c'est la rivalité et même la jalousie entre districts. En outre, il faut bien dire que pour l'instant, le district Jemappes – Flénu bénéficie d'un régime de discrimination positive et c'est très bien et c'est justifié grâce aux moyens de la politique Grande Ville, du Conseil de Prévention et du CPAS. Mais cela n'existera pas toujours et en tout cas, pas partout. Donc, ok pour l'essai mais attention de rester dans les règles du jeu et de garder les pieds sur terre. J'en viens maintenant à un regard circulaire sur l'état de la Ville et une série de questions, comme je le fais d'habitude. Alors, voilà, si tout ne va pas mal, tout ne va cependant pas au mieux et je tenterai de faire la part des choses. Il est vrai qu'on ne fait pas tous les miracles en trois ans. Il fallait le savoir et on va le constater. Et cela démontre le mérite d'une certaine continuité qui n'a pas toujours été présente. Globalement, nous apprécions l'action du Bourgmestre pour donner à Mons une notoriété accrue, c'est une œuvre de très longue haleine. Mais le quotidien et les actions plus modestes ne doivent cependant pas être oubliés. Et si, personnellement, je reste un montois heureux, moins que l'an dernier cependant, il y a quand même pas mal de choses à dire et à redire dont toutes ne sont d'ailleurs pas de la responsabilité du seul Collège. Mais je dois bien relayer ici des mécontentements plus nombreux et parfois même une certaine grogne. Parlons côté positif des choses, ainsi les chantiers sont devenus nombreux à Mons, tant publics que privés, et le plus éclatant d'entre eux est évidemment celui des Cours de Justice inauguré il y a quelques jours. L'hippodrome rayonne sur la Wallonie et bien au-delà. Mons va devenir la Ville de la Radio avec l'arrivée de nombreux journalistes, j'en reparlerai. Le tourisme rayonne réellement sur cette ville et son

développement continue. Dans le domaine du commerce, sans vouloir à ce stade évaluer l'impact des Grands Prés, il est trop tôt et nos informations sont à cet égard insuffisantes, dans le domaine du commerce, j'admire l'enthousiasme dynamique des jeunes personnes nouvellement engagées à la tête de la Gestion Centre Ville et de la Régie communale autonome et c'est très rassurant. Pour le Musée de l'Histoire Militaire, un de mes "dadas", la solution au Manège de Sury semble en bonne voie. Peut-être pourrait-on nous en dire quelque chose et davantage, en tout cas, il me semble y avoir urgence si on veut utiliser, célébrer certains anniversaires. Toujours dans le positif, le lifting du Centre historique semble bien parti et c'est très important. J'ajouterai encore que le livret sur le périscolaire publié par l'Echevinat de la Jeunesse est un très bon document et fort utile. J'en passe évidemment pour le côté positif des choses, mais, car il y a toujours un "mais" quelque part, et ici arrivent les problèmes et les questions? Premièrement, l'emploi, le chômage reste le drame de la Ville et de sa Région, drame humain, drame économique. Le dernier relevé à Mons donne 7 371 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, 3 653 hommes, 3 708 femmes, soit un total de 29,2 %, 27,2 % d'hommes, 31,4 % de femmes. Quelle part des 200 000 emplois nouveaux annoncés par le Gouvernement viendra à Mons? Que fera le Collège pour tenter de les faire venir en bonne part? Et qu'en est-il à cet égard de la Maison de l'Emploi annoncée au début de législature? J'apprécie cependant, c'est vrai, l'inscription d'un montant symbolique de 15 000 EUR annuel, article budgétaire intitulé "promotion de l'emploi" dont nous a parlé Monsieur l'Echevin des Finances. Je répète, ici, dans le domaine économique, que je ressens toujours, et plus encore, comme une catastrophe la disparition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mons-Borinage. De plus, je sens venir une menace pour l'économie de la Ville de Mons, dans le regroupement annoncé par certains, des intercommunales de développement économique. Ici, je dirai le monde de l'Industrie et du Commerce est actuellement mal pris en charge et mal exprimé, dans sa formule interprofessionnelle, je veux dire. Second volet, la Culture. La Culture, je l'ai toujours dit, c'est l'ouverture à l'universel, c'est l'expression suprême de la liberté. A Mons, art de la scène, il est vraiment temps de sortir du choix unique et du culturellement correct sans pour autant nuire aux activités du Manège, ça va de soi. Et si je pense à la Culture héritée souvent négligée, je pense également à l'amusement culturel qui a aussi sa place et on en a besoin. L'utilisation, plus exactement la sous-utilisation, du Théâtre reste incroyable. Trois occupations pour le mois de décembre de cette année, me dit-on. Et dire qu'on refuse des représentations comme celle de Gérard NOEL pour motif d'identité. Les travaux au Théâtre ont souvent servi de prétexte, et, en effet, où en sont ces travaux, aux Arbalestriers, aux

Abattoirs, au TRM? Je crois qu'il y a eu erreur d'appréciation des procédures et des délais puisqu'on nous annonçait tout ça en place pour la saison 2004, si je ne me trompe. Il eût fallu le savoir et pratiquer ce que j'appellerai un pragmatisme intérimaire comme relais des temps écoulés vers le futur. Il est vrai que la Salle des Tuileries est en bonne voie, elle était déjà annoncée dans le contrat programme antérieur, là, on a avancé. On projetterait maintenant de dénaturer la grande salle du Théâtre pour la transformer en parterre évolutif. Ce qui condamnerait, me dit-on, les représentations lyriques, la comédie et que sais-je encore. Par ailleurs, mais ça je crois qu'on l'a annoncé tout à l'heure, le Musée des Beaux-Arts va être en chantier deux ans. Quelle politique pourra-t-on mener en exposition pendant cette période? Et on me signale que les rapports avec la base régionale, que sont les maisons de culture du Borinage, sont devenus pratiquement inexistants. Où est alors le rayonnement du Manège? On est souvent en utopie, me semble-t-il, dans un mirage californien. Troisième point, l'informatisation. Je ne parlerai pas, ici, du programme de modernisation qui a été proposée en 26 pages, un temps viendra pour en débattre, mais en évoquant l'informatisation, je voudrais dire certaines choses, elle pourrait poser des problèmes d'adaptation en quelque sorte, car le précepte "zéro papier" risque en effet des effets non souhaités. Ainsi, comment pouvoir prendre connaissance des dossiers complets avec leurs rétroactes complets. De même la mémoire risque de n'être pas gardée de la même manière. A cet égard, dans ce domaine, une éthique devrait sans doute être élaborée, et je me souviendrai qu'étant échevin de la Culture, un mail était arrivé sur un ordinateur disant: "Monsieur l'Echevin, c'est dégueulasse, …" et puis je ne l'ai jamais su, parce qu'on ne me l'a pas donné, c'était arrivé à un service! Donc, attention aussi. Alors, en trois ans, il est vrai, on a beaucoup modernisé et c'est fort bien. Il est vrai qu'on est du temps du déluge. Vous ne me croirez pas lorsque je le dis, et je le rappelais à Éric BAILLY il y a deux minutes, que fin des années 80, il y avait un photocopieur pour tous les services communaux, l'inspecteur de la Région l'imposant. Et en GSM, fin des années 90, je ne sais pas s'il y en avait 20, on est maintenant à plus de 300! Je ne critique pas mais je vois l'évolution, sans parler du fax et du "boum" informatique, bien sûr! Sans mettre en cause le principe, je le répète, on peut se poser de savoir si ce "boum" informatique est bien maîtrisé, et un rapport de synthèse serait le bienvenu. Qu'en est-il d'ailleurs de la Régie Informatique Ville-CPAS? Est-elle faite ou pas, je n'ai pas bien compris cela, et l'utilisation du câble qui nous est proposé en Internet. Quatrième sujet, le stationnement. C'est une rengaine, je le veux bien, mais en stationnement satisfaisant le problème reste posé parce que le stationnement facile ou relativement facile, c'est l'accueil physique, c'est la fréquentation, c'est le chiffre qui, souvent, fait la réussite d'une entreprise. Et j'insiste parce que là ce n'est pas qu'un problème

de commerce, c'est inexact, parce qu'on le ramène souvent à un problème de commerce, c'est un problème pour toutes les activités, qu'elles soient de service, les Administrations et l'Université, par exemple. Et alors, je rappelle cette logique, on a voulu maintenir intra-muros les hautes et importantes fonctions que sont l'Université, le Gouvernement de la Province, le Gouvernement de la Ville, le Centre Radio, la Justice, on a bien fait, probablement, mais il y a une logique, c'est que ça doit fonctionner parce que cette fonction amène beaucoup de visiteurs et Mons, je le répète parce que c'est clair, comparativement à d'autres villes, a un ratio déficitaire, ratio c'est le nombre de stationnements possibles divisé par le nombre d'habitants plus les emplois dans la Cité, on est à 0,25! Il y a donc, indiscutablement un problème à résoudre et quand on m'a parlé tout à l'heure, je m'excuse pour Anne-Marie MERCIER, du stationnement à la Chaussée de Binche, je vais regarder les 45 que nous sommes, quel est celui qui met parfois sa voiture à la Chaussée de Binche pour venir sur la Grand-Place? Si un le fait, je le félicite! Alors, si on ne résout pas ce problème, on vient moins souvent à Mons ou moins spontanément ou on risque même de s'en écarter. Et alors, il y a déjà pas mal de faits mais le quartier nord-ouest de la Ville, c'est-à-dire celui de l'Université, est celui qui souffre le plus, c'est un quartier notamment qui reçoit par ailleurs tout le trafic refusé par la Grand-Place et renvoyé vers le Parc, l'Université, c'est le quartier qui reçoit tout le trafic renvoyé de la Grand-Place par la rue Neuve ou par la rue d'Enghien et lorsqu'il y a des événements, la rue d'Enghien est elle-même en préavis prolongé bloquant les espaces. Donc, voulant dire par-là que la solution envisagée Tuileries – Trois Boudins évoquée il y a peu ne me semble pas la meilleure car là ne se situe pas le vrai problème, la justice aura son parking de 300 places et la vie future du Manège se situera principalement en soirée. Alors, eu égard à la répartition géographique des équipements existants ou prévus, la création sous-partie du Parc serait idéale, se situant à l'entrée de la Ville et au niveau et proche de l'Hyper-Centre. Mais le problème est toujours l'argent. D'autres villes l'ont essayé. Je me demande, quand même, si l'analyse d'une subsidiation possible par jonction de cette opération à quelque chose comme une rénovation, et je pense à la rue des Quatre Fils Aymon qui est en pleine rénovation, on n'aurait pas pu amener comme à Frameries, comme à Tournai, des moyens. Je passe maintenant à un autre sujet: la Grand-Place. Elle est belle, et je le sais, le deviendra plus encore. Cependant, elle reste souvent sans animation attractive. De plus, l'été dernier, les fenêtres et balcon des bâtiments publics, le côté Nord, éclairé par le soleil d'ailleurs, symbolisaient plutôt la fleur séchée. Les deux inquiétudes faites d'incertitudes circulent sur la foire d'automne, tradition de plus de 8 siècles, le Marché de Noël, etc. animations qui n'ont peut-être pas toujours la qualité souhaitable mais qui sont cependant

mieux que rien et qui, d'ailleurs, doivent être améliorées. Un mot des sports mais Michel POIVRE en dira davantage. La pratique des sports, on l'a répété 100 fois, a pratiquement toutes les qualités, mais les grands clubs, c'est important et la saison des grands clubs fait aussi partie du rayonnement d'une ville. Les résultats sont moins brillants à Mons cette année, c'est l'évidence, mais on n'abandonne pas ses amis dans la difficulté. Les clubs de D1 devraient être un élément de fierté. Et je constate que très peu de Conseillers semblent s'y intéresser, en tout cas je n'en vois jamais beaucoup, je crois peut-être en avoir dénombré au maximum, pas la même fois, cinq au stade! On attendait un autre soutien moral, ailleurs ça joue. A Genk, par exemple, dans les difficultés que l'on sait, une harmonie s'est établie entre les difficultés et les exigences dans le domaine de l'emploi et les difficultés du Club. Alors, moi, je vous invite tous au derby de la survie, ce samedi à 20h00! En piscine, où l'on connaît les besoins, j'apprends que, on en a parlé tout à l'heure, mais je n'ai pas la réponse à ce qu'on m'aurait dit que l'option aurait été prise pour la piscine ludique et non l'olympique, alors j'aimerais être éclairé sur ce choix et ses conséquences sur le niveau national dans ce sport. Et par ailleurs, il faut, on le dit mais on ne le résout pas pour autant le problème, le manque de terrain est terriblement cruel tant pour le football que pour les sports basiques et, par exemple, le rugby est menacé de partir, le Cramonciau Club ne sait pas où il va aller, le motocross partirait à Dour, c'est une manifestation au Bois Brûlé de niveau mondial et le base-ball est déjà parti à Frameries. Septièmement, la sécurité, je crois que ce n'est pas tout à fait ici que je devrais l'évoquer mais on doit tout de même admettre qu'il y a des progrès à faire. La proximité est bien moins évidente qu'avant la réforme et alors je vais vous heurter, peut-être, mais le seul vrai agent de quartier que je connaisse, c'est mon facteur! Cette police, à mon sens, est trop théorique et statistique. Maintenant, j'en reste là. J'en arrive maintenant à dix questions petites, plus courtes, très ponctuelles. La promotion du Thalys vers Paris est un devoir pour nous, il faut faire quelque chose. Je propose par exemple des voyages organisés pour aller prendre l'air du Pont Neuf et ainsi profiter, en cette occasion, de la diversité culturelle que nous ne trouvons plus ici.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: L'air du Pont Neuf!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: J'ai presque terminé! La Maison de la Presse se sent quelque peu "oubliée" par la Ville, alors qu'arrive un flot de journalistes radio qu'il faut accueillir. Une relance assistée serait la bienvenue et, pendant les travaux annoncés, il faudra assurer une solution de relais pour cette activité qui est de grande qualité. Tertio, est-il vraiment normal que la Fontaine Saint-Germain reste tarie depuis trois ans, elle, qui faisait la

joie dans le cœur de la Ville? Elle ne marche pas depuis trois ans! Je vais me retourner vers Jean-Pierre VISEUR.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: A mon avis, c'est pour économiser l'eau!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: C'est de l'eau recyclée! Elle est d'ailleurs toute verte! Alors, quatrièmement, le 6 rue Bervoets, je l'ai déjà dit, dont les céramiques sont au patrimoine monumental de la Région wallonne reste un taudis, propriété de l'Université, sur le parcours touristique majeur proposé aux visiteurs. Alors, cinquième question: que devient le contrat de Rivière Trouille entamé il y a 8 ans? Question suivante: l'école de Maréchalerie, je sais que Monsieur le Bourgmestre s'en est occupé, donc, il s'agit d'une section de l'école d'Anderlecht au Bois Brûlé, elle a été adjugée il y a plusieurs années, mais maintenant il faut tout recommencer parce qu'on a laissé courir les délais et, indiscutablement, je l'affirme, il y a un sabotage quelque part du côté de Bruxelles. Huitièmement, Mons Expo, ça me semble insuffisamment promotionné apparemment, tout au moins et à ce stade, quels sont les résultats? Quel calendrier futur? Neuvièmement, la liaison rapide Mons-Laon, quand la Région wallonne comprendra-t-elle, enfin, l'intérêt de celle-ci pour le développement économique de la Zone Mons-Borinage-Centre. Et enfin, dernière question et ce n'est pas une petite, le site de Spiennes a été reconnu Patrimoine mondial de l'Humanité lors de la cession de l'UNESCO de novembre 2000 en Australie. La Région wallonne qui était l'initiatrice de cette reconnaissance, c'est elle qui a poussé, ce n'est pas une initiative Ville de Mons, a quand même demandé à la Ville que le site et son statut fasse l'objet d'une signalisation ou d'une mise en valeur. Rien n'est fait, même un minimum, et j'ose dire parce que j'ai eu l'écho, je crains qu'un jour l'UNESCO nous demande des comptes. Je m'arrête ici, j'ai tenté de faire comprendre que ce qu'il manque à Mons parfois c'est la confiance, c'est l'enthousiasme, c'est le moral. Monsieur le Bourgmestre, vous nous avez annoncé une déclaration sur le nouveau projet de Ville lors des vœux de Nouvel An le 4 janvier prochain, nous sommes à la fois étonnés et curieux mais sur tout ce qui serait fait pour développer la fierté de cette Ville, nous serons évidemment d'accords puisque par-là passe l'avenir et la réussite de tous et de chacun, mais le budget n'en ayant pas la charge de l'exécution, nous ne le voterons pas!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, d'abord merci pour votre intervention, puis-je demander aux collègues qui souhaitent prendre la parole de s'annoncer pour que je puisse organiser la suite de la soirée? Qui souhaite prendre la parole? Alors, pour le MR, le Chef de Groupe, puis, pour ECOLO, Madame, CDH, Monsieur POIVRE, pour le PS, Madame la Chef de Groupe. Bon, alors, comme on a donné la parole à l'Opposition, si nous donnions la parole au MR?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je veux bien, moi, Monsieur le Bourgmestre.
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, vous êtes le MR?
Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui!
Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, ça va. Je vous en prie!
Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Eh bien, ce soir, je voudrais tout d'abord brosser rapidement un tableau de la politique budgétaire communale de ce dernier quart de siècle. En effet, le budget qu'on nous a présenté est, comme jamais il ne l'a été, le reflet des conséquences des décisions ou plutôt des non-décisions du passé. A cet égard, il a atteint un point culminant mais il opère aussi pour l'avenir un tournant majeur de la politique financière et budgétaire communale. En effet, il est le reflet de la politique tout court de la Ville, politique dans le sens anglo-saxon du terme, "political" c'est-à-dire conduite de la Cité qui procède à un changement radical par rapport au passé. Il est résolument tourné vers l'avenir avec une vision à long terme, c'est un budget historique. Je peux dire qu'en un quart de siècle de mandat communal à Mons, j'ai connu trois périodes bien distinctes. La première, celle de la fin des années 70, début des années 80 ou encore sous l'euphorie des "années d'or" 60 l'on dépensait sans mesures, on dépensait en fonctionnement pas en investissements. Le personnel est en surnombre, il n'y avait pas de projets, aucune vision à long terme et la culture d'entreprise – dirait-on actuellement – d'une Administration communale hiérarchisée était inexistante. On pouvait parler d'une armée mexicaine en perdition, les dépenses dites "de prestige" étaient légions. C'était la conception "après moi le déluge", ou dépensons, il y aura toujours bien quelqu'un qui, un moment donné, viendra payer, c'est-à-dire, en fait, un pouvoir de tutelle quelconque qui viendra payer à un moment donné les dettes cumulées de la Ville à sa place, n'est-ce pas Monsieur HAMAIDE? Cette gestion, ou plutôt cette absence de gestion, laissait la Ville de Mons exsangue avec un trou béant et gigantesque de plus de 2 200 000 000 de francs belges de l'époque. Trou financier qualifié, par l'audit de l'époque, d'impasse de trésorerie, donc sans aucune plus value immobilière en contrepartie. Ainsi la Ville fut mise sous tutelle et, retombées présentes, nous devons toujours actuellement payer les conséquences de cette politique via le remboursement d'énormes emprunts d'assainissements à long terme. Pour illustrer les répercussions actuelles, j'ai mis la main sur certains extraits révélateurs. En octobre 1985, la firme d'audit New Consulting avait réalisé un audit de la Ville, de l'Hôpital Saint-Georges, de l'ISPH et le 9 décembre 1985 le Bourgmestre dans une communication au Conseil communal disait ceci, écoutez bien, à la lumière de notre époque, on croit rêver, je cite: "l'intercommunale de salubrité publique Hennuyère ISPH pèse lourdement dans les difficultés financières de la Ville. Il est essentiel que les

recommandations de l'audit soient suivies d'effets, l'ISPH dont les charges à supporter par les communes affiliées deviennent insupportables". Un peu plus loin, dans la déclaration c'est surtout au niveau de la prévision des charges communales pour couvrir le déficit des hôpitaux que les chiffres diffèrent. Plus on étudie la comptabilité des hôpitaux et plus ils se posent des questions sur le montant réel des déficits, écoutez, je cite: "Il reste des déficits antérieurs qu'il faudra à un moment ou l'autre bien devoir absorber. C'est une très grave question, je ne crois pas que ce soit le moment d'en débattre!" fin de citation, je n'invente rien! Ainsi, après cette époque d'"après moi, le déluge" et du "bah, l'est bon", vient la période des coûts occultes et des travaux pharaoniques, mais soyons bons princes, à la différence de la première période, les dettes étaient au moins contractés avec, en contrepartie, une plus value immobilière. C'était donc l'époque des travaux d'Hercule. Mais d'un Hercule imprévoyant des coûts réels engendrés ou les occultant et sans moyens réels de les réaliser. En clair, d'un Hercule aveugle et impuissant! Vient ensuite le début de cette législature, la troisième période, celle que j'appellerai dans un premier temps, la période de la Révélation. En effet, comme la révélation fut faite à la Vierge Marie, la Révélation du poids du passé des deux périodes précédentes fut soudain faite au Collège, dont tous les membres clamaient aussi leur virginité. Ainsi, lors de l'élaboration du plan de gestion, l'actuel Réviseur met en évidence tout le poids financier des décisions prises antérieurement. Au 31 octobre 2001, le Réviseur met en évidence un déficit inéluctable de 1 700 000 000 de francs belges et écrit que, sans mesures drastiques, fin 2005, le déficit cumulé pourrait atteindre 4 500 000 000 de francs belges. En effet, pour faire face durant la période 2002 à 2006, aux dépenses futures liées aux décisions du passé, le Réviseur constitue à juste titre des provisions. Des provisions d'abord pour les irrécouvrables et surtout, j'en ai parlé, pour les dépenses liées au déficit hospitalier mais aussi aux pensions où le montant cumulé des cotisations à verser à la SMAP s'élèvent à 1 109 000 000 de francs belges. Ainsi, rien que pour couvrir la problématique des pensions, le Réviseur préconise dès 2002 des provisions de l'ordre de 140 000 000 de francs belges par an. Un plan de gestion est élaboré, des efforts considérables sont entrepris par le Collège et le Ministre Charles MICHEL accorde d'emblée une aide Tonus de 769 000 000 de francs belges dont 115.858.000 francs belges sont affectés sur l'exercice 2001 et cela, en vue d'atteindre progressivement l'équilibre budgétaire. Ce n'est donc pas le Père Noël, Monsieur VISEUR, mais le Père MICHEL ou plutôt le Fils, voilà peut-être l'utilité du MR. Mais, lors de la présentation de ce plan de gestion au Conseil communal du 8 juillet 2002, j'ai fait remarquer que si l'équilibre budgétaire est atteint, c'est aussi dû au fait que le Collège, après avoir fait le maximum dans le plan de gestion et malgré l'aide Tonus, doit se résoudre, contraint et forcé à reporter au-delà

de 2006 la fameuse problématique de la caisse des pensions et de l'emprunt Ambroise Paré. J'ajoute qu'il faudra pourtant bien un jour résoudre cette problématique comme vous avez pu le constater, éternellement reportée. Alors, M. VISEUR quand vous dites qu'en allongeant de 10 ans le remboursement d'emprunts initialement prévus sur 20 ans, on reporte sur les générations futures des charges, laissez-moi rire, laissez-moi rire ou plutôt pleurer! Que dire des charges énormes dont le Collège actuel a hérité du passé? Il y a une différence essentielle par rapport à ces charges, c'est qu'il s'agit ici d'emprunts contractés pour des investissements et des investissements dont, à l'évidence, les générations futures bénéficieront toujours. Par exemple, pour le hall multifonctionnel. Mais alors, aujourd'hui, ce jour, après la Révélation, c'est enfin l'Acceptation. L'acceptation de la prise en charge de toutes les fautes passées, c'est donc bien un budget clef, un budget vérité et historique que l'on vient de nous présenter. En effet, les efforts conjugués du Collège et de la Région Wallonne vont enfin permettre de prendre en charge véritablement tout le poids du passé. Ainsi, ce 1er décembre, le Ministre Charles MICHEL écrit aux mandataires communaux que la Région Wallonne va intervenir à hauteur de 60 % en charges d'amortissements et en charges d'intérêts d'un emprunt contracté auprès du CRAC. Emprunt afin de couvrir le fameux déficit des hôpitaux ainsi que la célèbre problématique de la caisse locale des pensions. Et cela, afin de garantir la pérennité des pensions du personnel communal. C'est ainsi que s'explique, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le bond spectaculaire et l'Echevin en a parlé, que le montant fait au total du budget. L'aide Tonus conjuguée avec la décision du 20 novembre du Gouvernement Wallon en ce qui concerne la caisse locale des pensions et le déficit des hôpitaux, s'élève à plus de 40.000.000 d'euros, soit Tonus: 8.600.000 euros plus le déficit des hôpitaux: 10.350.000 euros, plus la caisse des pensions: 20.900.000 euros. Devant ce budget vérité qui assume l'entièreté du poids du passé et qui est résolument tourné vers l'avenir, l'on peut donc, je le pense, être raisonnablement optimiste pour l'avenir. Ainsi, le pôle actuel à la tête de la Ville, ce pôle oui, Monsieur VISEUR, réel et bipolaire soulève de ses robustes épaules tout le poids financier de la Ville de Mons et se montre, pour Mons, d'une efficacité redoutable et ce, dans l'intérêt des montois. Devant des faits semblables, permettez-moi néanmoins une réflexion. Une réflexion car je ne peux m'empêcher de me remémorer ce que j'ai dit au début de mon exposé. Lorsque feu le Bourgmestre de l'époque, avec la complicité de Monsieur HAMAIDE disait, dépensons il y aura toujours bien un pouvoir quelconque qui viendra payer. Effectivement, de ce point de vue, les faits lui donnent raison. Il faut bien le constater. Mais, à la différence près que le pouvoir quelconque c'est en réalité une fiction. Au 19ème siècle, l'économiste Frédéric BASTIEN disait en parlant de l'Etat: « cette fiction où chacun s'efforce

de vivre au dépens de l'autre ». Car, en réalité, bien évidemment, c'est toujours le citoyen qui paie, qu'il soit carolo, liégeois ou montois. Chacun d'eux concentre ainsi des apports représentant les coûts cumulés et impayés du passé et qui sont étalés sur d'autres, à savoir l'ensemble des wallons. Mais bien entendu, d'un point de vue strictement montois, tant mieux, tant mieux pour les montois et je félicite le Collège actuel de ses efforts et je ne peux que me réjouir pour les montois. Je suis d'ailleurs, je l'avoue, très fier, très fier lorsque je suis aux Grands Prés de voir ces bâtiments ultra modernes qui ont véritablement surgi du sol. Le samedi, tout cela grouille de monde, venant de partout et sans pour autant que le piétonnier désemplisse. Je crois sincèrement que les commerçants du Centre-Ville peuvent se rassurer, avec un peu d'imagination mais aussi avec l'aide logistique dont le Collège fera sans aucun doute preuve, la Ville de Mons, je le crois, est vouée à un essor commercial de tous et au bénéfice de tous. Un autre point essentiel: je parlais au début de mon exposé de political ou de la conduite de la cité. Or, l'on peut constater que l'état d'esprit progressivement change. Ainsi, je suis aussi particulièrement enthousiaste de voir tout ce qui est mis en œuvre afin de faire participer les citoyens montois au devenir de leur cité. En effet, je crois qu'une ville ne peut prospérer sans l'assentiment, sans la volonté et la participation de ses citoyens. Il faut que l'avenir soit une aventure commune et je suis aussi, depuis longtemps, persuadé qu'une administration communale résolument moderne doit servir de fer de lance à cette nouvelle et grande aventure citoyenne. Et que pour cela, il est nécessaire d'instaurer au sein de l'Administration une véritable culture d'entreprise dont le service au citoyen constitue la valeur fondamentale. Ainsi, dernièrement, lors de la présentation du projet de modernisation de l'administration, bien que particulièrement conscient des difficultés, notamment de résistance aux changements que cela constitue, j'ai été, croyez-le bien, particulièrement enthousiaste. Enthousiaste mais, je l'avoue, j'ai ressenti un certain goût d'amertume car il y a bien des années, ici même et on peut aisément le retrouver dans les procès-verbaux, je tenais ce genre de discours. Tout frais émoulu de mes études en management public et plein d'allant, je disais que la terminologie même de l'administration communale devait changer. Ainsi, des grades comme celui de chef de division dénotent encore d'une hiérarchie de type militaire, résidu d'autres siècles et inadapté à un management moderne. Management moderne où la pyramide hiérarchique est aplatie et où le travail est évalué et valorisé. Valorisé notamment grâce à des tableaux de bord visant à atteindre des objectifs, objectifs réalisés par de véritables équipes, constituées autour de projets concrets mais sans doute, comme le disait un voisin de l'époque, un ami qui aujourd'hui ne fait plus partie de cette Assemblée, devant un Collège sourd, « Bernard, tu as tort, tu as tort d'avoir raison trop tôt ». Nous avons donc un budget

vérité qui prend en charge l'entièreté du poids du passé, un budget assorti de tableaux de bord et avec comme jamais, une réelle vision prospective. L'on peut, en outre, constater que le Collège, le Bourgmestre, le nouvel Echevin des Finances et il faut aussi les citer, les différents services, ont fait preuve d'efforts supplémentaires. En effet, l'on peut s'apercevoir qu'en dehors de l'aide Tonus et de toutes les aides de la Région Wallonne, il y a une amélioration par rapport au plan de gestion initial de l'ordre de 2.174.000 euros. Nous sommes confiants pour l'avenir et nous voterons ce budget qui, faut-il le rappeler, est aussi en équilibre et sans aucune augmentation de la fiscalité. Devant un tel budget, j'estime que le CDH de Monsieur HAMAIDE doit nécessairement le voter. Et je suis étonné de sa réaction. Il serait véritablement indécent et méprisant de sa part de ne pas le faire, cela reviendrait à refuser à la majorité actuelle et la Région Wallonne d'aider des personnes, c'est-à-dire les citoyens montois qui, par leurs négligences, ont dû s'endetter outre mesure. N'est-ce pas un comble d'oser critiquer ceux qui, en fait, paient vos dettes? Je terminerai par vous dire ceci, à dire au pôle bipolaire de choc, Monsieur VISEUR, bravo, bravo mais croyez-le bien, nous garderons toute notre vigilance car, soyez-en certains, et je le dis au nom des membres de mon groupe, nous ne sommes pas là, Monsieur VISEUR, pour faire de la figuration. Nous estimons que des efforts de gestion financière peuvent encore être faits. J'en suis persuadé. Des efforts notamment en matière de rationalisation des frais de fonctionnement des bâtiments scolaires ainsi que dans la gestion de la trésorerie. Mais je sais, je sais que dans ces domaines, comme d'ailleurs dans le domaine du zéro papier, Monsieur HAMAIDE, je sais qu'on y réfléchit beaucoup et qu'on est sur la bonne voie. Vous avez toute notre confiance et nous sommes persuadés que la prochaine période sera celle de la Résurrection suivie de l'Ascension de la Ville. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup Monsieur le chef de groupe. Alors puisque c'était un membre de la majorité, je cède la parole à un membre de l'opposition, comme c'était un homme, à une femme, Madame BROHEE.

Madame BROHEE, Conseillère: Après l'intervention longue et instructive de Monsieur BEUGNIES, je vais faire très court. C'est sur les choix et surtout sur les non-choix effectués en matière d'égouttage, dans le budget 2004, que j'interviens. Hormis les travaux sur le Trouillon et le curage normal des cours d'eau et des égouts, il ne reste que 125.000 euros pour des travaux d'égouttage divers sur les 600.000 euros prévus dans la rubrique des eaux usées. Et nous savons tous que les 125.000 euros prévus seront utilisés pour les travaux urgents de réparation comme cela a dû être fait cette année à la rue de la Clef. Donc, rien de neuf, pas un mètre d'égouttage neuf dans l'entité montoise. Restent seulement les travaux d'égouttage de

la rue de la Garenne à Ghlin qui sont inscrits au programme des investissements du plan triennal et encore, ils sont dans les dossiers en attente de subsides et donc rien ne dit qu'ils seront effectués en 2004. Plus surprenant encore, le tableau des propositions des dossiers subsidiables à introduire sans impact sur le budget 2004 ne reprend aucun travaux relatifs à l'égouttage. Alors que notre Conseil a voté une motion relative à l'eau, dans laquelle la Ville s'engage à contribuer à la réduction des gaspillages, nous nous étonnons de la faiblesse voir de la nullité des moyens accordés par la Ville à l'amélioration et à l'extension de son réseau d'égouttage. Nous demandons que le Collège considère comme une priorité l'égouttage lors de l'élaboration du plan triennal 2004-2006 et ce, afin d'améliorer le quotidien des citoyens montois, de participer concrètement à la mise en œuvre des moyens qui permettront d'assurer la pérennité de l'or bleu et de nous mettre, un tant soit peu, en accord avec les directives européennes sur lesquelles nous avons un retard de plusieurs années.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Alors, après l'opposition, la majorité, Monsieur LECOCQ.

Monsieur LECOCQ, Conseiller: Merci. Moi je voulais vous parler des minibus qui circulent dans le Centre-Ville mais parce qu'on en a parlé assez abondamment, je vais quand même faire une petite parenthèse sur les parkings aussi. En lisant les documents que j'ai reçus, je constate qu'effectivement nous avons deux parkings couverts en Centre-Ville, le premier a été construit en 1980 et que le deuxième a été construit en 1985. Donc, en fait cela fait presque 20 ans que ces deux parkings ont été construits et depuis 20 ans le parc automobile a plus que doublé certainement. Alors, à l'époque, c'est dans le rapport d'ailleurs, on nous dit, à l'époque Mons connaissait de graves problèmes de circulation et de stationnement. Je voulais vous dire simplement que je n'ai pas l'impression que cela a beaucoup changé que du contraire, je pense que cela a évolué dans le mauvais sens. Alors, aujourd'hui, bien sûr, on a deux parkings de dissuasion ou de persuasion, qui ont été mis en place avec, on en a parlé, un succès mitigé. Bien sûr, je salue la politique du Collège qui a été mise en place, la politique de mobilité est dynamique, certes, mais si nous voulons accueillir les touristes dans de bonnes conditions, je pense qu'il est nécessaire, tout de même, de revoir notre politique en matière de parkings. En matière de parkings construits, le besoin d'une ville telle que Mons se situe à environ 2.800 places. Donc, aujourd'hui nous en avons 500 depuis 20 ans d'ailleurs, il n'en reste donc plus que 2.300 à construire, la question que je voulais poser c'est où en est le niveau de la réflexion du Collège, je n'ai pas trouvé de point inscrit au budget sur le sujet. Certes, Monsieur le Bourgmestre, vous avez parlé de recherche d'investisseurs, ok, mais enfin, bon, il faudrait peut-être déterminer une place parce que j'ai l'impression que rechercher un

investisseur, cela me paraît un peu utopique de penser qu'un investisseur pourrait prendre en charge toute la problématique de l'installation d'un nouveau parking dans le Centre-Ville, il devrait trouver une place, éventuellement exproprier des bâtiments, bon. A un moment donné, des bruits circulaient sur la petite place en face de Ste-Waudru, Monsieur HAMAIDE parlait de la Place du Parc, on parlait sur la place de Ste-Waudru de 400 places en sous-sol, voilà la question est de savoir où en est le Collège dans sa réflexion, je ferme la parenthèse en vous disant que la construction de plusieurs parkings couverts en Centre-Ville est, pour moi, une priorité sinon je n'en parlerais pas, mais c'est aussi pour toutes les personnes qui travaillent au Centre-Ville, je pense qu'au dernier recensement cela doit être environ 18.000 personnes, les touristes de plus en plus nombreux qui visitent notre beau petit trou de ville et puis, tous les visiteurs qui viennent tant pour les aspects culturels que pour d'autres aspects, bien entendu, bon, Monsieur HAMAIDE a cité quelques exemples tout à l'heure et aussi, bien entendu, je ne peux pas m'en cacher, j'ai toujours cette petite pensée aux 750 familles commerçantes qui font face bien entendu à cette lame de fond qui nous vient des Grands Prés comme nous en avons déjà beaucoup parlé. Je reviens sur les minibus puisque c'était au départ ce dont je voulais vous parler. Depuis le début de l'année 2001, depuis que je suis Conseiller communal, j'entends dire que la Ville est très endettée, que les marges sont nulles, enfin bon, en trois mots, c'est la crise. Et pourtant, je constate que les minibus qui circulent en Centre-Ville sont gratuits. Je peux comprendre que pour diverses raisons notamment et probablement un peu électorales, électoraliste, l'instauration des minibus en Centre-Ville a été réalisée comme telle, c'est-à-dire bus gratuits pour l'ensemble des citoyens. Mais aujourd'hui, ne faudrait-il pas revoir notre position en cette matière. Moi je crois, je pense qu'il faut qu'on reformule cela d'un autre point de vue. D'un point de vue électoral, je ne pense pas que cela changera quelque chose, parce que l'expérience a démontré par le passé que l'impact de la gratuité des bus n'était pas très important, par contre d'un point de vue économique, pour notre Ville, cela pourrait faire rentrer un peu d'argent dans les caisses. Comment pouvons-nous opérer pour le paiement éventuel de ces minibus? Par le paiement éventuellement d'une redevance jour, c'est-à-dire un ticket que la personne qui souhaite prendre le minibus paierait pour l'ensemble de la journée, éventuellement une petite pièce de 50 euroscents, une pièce en or, et pour éviter de pénaliser les personnes âgées, parce que je pense qu'il ne faut pas pénaliser les personnes âgées qui circulent dans le Centre-Ville et qui ont, elles, véritablement besoin de ces minibus, on pourrait prendre en compte les cartes qui donnent accès gratuitement au réseau de la Stib. Juste avant le Conseil j'ai reçu parce que j'avais posé une question en Commission, j'ai reçu les tableaux de fréquentation mensuels par circuit, circuit A, circuit B, circuit C, je remercie

bien entendu le service pour le sérieux avec lequel il traite et examine les résultats de la fréquentation des minibus parce que ces tableaux sont détaillés par jour et bien entendu, je les possède depuis environ 9 mois. Juste une petite remarque à l'intention des services, pour la facilité de l'analyse, il serait plus logique d'avoir toujours la même valeur en ordonnée puisque les valeurs de fréquentation par exemple varient de mois en mois, de 1.800 maximum à 4.500 maximum suivant que la fréquentation est importante ou moins importante, elle est évidemment beaucoup moins importante en juillet, là on retrouve au total de la fréquentation possible sur le graphique 1.800 personnes et puis en septembre, là où elle est fort importante, le maximum se situe aux environs de 4.500. Ce que l'on peut remarquer tout de suite à l'analyse, je n'ai pas eu beaucoup le temps de le lire puisque j'ai écouté ce qui se passait, c'est qu'il y a une forte disparité entre les 3 circuits, il y a un circuit qui a vraiment très, très peu de personnes, puis bon, il faut encore être certain que tout cela est bien juste, moi j'ai déjà vu des chauffeurs de bus qui tapotaient sur leur machine un peu comme cela mais bon, on va y croire au départ. Alors, je n'ai pas eu le temps de bien faire les comptes de la fréquentation totale et moyenne par mois mais, à vue de nez, par rapport au tableau dont je viens de vous parler, on peut estimer à environ 1.200 personnes par jour qui empruntent le système des minibus. Mille deux cents personnes en moyenne par jour fois 25 jours, cela fait environ 30.000 personnes par mois, ce qui est quand même considérable, si nous retirons 25 % de personnes qui ne paieraient pas leur ticket, cela fait tout de même 22.500 payants à 0,50 euros le ticket à la journée, je dis bien à la journée, cela nous ferait environ 135.000 euros de recettes annuelles. Voilà. Je termine en disant que pour une personne qui fréquente les parkings de dissuasion ou de persuasion, cela représente une dépense de 10 euros par mois de travail, on ne travaille pas tous les mois, ce qui est tout à fait, à mon avis, dérisoire pour le service 4 étoiles, je vous remercie de votre attention.

Monsieur POIVRE, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Mes chers collègues, comme l'a dit Jacques HAMAIDE, ce qui manque parfois à Mons, c'est la confiance, l'enthousiasme, le moral. Mais, avec tout ce qui est fait pour développer la fierté de cette Ville, nous serons évidemment d'accord. Comme nous étions d'accord, comme nous avons été d'accord, comme nous le sommes toujours, ce développement de notre premier club de football, l'Albert. Tout une région a vécu au rythme de l'ascension de ce club en Division 1 et puis, une saison se passe, une saison qui au niveau sportif, dépasse toutes les espérances, le seul bémol à ce succès, c'est peut-être l'absence de retombées économiques pour notre Centre-Ville. Pas question pour les visiteurs, qu'ils soient brugeois, bruxellois ou liégeois d'y faire un tour avant ou après le match. Et puis, comme on l'a dit tantôt, plus de goals. A

vouloir tout chambouler, on a semble-t-il cassé un beau jouet. Le prix des places a fortement augmenté. Une société anonyme est créée, alors que l'asbl subsiste, mais que lui reste-t-il comme pouvoirs? On renouvelle tout un staff d'encadrement, etc., etc., mais malheureusement, l'enthousiasme s'effiloche, la fréquentation diminue, les critiques arrivent. C'est un peu dommage d'avoir consacré tant d'énergie et de moyens pour pouvoir obtenir cette belle vitrine de la Ville, reconnue aux 4 coins de la Belgique et d'en arriver à la situation que nous connaissons, à la veille de la naissance d'une magnifique tribune. Alors, cela doit nous porter à réflexion également, même si pour retrouver le moral, pour retrouver la confiance, pour retrouver cet enthousiasme, nous devons continuer à supporter en se demandant peut-être s'il ne fallait pas consacrer une opération budget participatif également à l'avenue du Tir.

Madame GUEPIN, Conseillère: Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget est un exercice difficile. Exercice qui revient chaque année et j'ai envie de dire comme quand je regarde mon émission préférée, non pas magnéto Serge mais magnéto Elio! Enfin soit, magnéto Monsieur le Bourgmestre, excuse-moi. Et pourtant… tu ne connais pas Thierry Ardisson? Et pourtant, on ne revient pas en arrière, bien au contraire. On avance et on avance bien. Le groupe socialiste note avec satisfaction que le budget 2004 à l'exercice propre est présenté en équilibre sans solliciter un effort fiscal complémentaire. Ce résultat a pu être obtenu grâce à une intervention significative de 8.613.112 euros de la Région wallonne dans le cadre du plan Tonus. Cette année, le Gouvernement wallon a, par ailleurs, recherché une solution durable, voire définitive au fond de pension de la Ville de Mons, constitué par les agents nommés avant 1957. La Ville pourra contracter un emprunt de 20.900.000 euros pour lequel la Région supportera 60 % et a également décidé de participer à la couverture du déficit des hôpitaux en contractant un emprunt de 10.353.062 euros. Le Gouvernement wallon interviendra également à concurrence de 587.028 euros dans les charges de l'emprunt qui avait été contracté pour apurer le bilan de clôture de l'ex Hôpital Saint-Georges. Les charges de cet emprunt se retrouvent au sein du budget du C.P.A.S. Les efforts du Gouvernement wallon sont donc particulièrement significatifs dans le cadre de l'équilibre budgétaire présenté. Parmi les efforts assurés par les partenaires communaux, il est très important de noter le strict respect du plan de gestion suivi par le C.P.A.S. Cette année, l'intervention communale sera réduite de 250.000 euros par rapport à 2003. Des efforts de gestion et de collaboration sont régulièrement menés entre les services communaux et les services du C.P.A.S. tant au niveau des services techniques - fusion des garages - de la cellule informatique - mise au point progressivement d'une stratégie commune - du service des

ressources humaines, de la gestion du patrimoine. Au chapitre des investissements repris au budget extraordinaire, il est important de relever les travaux de sécurisation qui seront réalisés aux abords des écoles. Les crédits prévus cette année devraient permettre de finaliser l'aménagement des zones 30 aux abords des écoles, tous réseaux confondus. Le Collège devrait poursuivre ses interventions auprès de la Direction des Routes du M.W.E.T. afin de permettre la sécurisation des écoles situées le long de ces voiries. Par ailleurs, plusieurs crédits apparaissent pour sécuriser les bâtiments scolaires contre les intrusions et les actes de vandalisme qui malheureusement, se multiplient. Le citoyen montois n'aura donc pas à souffrir de ce budget et le groupe PS réitère sa confiance au Collège. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Monsieur l'Echevin.

Monsieur MILLER, Echevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je pense que peu de questions ont été adressées directement à l'Echevin des Finances et du Budget, peu de questions concernent de façon très précise, très directe les montants que j'ai avancés et l'exposé qui m'a permis de vous brosser un résumé assez rapide mais que j'espère qui a été le plus complet possible de ce projet de budget 2004. Mais, première conclusion que j'en tire, cela signifie que ce budget est un bon budget. Parce que si nous avions consacré une part de la soirée et une part de la nuit à poser des questions, à essayer de montrer que des éléments n'allaient pas, que des chiffres n'apparaissaient pas, que les dépenses étaient indues etc., etc., nous aurions un tout autre sentiment. Donc, je me réjouis de la façon dont ce budget a été accueilli. Certains propos très positifs ont été tenus, je remercie en particulier la présidente du groupe socialiste, Madame GUEPIN, je remercie Monsieur BEUGNIES, je remercie également pour leur sincérité dans l'analyse, MM. VISEUR et HAMAIDE. A propos de Monsieur VISEUR, il a commencé par constater un certain progrès encore léger a-t-il dit, dans la présentation des orientations politiques du budget, c'est vrai que nous avons veillé à répondre à la demande qu'il avait déjà formulée et je crois qu'avec les documents qui vous ont été transmis, il vous était loisible, il vous était possible d'avoir une juste appréciation de ce budget 2004. Vous avez également signalé, Monsieur VISEUR, un changement de ton, ce n'est plus le catastrophisme, je vous réponds qu'à aucun moment, nous n'avons chanté victoire. Ni le Bourgmestre, ni les autres membres du Collège. Nous n'avons cessé de dire que la situation était difficile, qu'elle s'améliorait, que nous y travaillons mais qu'il y avait encore un long chemin à accomplir mais que notre volonté était toujours aussi forte, d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé. Alors, ce changement de ton, oui, on ne va pas non plus dire que nous n'avons pas travaillé pendant les 3 années qui viennent de s'écouler, nous avons travaillé pendant ces 3 années et

cela commence à se sentir, cela commence à se constater au niveau de ce budget. Vous avez remarqué également et vous avez souligné que des recettes nouvelles proviennent de la libéralisation du secteur de l'énergie, vous avez dit et vous avez raison, que nous avons obtenu des montants plus importants que ce que l'on pouvait craindre avec la libéralisation, je vous remercie de ce petit clin d'œil à ce terme de libéralisation, c'est vrai que c'est quand même un montant de 128.516 euros. Par contre, si je ne me trompe, vous avez mis en avant une augmentation des dépenses en matière de gaz et d'électricité de l'ordre de 100.000 euros. Vous faisiez référence, je pense, à un poste relatif à l'électricité, bâtiments gaz et électricité, oui, effectivement, on passe d'un montant de 374.000 euros à 474.000 euros. Seulement, vous avez omis de signaler que ce n'était que un point dans l'ensemble de cette division organique et que sur l'ensemble des dépenses énergétiques de la Ville, l'augmentation n'est que de 10.000 euros, on passe de 1.647.000 à 1.656.000, on ne peut donc pas dire qu'il y ait là exagération. Par rapport à d'autres questions que vous avez posées, je crois qu'elles s'adressent plus directement à Monsieur le Bourgmestre. Je pense avoir répondu aux questions budgétaires que vous avez posées, directement à Monsieur VISEUR, cela étant, vous me permettrez également de répondre à votre sortie par rapport à la présence du groupe MR dans la majorité. Je vous le dis, vous savez que je vous apprécie beaucoup et que je suis très heureux de votre présence, de votre participation aux réunions de Commission, réunions au cours desquelles vous posez toutes les questions relatives au budget et aux finances de la Ville, mais il est tout aussi vrai que je n'ai pas apprécié votre sortie et que, réellement, lorsque j'entends la plupart de vos interventions ou des interventions de votre groupe, que ce soient celles de Monsieur COLLETTE sur les pierres bleues ou bien que ce soient les motions dont vous-même et je ne nie pas l'importance des problématiques parce qu'elles nous concernent très fort aussi mais il n'empêche que vous avez vous-même rappelé vos motions sur les OGM et vous avez également cité l'Irak. Alors, je vous dirai que nous, au niveau du MR, nous estimons avoir été élus et être en charge pour s'occuper des intérêts de nos concitoyens au sein de la Ville. Vous avez signalé à plusieurs reprises et cela me permettra de le dire de façon très à l'aise, vous avez signalé à plusieurs reprises, l'intelligence politique ou l'intelligence tout court d'ailleurs de notre Bourgmestre Elio DI RUPO. J'ai dit moi-même dans mon exposé tout ce que la Ville lui devait au niveau du travail politique qu'il mène, croyez-vous une seule seconde, Monsieur VISEUR, que Monsieur DI RUPO aurait constitué cette majorité s'il ne savait pas que, d'une façon ou d'une autre, ce serait à l'avantage de la Ville? Dès lors, nous travaillons au sein de cette majorité, le budget que je vous propose ce soir au nom de mes collègues du Collège, que je remercie encore, a été constitué collégialement et au niveau

d'une coordination complète entre les deux familles politiques qui composent la majorité. Je pense Monsieur le Bourgmestre en avoir terminé.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin et je partage tout ce que vous avez dit et en particulier vos dernières considérations. Mes chers collègues, il ne me reste plus qu'à apporter un certain nombre de réponses que je ferai en style bref, puisque les questions ont été quand même relativement brèves, il y a eu beaucoup de considérations, ce qui est bien naturel. Pour ce qui concerne les égouts, c'est clair que l'essentiel se trouve dans le plan triennal, qu'on ne peut pas nous reprocher de l'inscrire dans le plan triennal puisque c'est là que nous demandons des subsides et qu'en plus nous sommes tenus de les réclamer, de les inscrire là où on peut éventuellement obtenir des subsides car la Région Wallonne impose justement que quand des subsides sont obtenables, il faut les solliciter. Surtout dans le cadre de notre plan d'assainissement que nous connaissons. Mais, là où Madame BROHEE a raison, c'est que cela reste trop peu et que nous avons, je parle de mémoire, environ 350 km d'égouttage à Mons et qu'il en faudrait encore 150. Il y en a pour plusieurs milliards de francs anciens et nous y allons progressivement. C'est historique, lors de la fusion des communes, certaines communes avaient déjà accompli un grand effort d'égouttage, d'autres pas et on résorbe petit à petit ce retard qui est considérable et c'est vrai que les montants nécessaires sont énormes. C'est l'une des priorités de notre législature avec cette dimension de la faisabilité financière et nous sommes en permanence obligés de faire une hiérarchie dans toute une série d'investissements sachant qu'il y a des gens qui vivent en surface ici et maintenant et on essaye d'en tenir compte si faire se peut. Pour ce qui concerne les bus, sans entrer dans le détail, vous avez fait un calcul très savant. J'ai retenu de ce calcul que vous avez, je pense, parlé de l'ordre de 130-150.000 euros qui pourraient rentrer dans les caisses. Cela doit faire quelque chose comme 6 millions de francs anciens si je ne me trompe pas. Vous devez savoir que rien qu'en contrôleurs, par exemple, cela nous coûterait des montants qui seraient vraisemblablement supérieurs. Le coût actuel des bus est de l'ordre de 15 millions anciens pour un budget total qui frise les 8 milliards, ce qui fait 0,02 %. Bon, c'est clair que des mesures pourraient être prises, nous avons considéré compte tenu des statistiques et notamment les statistiques du samedi, qu'on devait préserver si faire se peut et tant qu'on peut le faire, ce service à la population. Je pense que c'est un des services appréciés et chaque jour on reçoit des demandes d'ailleurs pour élargir le circuit du passage des bus. Mais pour rejoindre votre préoccupation, là où vous avez raison, c'est qu'il y a une problématique TEC que nous devons appréhender, on travaille avec le TEC et je dois dire que les relations sont optimales, mais c'est aussi une institution qui connaît énormément de difficultés financières,

ce n'est pas facile, mais on essaye justement de négocier quelque chose de plus utile à nos concitoyens et nous reviendrons dans les prochains mois avec un plan plus coordonné et plus général. Pour ce qui concerne le foot et notamment les aspects liés au fait qu'on n'en profite pas beaucoup, c'est vrai. Je dois dire que nous sommes là dans le sport spectacle et que la Loi TOBBACK et la Loi de sécurité, outre que cela nous coûte la « peau des fesses », il y a quelque chose d'absurde, c'est qu'on en tire prestige et c'est vrai et là vous avez raison, Monsieur POIVRE, il ne faut pas tirer sur le club parce que celui-ci ne fonctionne pas bien, on peut bien entendu un peu avoir une pointe d'humour mais je pense que les dirigeants font un maximum d'efforts pour redresser la situation et c'est normal que dans le domaine sportif il y ait des hauts et des bas, on est dans le bas mais il faut se serrer un peu les coudes et aider le club si faire se peut à remonter la pente et en espérant que la deuxième partie sera un peu plus glorieuse et quand on regarde les chiffres, tout n'est pas perdu, loin s'en faut, mais tout est à gagner, cela je le pense. Mais donc pour revenir à la sécurité, c'est vrai que la Loi TOBBACK empêche les envahissements ou même les visiteurs dans nos centres urbains, bon, c'est toujours dommage, de temps en temps, c'est souhaitable et il me souvient il y a une grosse année avec l'Antwerp où il y avait une attitude absolument hallucinante, et c'est vrai que s'il y avait la moindre dégradation en Ville, on aurait d'autres discours, n'empêche qu'on ne tire pas profit suffisamment de ce privilège. Pour ce qui concerne la piscine, ludique ou olympique, elle sera ludique. Pourquoi pas olympique? Parce que, il me semble qu'avec une piscine olympique qui va se créer à moins de 20 km, à La Louvière, il me semble modestement que c'est pas mal et je n'ai aucune difficulté à ce que les championnats de Belgique, d'Europe, du Monde, se fassent à La Louvière, je monte sur l'autoroute, j'en ai pour 12 à 14 minutes et je vais voir le championnat du monde et La Louvière est dans le pays de Mons si je puis ainsi dire, en terme d'attractivité et de continuité de l'habitat. Et donc, je ne vois pas pourquoi nous irions commencer à doubler, en revanche il faut une piscine la plus économe possible qui puisse être adaptée aux élèves, aux jeunes et aux enfants. Le rugby. J'aime le rugby. Et donc, que ce soit clair, nous serons très attentifs mais maintenant que je commence à comprendre un petit quelque chose aux règles, à faire en sorte que le club soit bien traité. On y avait été très attentifs, je sais qu'il y a un peu de « matata » pour le moment, nous rencontrerons les dirigeants du club, nous verrons avec l'IDEA qu'est-ce qu'on peut faire mais dans tous les cas, la Ville ne laisse pas tomber le rugby. Donc, Monsieur HAMAIDE vous vous en êtes préoccupé, je ne vous savais pas aussi féru de rugby que cela, mais bon, puisque vous vous en préoccupez, je vous réponds. Et aussi à un autre sport, le base-ball. Là, je viendrai une fois si vous m'invitez voir mais là je voudrais avoir des cours

pour comprendre comment cela va, parce qu'à ce jour je n'ai toujours rien compris. Mais je vois des gens courir, cela a l'air sympathique, il y a l'air d'avoir des règles mais je n'ai vraiment pas compris, mais bon. Cela va venir. Le Thalys. Bien entendu que nous nous en sommes préoccupés comme vous pouvez l'imaginer. D'ailleurs la presse s'en est faite l'écho. Dans l'état actuel des choses, nous sommes soutenus par le Conseil d'Administration de la SNCB, les Français font pression, je pense qu'il faut continuer à les menacer aussi car c'est un peu trop facile, mais il y a quand même un mais, c'est vrai que la fréquentation reste trop modeste entre Paris et les villes wallonnes. Est-ce un problème d'horaires, est-ce un autre problème, je ne le sais pas, mais cela reste modeste. Moi-même demain je vais devoir aller faire un aller-retour à Paris, je vais en TGV mais je reviens en voiture parce que cela ne m'arrange pas de devoir retourner jusque Bruxelles et puis revenir etc. Il y a là des réflexions que nous devons avoir et si on peut faire de la promotion, peut-être qu'il n'y a pas eu assez de promotion sur l'existence du Thalys, cela c'est peut-être vrai et on pourrait y contribuer. Pour ce qui concerne la rue Marguerite Bervoets, là on est en pleines discussions avec l'Université? Mons. Expo, là je dois dire que je suis plutôt satisfait, le travail qui s'y fait est un travail de qualité, avec une stratégie à long terme. N'oubliez pas chers amis que outre les remboursements de l'investissement, quand on a voulu trouver un opérateur privé pour gérer cet ensemble, les opérateurs privés nous demandaient la première année 35 millions. Et après, cela allait en décroissant mais nous en avions au moins pour 4 à 5 ans à payer quelqu'un du privé et nous n'aurions plus eu le loisir de pouvoir gérer en fonction de nos souhaits. Il me semble que ce que l'on fait pour le moment, on tâtonne, on cherche mais cela commence à prendre racines et comme le lieu est intéressant, je crois qu'il y aura un développement important. Mons-Laon, c'est vrai c'est un peu comme l'Arlésienne, mais je partage votre opinion, je continue à le dire à qui veut l'entendre mais là, à cet égard, je rencontre beaucoup de personnes malentendantes sur cette liaison qui ne semble pas exciter grand nombre de décideurs. Pour ce qui concerne Spiennes, extrêmement important, nous devons absolument continuer à œuvrer. Il y a eu un premier projet, ce premier projet a avorté pour des raisons je dirai de dimensionnement et de concept. Vous savez qu'il s'agit là de silex néolithiques, que moi-même ai été un peu surpris quand j'ai appris qu'on ne pourrait, pour ainsi dire jamais aller les visiter in situ, si ce n'est que quelques chercheurs et autres parce que si on y allait en grand nombre, cela se détruirait, que dès lors il faudrait faire en surface un simulacre de ce qui est en sous-sol. Rien que cela est pour moi déjà un élément un peu particulier, alors c'est vrai qu'il faut une signalisation et cela il faudra à terme qu'on y parvienne, mais je suis toujours à la recherche d'un concept un peu plus valorisant, plus intelligent et j'espère que aller dans la

décennie qui vient, nous trouverons une solution adéquate. Je pense que l'urgence est à mettre en relation avec l'existence du site, depuis l'époque néolithique, c'est vrai qu'une année ou deux en plus ne doivent pas détériorer la qualité du silex mais je le dis avec un peu de désappointement parce que j'aimerais bien trouver et le financement et le concept parce que le concept qui est mis en scène, comment dit-on à la Région Wallonne pour ne pas dire musée, centre d'interprétation. (Cela ne s'appelle plus des musées maintenant, cela s'appelle des centres d'interprétations). Oui, pourquoi pas mais cela serait un lieu où les gens peuvent se dire, ici il y a dans le sous-sol du silex, bon, mais croyez bien que cela n'est pas abandonné, loin s'en faut. Alors, par rapport à Monsieur VISEUR et ses économies d'énergie, vous savez que votre serviteur a modestement été Inspecteur Général à l'Energie et d'ailleurs démis de ses fonctions quand je suis devenu Parlementaire sans élastique donc je suis un chômeur potentiel. Et qu'à l'époque, j'avais mis sur pied un programme AGEBA qui d'ailleurs se poursuit sous d'autres formes et c'est vrai que nous pourrions reprendre langue et nous inscrire peut-être d'une manière plus dynamique dans ce programme d'économie d'énergie, je pense qu'il y a là encore matière à faire quelque chose. Pour ce qui concerne les panneaux solaires notamment pour l'eau chaude au CPAS, je regardais le Président tout à l'heure qui acquiesçait, et donc j'imagine que nous pourrons avancer à cet égard. Je sais que vous-même êtes fort intéressé à être chauffé par de l'eau, utiliser de l'eau chaude, chauffée par les panneaux solaires. Pour ce qui est de l'IOS, je n'ai pas les mêmes informations que vous, je vais un peu investiguer. Pour ce qui concerne alors les réunions de quartiers que vous demanderiez et que la Ville dit non, impossible! Je pense que c'est exactement comme le mail que Monsieur HAMAIDE n'a jamais reçu. Donc, ici c'est du vrai courrier que je n'ai pas dû recevoir car si on l'avait reçu on aurait réagi immédiatement mais quoi qu'il en soit, j'ai pris langue avec Monsieur l'Echevin Richard BIEFNOT qui a déjà dit qu'il présiderait une réunion de quartier dans les plus brefs délais. Pour ce qui concerne le 3ème Age, vous l'avez dit vous-même, ce n'est peut-être pas à la vitesse que vous le souhaitez mais cela avance. Pour ce qui concerne la charte du bien vivre ensemble, c'est vrai que j'étais très optimiste 3 à 4 mois, il a fallu quand même un peu plus de temps et c'est normal parce que on a étudié la chose sous tous ses aspects en ce compris les aspects juridiques, je n'ai pas beaucoup le sentiment que l'attaque de l'Irak par les Américains a eu une influence si déterminante dans notre futur projet de règlement de police mais bon, maintenant nous sommes à peu près au bout et nous en rediscuterons lors du prochain Conseil communal. Voilà, mes chers collègues, j'en termine mais je voudrais, à mon tour, vous faire part de quelques considérations. Nous avons peiné et nous peinons encore parce que la situation financière reste une situation

précaire. Ce n'est pas nouveau et là je vous le concède, au 15ème siècle et je le dis souvent, la situation n'était déjà pas brillante. Et je n'ai pas connu, je dirai depuis que je m'intéresse aux questions communales, un seul moment où il y avait une situation très satisfaisante. N'empêche que si nous avions un budget en équilibre, c'est clair que ce serait un peu plus facile pour répondre à toutes les sollicitations qui sont légitimes, je pense au monde sportif, je pense qu monde culturel où à la fois ce qui se fait au Manège est de qualité mais aussi il faut développer un divertissement culturel, je partage le point de vue de Monsieur HAMAIDE ou bien pour les égouts. Nous continuerons à œuvrer. Monsieur VISEUR, c'est normal, c'est un peu votre rôle, vous avez donné des bons points et des mauvais points, mais dans la liste des bons points, mais cela nous le ferons le moment venu, sans être prétentieux, je pense que le Collège peut quand même présenter déjà aujourd'hui un bilan qui est significatif et je pense que d'ici la fin de la législature, il le sera encore plus car si j'en crois ce que l'on dit, Mons est non seulement attractive mais certains commencent à parler de la « monsialisation », sous-entendu qu'il y a trop de moyens qui viendraient dans notre bonne Ville. Ce qui bien entendu n'est pas du tout ce que vous dites. Mais pour terminer, je voudrais à mon tour remercier les services, l'Administration et puis vous dire que dans mon rôle de Bourgmestre, je fais ce que je peux, j'ai toujours le sentiment que quand je suis à Bruxelles, j'ai parfois plus d'influence pour et dans l'intérêt de nos concitoyens que quand je suis physiquement sur Mons mais en tout cas, le Collège est un Collège de grande qualité qui est composé de femmes et d'hommes de qualité, sur qui je me repose, en qui j'ai entière confiance et tant les Echevins que le Secrétaire communal, accomplissent, à mes yeux, un travail qui est remarquable, comme cela vous le savez, avec moi ou sans moi, car il m'arrive de ne pas être présent, et bien j'ai toujours vu ce Collège fonctionner d'une manière remarquable et cela je pense que pour l'intérêt de nos concitoyens et pour l'avenir de la Ville, cela me paraît extrêmement important. Voilà, chers collègues ce qui clôture de notre part les explications, mais la réplique est toujours laissée aux Conseillers. Si l'un ou l'autre voulait répliquer avant de passer au vote, c'est bien volontiers qu'on lui cède la parole. S'il n'y a pas de remarques, je viens au vote.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ecolo, c'est non pour le 27e objet, mais avec une petite explication. Si vous voulez c'est que nous avons voté contre au Conseil de Police parce que, jusqu'à présent, nous considérons que la politique de proximité de la Police de la zone ne fonctionne pas bien et donc nous avons voté contre le budget.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu, c'est votre droit, mais avec votre raisonnement, vous trouvez que cela ne fonctionne donc vous ne donneriez pas un franc

comme cela vous serez certain que plus rien ne fonctionnerait et que ce serait l'insécurité totale…

Monsieur VISEUR, Conseiller: on n'a jamais dit qu'on ne donnerait pas un franc…

13e objet: CPAS. Budget général – services ordinaire et extraordinaire – Exercice 2004. Gestion financière CPAS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
8 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 69e annexe

25e objet: Budget Communal de l'exercice 2004. Programme des investissements. Approbation. 3e 3e E/20522/ML

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE
4 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 70e annexe

27e objet: Zone de Police Mons-Quévy. Fixation de la dotation 2004. Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

4 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 71e annexe

29e objet: Impôt sur les mines, minières, carrières, exploitation de terrils. Renouvellement du règlement pour l'exercice 2004. Gestion financière T/2004/0904001/364.309

ADOPTE à l'unanimité – 72e annexe

30e objet: Terrasses ouvertes. Transformation du règlement-taxe en règlement- redevance pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière 04001/366.06

ADOPTE à l'unanimité – 73e annexe

31e objet: Redevance relative à l'instruction des dossiers introduits en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Création du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière 04001/361.02

ADOPTE à l'unanimité – 74e annexe

32e objet: Impôt sur les établissements dangereux, insalubres, incommodes. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière T/2004/3504001/364.31

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE
4 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE à l'unanimité – 75e annexe

33e objet: Impôt sur les enseignes, publicités assimilées et cordons lumineux. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006. Gestion financière T/2004/0704001/364.22

ADOPTE à l'unanimité – 76e annexe

34e objet: Impôt sur l'enlèvement des immondices. Modification du règlement pour les exercices 2004 à 2006 (successions). Gestion financière 04001/36303

ADOPTE à l'unanimité – 77e annexe

35e objet: Impôt sur l'entretien des égouts. Modifications du règlement pour l'exercice 2004 (successions). Gestion financière T/41-04001/363.09

ADOPTE à l'unanimité – 78e annexe

36e objet: Impôt sur le raccordement des égouts. Modification du règlement pour les exercices 2005 à 2006. Gestion financière T/41/04001/363.09

ADOPTE à l'unanimité – 79e annexe

Entrée de Mlle OUALI et sortie de Mlle THYSBAERT: 40 présents

37e objet: Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2004.
Gestion financière B/2004

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

32 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE
4 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 81e annexe

43e objet: Budget de la Régie foncière et de Services pour l'exercice 2004.
Régie foncière RF/3000/RM

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, M. VISEUR, Mme AGUS, M. LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, DI RUPO
4 Abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE à l'unanimité – 80e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Chers collègues, les prochaines séances du Conseil communal sont: 26 janvier – 23 février – 22 mars – 19 avril – 10 mai et puis on ne va pas le faire la veille des élections, 28 juin. Je remercie les services, je remercie le public, la presse d'avoir suivi nos travaux et nous passons au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents
Sont absents: MM. B. BIEFNOT, SPEER, MERCIER, Mmes JOARLETTE, THYSBAERT

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
49e objet: Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons aux Assemblées générales d'IMOBOGAZ. Secrétariat IMOBOGAZ/MPO

ADOPTE – 82e annexe

50e objet: PERSONNEL ADMINISTRATIF
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Désignation d'un conseiller en mobilité. 1e 3628 T

ADOPTE – 83e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1e 3292

ADOPTE – 84e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. 1e 4418

ADOPTE – 85e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
51e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps à une employée de bibliothèque. 1e 10888

ADOPTE – 86e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
52e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN. Démission honorable d'une technicienne de surface définitive. 1e 4353

ADOPTE – 87e annexe

53e objet: AGENTS POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié. 1e 10855.16

ADOPTE – 88e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Octroi d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1e 11226

ADOPTE – 89e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Prorogation d'une interruption de carrière à mi-temps accordée une ouvrière semi qualifiée B. 1e 12022.6

ADOPTE – 90e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un mi-temps accordée à un commis. 1e 10695.6

ADOPTE – 91e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un rédacteur à l'ASBL « Les Amis de l'E.I.S – PS. 1e 2864

ADOPTE – 92e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B à l'ASBL « C.M.S.J.L. ». 1e 12424

ADOPTE – 93e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
60e objet: PERSONNEL OUVRIER. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. 1e 3712

ADOPTE – 94e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
54e objet: Désignation des membres de l'Assemblée générale au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. 8e 1e 760

ADOPTE – 95e annexe

55e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
1) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8e 1e 3189

ADOPTE – 96e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
2) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e 1e 3142/3316

ADOPTE – 97e et 98e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
3) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires.
8e 1e 3284/3331/3351/3306/3232/3372

ADOPTE – 99e à 104e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
4) Démission de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'instituteurs(trices) primaires définitifs(ves). 8e 1e 5618/6899/6097

ADOPTE – 105 à 107e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
5) Mise en disponibilité pour maladie d'instituteurs(trices) primaires
8e 1e 6249/3079/5972/6117/7494/6642/6149

ADOPTE – 108e à 114e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
6) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque. 8e 1e 1044

ADOPTE – 115e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
7) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de morale laïque. 8e 1e 3159/3157/3022/3232

ADOPTE – 116e à 119e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
8) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de morale laïque.
8e 1e 3159/3022/3232

ADOPTE – 120e à 122e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
9) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e 1e 3313

ADOPTE – 123e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
10)Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique. 8e 1e 113

ADOPTE – 124e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
11)Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique.
8e 1e 3093/7932/3286/3360/3138

ADOPTE – 125e à 134e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
12)Mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e 1e 8156

ADOPTE – 135e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
13)Réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e 1e 8156

ADOPTE – 136e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
14)Fixation des prestations des maîtresses spéciales de seconde langue. 8e 1e 103

ADOPTE – 137e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
15)Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtresses spéciales de seconde langue. 8e 1e 3356/3153

ADOPTE – 138e et 139e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
16)Interruption partielle de carrière octroyée à une institutrice primaire. 8e 1e 3045

ADOPTE – 140e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
17)Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante. 8e 1e 1050

ADOPTE – 141e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
18)Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion protestante. 8e 1e 3251/3285/3198/3363/3362/3361

ADOPTE – 142e à 147e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
19)Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8e 1e 1633

ADOPTE – 148e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
20)Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtresses spéciales de religion orthodoxe. 8e 1e 3126/3128/3201/3212

ADOPTE – 149e à 152e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
21)Fixation des prestations des maître spéciaux de religion islamique. 8e 1e 1448

ADOPTE – 153e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
22)Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion islamique. 8e 1e 8150/7635/3250

ADOPTE – 154e à 156e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
23)Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion israélite. 8e 1e 3374

ADOPTE – 157e annexe

56e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
1) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8e 2e 5822

ADOPTE – 158e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
2) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 8408

ADOPTE – 159e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
3) Désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 7230

ADOPTE – 160e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
4) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 7938

ADOPTE – 161e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
5) Désignation, par détachement de ses fonctions, d'un chargé de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 6281

ADOPTE – 162e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

6) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'un chargé de cours généraux et de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 6356

ADOPTE – 163e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

7) Mise en disponibilité pour maladie d'un Secrétaire de Direction. 8e 2e 5877

ADOPTE – 164e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

8) Réaffectation d'une chargée de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 8425

ADOPTE – 165e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

9) Mise en perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6290

ADOPTE – 166e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

10) Mise en perte partielle de charge et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours spéciaux. 8e 2e 7036

ADOPTE – 167e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

11) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours spéciaux. 8e 2e 6499B

ADOPTE – 168e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

12) Mise en perte partielle de charge et réaffectation d'un professeur de cours techniques. 8e 2e 6973

ADOPTE – 169e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

13) Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques. 8e 2e 6220

ADOPTE – 170e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

14) Rappel provisoire à l'activité et réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 7133

ADOPTE – 171e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
15)Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6270

ADOPTE – 172e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
16)Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours généraux. 8e 2e 6916

ADOPTE – 173e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
17)Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6808

ADOPTE – 174e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
18)Réaffectation à titre définitif d'un professeur de religion catholique. 8e 2e 6996

ADOPTE – 175e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
19)Réaffectation d'un professeur de religion catholique. 8e 2e 6209

ADOPTE – 176e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
20)Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux. 8e 2e 7232

ADOPTE – 177e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
21)Rappel provisoire à l'activité et réaffectation d'un professeur de de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6933

ADOPTE – 178e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
22)Réaffectation d'un professeur de cours généraux. 8e 2e 8057

ADOPTE – 179e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
23)Désignation, par détachement partiel, d'un chargé de cours de morale, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 8252

ADOPTE – 180e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

24)Désignation, par détachement, d'un professeur de pratique professionnelle sans élèves, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 7184

ADOPTE – 181e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

25)Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours spéciaux, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 6352

ADOPTE – 182e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

26)Désignation, par détachement partiel, d'un chargé de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 7013

ADOPTE – 183e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

27)Désignation, par détachement, d'un professeur de pratique professionnelle sans élèves, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 6789

ADOPTE – 184e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

28)Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 2e 6255

ADOPTE – 185e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

29)Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours de morale, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 6280

ADOPTE – 186e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

30)Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 6076

ADOPTE – 187e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

31)Désignation, par détachement partiel, d'une chargée de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 7057

ADOPTE – 188e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

32)Désignation, par détachement, d'un chef d'atelier, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e 2e 7183

ADOPTE – 189e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
33)Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de religion catholique. 8e 2e 6209A

ADOPTE – 190e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
34)Désignation, à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8301

ADOPTE – 191e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
35)Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6270A

ADOPTE – 192e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
36)Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant, d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6290A

ADOPTE – 193e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
37)Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8e 2e 6270B

ADOPTE – 194e annexe

57e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3247

ADOPTE – 195e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 7550

ADOPTE – 196e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Modification de la délibération du 17 novembre 2003 désignant un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3186

ADOPTE – 197e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Modification de la délibération du 25 février 2002 désignant un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e 3e 3016

ADOPTE – 198e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Modification de la délibération du 24 février 2003, démissionnant un secrétaire à titre définitif en vue de sa mise à la retraite. 8e 3e 6144

ADOPTE – 199e annexe

58e objet: ÉCOLES INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Perte partielle de charge d'un professeur de cours techniques et spéciaux. 8e 2e 7699

ADOPTE – 200e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Réaffectation temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 7699A

ADOPTE – 201e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Désignation à titre temporaire d'une commis-dactylographe. 8e 2e 8411

ADOPTE – 202e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8458

ADOPTE – 203e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2e 7769A

ADOPTE – 204e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f) Réaffectation à titre définitif d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 7769

ADOPTE – 205e annexe

59e objet: MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE
Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 8457

ADOPTE – 206e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Perte partielle de charge d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8e 2e 7052

ADOPTE – 207e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8e 2e 7052A

ADOPTE – 208e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 7832

ADOPTE – 209e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8456

ADOPTE – 210e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e 2e 8433

ADOPTE – 211e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8383

ADOPTE – 212e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e 2e 8431

ADOPTE – 213e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
i) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et techniques. 8e 2e 7822

ADOPTE – 214e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2003.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:
Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE. Elio DI RUPO.

==========